PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plessis Pâté

PIÈCE 2.1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2024

SOMMAIRE

Introduction..... p.3

DIAGNOSTIC TERRITORIAL..... p. 10

1. L'évolution urbaine..... p. 11
2. L'analyse urbaine..... p. 22
3. Le fonctionnement urbain..... p. 43

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE..... p. 61

1. Les habitants..... p. 62
2. Les logements..... p. 73
3. Les activités économiques..... p. 80

ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT..... p. 92

1. Géographie physique - caractéristiques générales..... p. 93
2. Le paysage et les espaces verts..... p. 101
3. La faune et la flore..... p. 112
4. Les risques et nuisances..... p. 116
5. Les ressources en eau et la gestion des déchets..... p. 131
6. Le potentiel énergétique..... p. 138

Le Plessis Pâté

INTRODUCTION

Le Plessis Pâté

1. Localisation et principales caractéristiques du territoire

Localisation du territoire communal dans son environnement proche

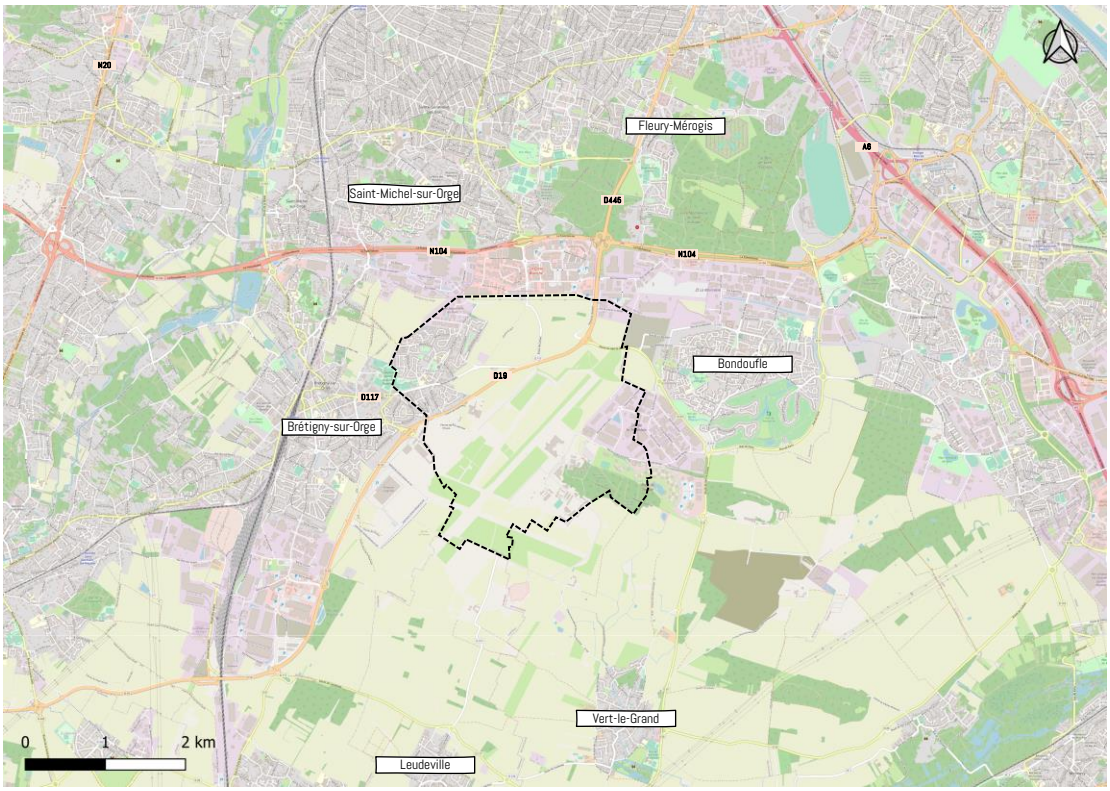

Situation géographique

La commune du Plessis-Pâté, dont la superficie est de 758 hectares, se situe dans le département de l'Essonne (91) à une trentaine de kilomètres au Sud de l'Agglomération Parisienne et à huit kilomètres à l'Ouest des Villes d'Evry et Corbeil-Essonnes.

Elle est bordée à l'Ouest par la commune de Brétigny-sur-Orge, au Nord par Saint-Michel-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois, à l'Est par Bondoufle, au Sud par Vert-le-Grand et Leudeville.

Administrativement, le Plessis-Pâté fait partie de l'arrondissement de Palaiseau et du canton de Brétigny-sur-Orge. Elle fait également partie de Cœur d'Essonne Agglomération.

Spécificités :

Le territoire est marqué par l'ex BA 217 d'une superficie de 326 ha sur la commune de Plessis Pâté. Cet espace fait l'objet d'un grand projet à l'échelle régionale voire nationale.

Desserte

Le Plessis-Pâté est desservie par la D19 reliant Arpajon jusqu'à la francilienne (N104). La N104 ne traverse pas le territoire mais passe à proximité au Nord. Elle permet de rejoindre l'A6 et la N20, deux axes de circulation majeurs à l'échelle nationale.

Le territoire communal ne possède pas de gare. Néanmoins, deux gares desservies par des lignes de bus se situent à proximité dans les communes de Brétigny-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge .

1. Localisation et principales caractéristiques du territoire

Cartographie des communes constituant la Communauté d'Agglomération

Source : Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

Cœur d'Essonne Agglomération

La commune a intégré, depuis le 1er janvier 2016, l'intercommunalité Cœur d'Essonne Agglomération. Celle-ci est composée de 21 communes regroupant une population de plus de 204 000 habitants sur une surface totale de 132,7 km².

Son rôle est d'élaborer et de réaliser des projets à l'échelle de l'agglomération et de renforcer la cohérence territoriale sur le principe de la solidarité entre les communes et le respect de leur autonomie.

La communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne dispose de multiples compétences. Le développement économique, l'emploi, le logement et les transports font partie de ses principaux axes d'intervention.

Cœur d'Essonne Agglomération agit également dans de nombreux services de proximité : accueil des enfants de moins de 3 ans, entretien des voiries, collecte des déchets, gestion de l'eau potable, des équipements culturels et sportifs…

Les compétences de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération sont les suivantes :

- Développement économique
- Équilibre social de l'habitat
- Aménagement du territoire
- Politique de la ville
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Accueil des gens du voyage
- Gestion de l'eau potable
- Gestion de l'assainissement
- Gestion de la voirie d'intérêt communautaire
- Environnement
- Gestion des équipements sportifs et culturels
- Action sociale (santé, Préventions spécialisée et accès au droit)
- Aménagement de « LA BASE » (ancienne base aérienne 217)
- Gestion des structures Petite Enfance d'intérêt communautaire
- Gestion de la maison des syndicats
- Éclairage public et signalisation lumineuse tricolore
- Gestion des poteaux incendie
- Réseau Très Haut Débit
- Soutien aux actions culturelles
- Mise en réseau de la lecture publique
- Aménagement de la Vallée de l'Orge et des espaces boisés

SCoT de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

Le SCoT Cœur d'Essonne Agglomération

Le SCoT de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne a été approuvé le 12 décembre 2019.

Le PLU du Plessis-Pâté doit être compatible avec le SCoT. La notion de compatibilité porte sur les orientations définies dans le document d'orientations générales. Elle s'exerce de manière à ce que les dispositions du PLU ne soient ni contraires, ni inconciliables avec les orientations et les principes fondamentaux du SCoT, et qu'elles contribuent, même partiellement, à leur mise en œuvre.

Le SCoT est organisé, à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durables, selon 4 axes principaux :

1. Vivre dans une agglomération **entre ville et campagne**,
2. Vivre dans une agglomération **relevant les défis de la transition**,
3. Vivre dans une agglomération **de projets ambitieux**, actrice de la Région Île-de-France,
4. Vivre dans une agglomération **solidaire.**

Le SCOT développe à partir des axes de son PADD, des orientations au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). **La commune est considérée par le SCoT comme un « pôle économique émergent » :** elle dispose de caractéristiques économiques spécifiques et regroupe un grand nombre d'emplois, ou est vouée à accueillir des projets d'ampleur métropolitaine.

Les pôles économiques émergents disposent d'un **grand potentiel de développement** et seront à structurer dans les années à venir en tant que pôles économiques majeurs du territoire, à travers la mise en œuvre des projets de l'ancienne Base 217, de la ZAC Val Vert *(cf partie les grands projets – p37)*...

Les pôles économiques émergents doivent **développer l'offre de logements**, dans une logique de mixité fonctionnelle et de rapprochement des secteurs d'emploi et d'habitat.

Les orientations du SCoT pour le logement :

A l'intérieur de l'enveloppe urbaine, il sera recherché par les communes une augmentation de **10% de la densité moyenne** de l'ensemble de leurs espaces d'habitat. Actuellement, la densité moyenne de ces espaces est de 14 logements par hectare. Il doit être rendu possible une densité moyenne des espaces d'habitat de 16 logements par hectare.

Dès lors, les densités brutes des opérations dans l'enveloppe urbaine (terrains d'une taille supérieure à 5 000 m²) devront être comprises entre 30 et 80 logements par hectare, tandis que la densité minimale des opérations en extension de l'enveloppe urbaine devra être de 35 logements par hectare.

Cette orientation concerne l'ensemble du territoire du Plessis-Pâté.

La commune dispose d'une enveloppe foncière maximale en extension à vocation résidentielle dominante de 14,2 ha.

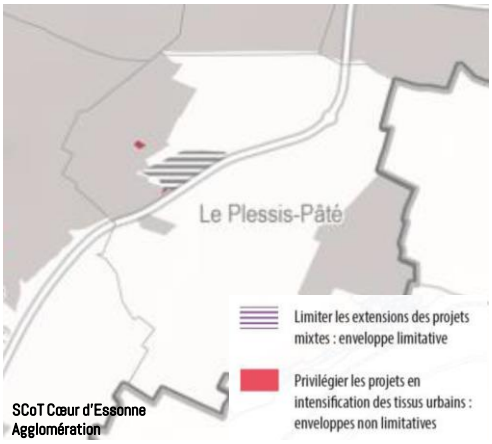

Les orientations du SCoT pour l'activité économique :

Le SCoT a identifié deux sites d'extension à destination d'activités pour la commune du Plessis-Pâté. Ils correspondent à l'ancienne base 217 (Carré Nord, Sécurity Park, extension de la Tremblaie...) et au périmètre de la ZAC Val Vert.

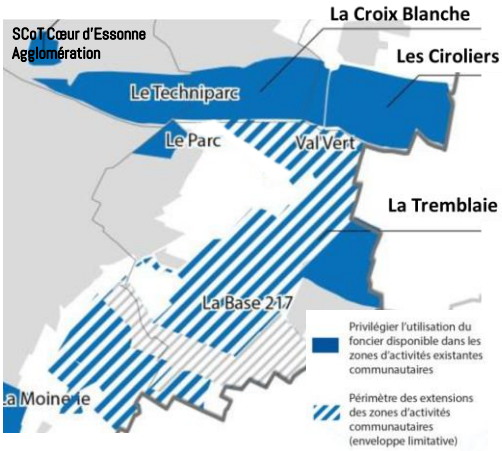

L'urbanisation de ces secteurs ne pourra pas dépasser les enveloppes limitatives fixées dans le SCoT.

SCoT de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

La Trame verte et bleue inscrite au SCoT

Les principaux éléments à protéger :

- **Un réservoir de biodiversité de niveau 1** (zones humides avérées identifiées par le SAGE Orge Yvette), au sud de la ZAE de la Tremblaie
- **Des réservoirs de biodiversité de niveau 2** (Zones humides potentielles identifiées par le Sage Orge Yvette), au sud de la ZAE de la Tremblaie
- **Un corridor écologique à restaurer**, au sud du bourg jusqu'au réservoir de biodiversité
- **Des réservoirs de biodiversité des milieux ouverts et formation herbacée**, au sud de la ZAE de la Tremblaie et dans le bourg
- **La nature en ville** (continuité en pas japonais), dans le bourg
- **Des réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques** dans la ZAE de la Tremblaie (la mare à Blot…) et au centre du lotissement La Rogère.

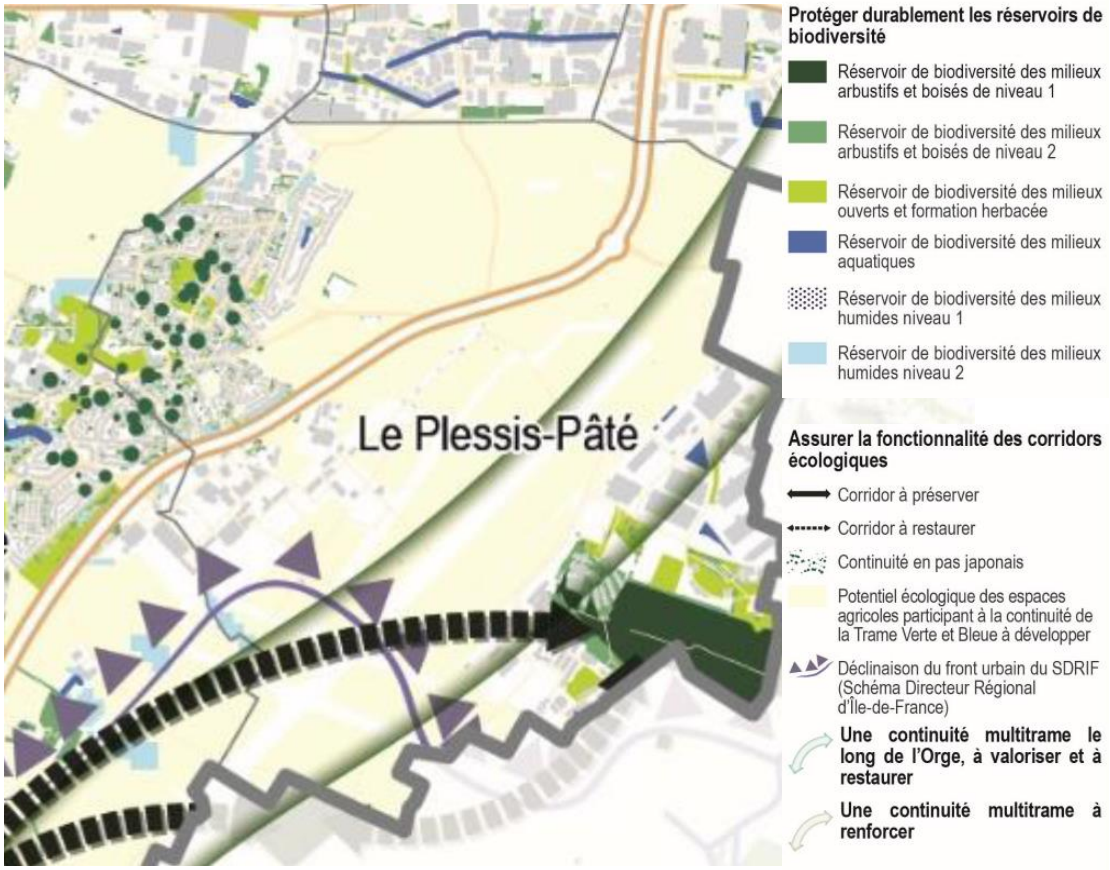

Le Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi)

Le PLHi établit la politique de logement de l'agglomération pour une durée de 6 ans. Il est obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

Il définit les objectifs, principes et perspectives d'une politique visant à :

- répondre aux besoins en logement et en hébergement
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
- améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées

Il assure une répartition équilibrée entre les quartiers et les communes.

Le PLH comprend 3 volets :

- le diagnostic local de l'habitat, pour connaître les situations et enjeux locaux
- les objectifs et orientations
- les actions territorialisées et moyens à mettre en œuvre

Le PLHi de Cœur d'Essonne Agglomération a été approuvé le 12 décembre 2019.

Il s'organise suivant quatre grandes orientations :

1. Organiser les conditions d'un développement résidentiel adapté aux besoins du territoire et de qualité,
2. Réhabiliter et maintenir l'attractivité des logements existants,
3. S'assurer des réponses adaptées aux besoins spécifiques des ménages,
4. Mettre en place les outils de mise en œuvre de la politique de l'habitat,

Le PLU doit être compatible avec le PLHi.

Les orientations du PLHi pour la commune :

Pour la période 2020-2025, le document fixe des **objectifs quantitatifs** de production de logements pour la commune du Plessis-Pâté :

- Objectif de production totale : 538 logements à réaliser sur le territoire communal en privilégiant l'espace urbain. Actuellement, d'après les données de suivi des autorisations d'urbanisme et des ouvertures de chantier et livraison, arrêtées fin 2022, 105 logements ont été réalisés depuis l'adoption du PLH dont 80 logements sociaux.

- Objectif de production de logements sociaux : 298 logements sociaux à réaliser sur le territoire communal. Actuellement, 320 logements sociaux sont projetés à horizon PLU. Depuis l'adoption du PLH, 80 logements sociaux ont été réalisés.

- Objectif de la part de logements sociaux dans la production totale de logements : 55% de part de logements sociaux en moyenne à l'échelle de l'ensemble des logements produits sur la commune et atteindre les objectifs fixés par le PLHi.

Le Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF)

Le Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF), document approuvé le 19 juin 2014, définit des préconisations et prescriptions en termes de normes de stationnement véhicules et vélos.

Le PDUIF permet de coordonner à l'échelle régionale les politiques des acteurs de la mobilité pour tous les modes de déplacement (transports collectifs, marche, vélo, voiture particulière, deux-roues motorisés…) ainsi que le stationnement ou encore l'exploitation routière.

Il vise à atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part.

Le stationnement véhicule

Pour les constructions à destination d'habitation

À plus de 500 mètres d'une gare :

Le PLU ne peut exiger la création d'un nombre de places de stationnement supérieur à 1,5 fois le niveau moyen de motorisation des ménages constaté dans la commune.

Le taux de motorisation dans une commune est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{Nombre de ménages avec 1 voiture + (nombre de ménages multimotorisés * nombre moyen de voitures de ces ménages)}}{\text{Nombre total des ménages}}$$

Le taux de motorisation pour le Plessis-Pâté est de 1,5 en 2017.

1,5 x 1,5 = **2,25 places** par logement maximum.

La commune peut également si elle le souhaite inclure une disposition pour les places visiteurs.

De plus, il n'est pas possible d'exiger la réalisation de plus de 1 place par logement social.

Pour les constructions à destination de bureaux

À plus de 500 mètres d'une gare :

Il ne pourra être construit plus de 1 place pour 50 m² de surface de plancher.

Le stationnement vélo

Pour l'habitat collectif :

0,75 m² par logement jusqu'à 2 pièces
1,5 m² par logement dans les autres cas
Superficie minimale de 3 m²

Pour les bureaux :

1,5 m² pour 100 m² de surface de plancher

Pour les activités / commerces de plus de 500 m², industrie et équipements publics :

Une place pour 10 employés

Pour les établissements scolaires :

Une place pour 8 à 12 élèves

Toutefois, il est recommandé d'adapter l'offre :

Écoles primaires : une place pour 8 à 12 élèves

Collèges et lycées : une place pour 3 à 5 élèves

Universités et autres : une place pour 3 à 5 étudiants

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le Plessis Pâté

Les origines du Plessis-Pâté

La première mention des seigneurs de Plessis remonte au XIe siècle. Le nom de la commune tire son origine de l'organisation du village en clos cultivés que l'on fermait à l'aide de branchages pliés afin d'empêcher les bêtes sauvages d'y pénétrer. En 1657, le Plessis-Pâté devint une baronnie et une paroisse indépendante. A cette époque, un château et un parc furent construits.

Source : plan d'intendance de la commune du Plessis-Pâté (1780-1789) archives départementales de l'Essonne.

Au début du XIXe siècle, la commune du Plessis-Pâté compte 268 habitants en 1806. Le village est constitué de plusieurs hameaux. Le Plessis-Pâté présente à cette époque les caractéristiques d'un village-rue avec un parcellaire structuré perpendiculairement à la rue et constitué de longues bandes étroites, de la largeur de l'habitation. La commune s'étend alors le long d'un axe principal, la Route de Liers, et comporte également un hameau à l'Est du centre-bourg, le Hameau de Charcois. A cette époque, seule la partie orientale de la Route de Liers est bâtie, la partie occidentale étant occupée par les terres du parc du château.

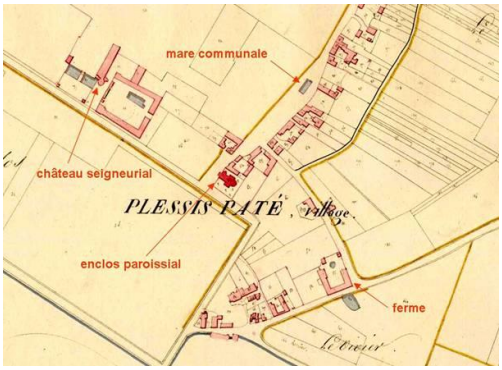

Source : Cadastre napoléonien (1811) archives départementales de l'Essonne.

Dans le cadre du diagnostic patrimonial du Centre-Essonne par le Conseil Régional d'Île-de-France et le département de l'Essonne, parmi les trente-quatre édifices recensés, dix-sept sont antérieurs au cadastre napoléonien (sept fermes, trois maisons rurales, une cour commune, une maison de bourg, une maison à boutique). Ces différents édifices ont subi de nombreuses transformations, mais leur typologie est encore lisible. Le territoire communal comprenait également six fermes dont deux grandes exploitations agricoles isolées : la Ferme de la Justice, aujourd'hui disparue, et la Ferme des Bordes.

L'urbanisation de la commune du Plessis-Pâté a été particulièrement importante au cours de la seconde moitié du XXe siècle. On dénombrait 92 logements avant 1948. En 2000, le nombre de logements sur la commune est de 1058, dont 974 habitats individuels contre 84 habitats collectifs, soit un décuplement par rapport à 1948. L'explosion a lieu entre 1968 et 2000, période au cours de laquelle la commune a autorisé la construction de 906 logements.

Dans les années 1930, le Plessis-Pâté voit ses premières extensions. La base aérienne, créée en 1937, est agrandie. De la Libération jusqu'en 1965, la commune a connu très peu de changements. A la Libération, le château des Bordes est détruit.

La grande majorité des nouveaux logements s'inscrivent dans le cadre de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC). Le lotissement des Castors est construit à partir de 1965. À cette même période le centre d'essais en vol d'une superficie de 326 hectares s'installe sur les terrains de la base. La ZAC du Colombier, située à l'ouest de la commune entre le village historique et la commune de Brétigny-sur-Orge (construction de la nouvelle mairie), accueille près de 600 pavillons à partir de 1971 sur une superficie de 53 hectares. Le projet de la ZAC de la Pouletterie est lancé en 1991 et celui de la ZAC de la Rogère en 1997. Une extension du bourg à l'est sera réalisée dans les prochaines années via le projet de lotissement Les Charcoix.

Deux zones d'activités ont été créées à cette période : au Nord de la commune est créée en 1974 la ZAC du Parc destinée à accueillir des activités, en 1995, est créée, à l'Ouest de la commune, la ZAC de la Tremblaie qui s'ajoute à la zone d'activité des Bordes. Aujourd'hui, le développement économique se poursuit au nord de la commune avec la ZAC Val Vert et à l'est avec l'extension de La Tremblaie.

1. L'évolution urbaine

A. L'histoire du Plessis-Pâté

Les traces du passé

Le passé rural et agricole de la commune est encore très présent aujourd'hui ; en effet un certain nombre d'éléments physiques issus de l'histoire et de l'urbanisation du territoire ont été conservés. Ainsi, le tracé des principaux axes routiers reprend le tracé des chemins ruraux. Trois fermes et le linéaire villageois entre la route de Liers et la route de Corbeil ont été conservés. Le découpage parcellaire des terrains au Nord de la commune a été maintenu.

Dans un objectif de valorisation du patrimoine militaire et aérien, certains bâtiments encore en bon état sont et seront conservés.

De même les allées forestières du Bois des Bordes sont encore présentes. Cet héritage du passé devra, dans la mesure du possible, être conservé dans les années à venir.

Les traces conservées du passé de la commune

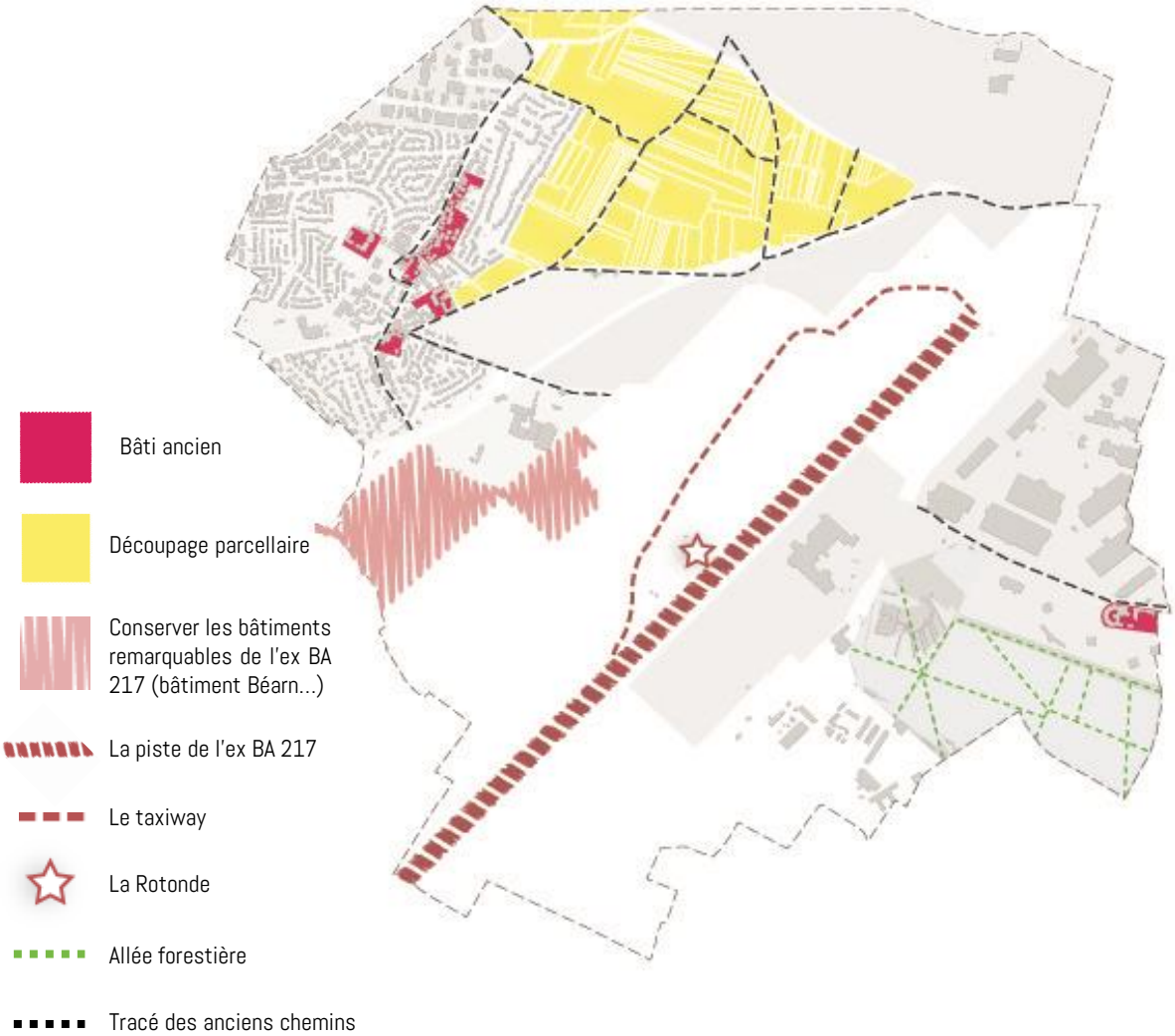

Les éléments bâtis remarquables

Le territoire communal ne possède pas de sites ou monuments classés, inscrits au titre des monuments historiques. Pour autant, certaines constructions présentent un intérêt architectural et patrimonial. Ces éléments remarquables pourraient faire l'objet d'un dispositif de protection et/ou de valorisation.

Selon le diagnostic patrimonial du Centre-Essonne réalisé par le département et la région, le Plessis-Pâté comporte peu de bâti ancien (92 logements antérieurs à 1948, dont 47 antérieurs à 1915) par rapport à l'ensemble du bâti communal. Celui-ci est principalement concentré dans le centre historique, à l'exception de la ferme des Bordes et des constructions de la première moitié du XXe siècle, situées en périphérie, à proximité de la commune de Brétigny-sur-Orge.

Les édifices publics sont intéressants mais ne présentent pas de caractéristiques exceptionnelles.

Lors de ce diagnostic, 34 édifices ont été identifiés dont 3 édifices remarquables :

- L'église Paroissiale Notre-Dame-des-Victoires ;
- La ferme des Bordes ;
- La ferme des Capettes.

Carte de localisation du patrimoine bâti

Réalisation Espace Ville

Les éléments bâtis remarquables

La commune a identifié davantage d'éléments patrimoniaux. En effet, le patrimoine essentiellement lié au caractère rural du vieux bourg a des éléments bâtis à préserver pour valoriser cette identité rurale :

- Un ensemble bâti emblématique du patrimoine villageois de la commune avec un front bâti historique ;
- L'église paroissiale Notre-Dame-des-Victoires, son presbytère et le parc ;
- Les corps de ferme issus du passé agricole (ferme des Bordes ; l'ancienne ferme du Château; ferme route de Liers ; ferme des Capettes ; ferme de la Pouletterie…)

En outre, la base aérienne qui s'est implantée fin des années 1930 fait également partie du patrimoine historique de la commune. Certains bâtiments emblématiques de la base aérienne et sa piste seront mis en valeur dans le cadre de la mise en œuvre du plan guide.

Carte de localisation du patrimoine bâti

Réalisation Espace Ville

1. **Un ensemble bâti emblématique du patrimoine villageois de la commune avec un front bâti historique ;**
2. **L'église paroissiale Notre-Dame-des-Victoires, son presbytère et le parc**
3. Les corps de ferme issus du passé agricole
4. Les éléments patrimoniaux de l'ancienne base aérienne 217

1 Un ensemble bâti emblématique du patrimoine villageois

Les bâtiments anciens et le front bâti situés le long de la route de Liers et rue des Capettes dans le cœur de ville représentent un ensemble bâti emblématique du patrimoine rural. En effet, les constructions sont de gabarit, de facture et d'aspect similaires. L'alignement du bâti et des murs de pierre par rapport à la voie publique rend l'ensemble harmonieux. En revanche, certains de ces bâtiments sont aujourd'hui vétustes.

2 L'église paroissiale Notre-Dame-des-Victoires, son presbytère et le parc

L'Église, son presbytère et les arbres remarquables à proximité sont des éléments remarquables du cœur de ville.

L'église paroissiale Notre-Dame-des-Victoires, restaurée, dont le pignon et le porche ne possèdent pratiquement aucun ornement architectural, est construite en grès et meulière. Le cimetière, antérieur au cadastre napoléonien (1811), qui entoure l'église est toujours en place, ce qui constitue un élément patrimonial relativement rare.

Le parc en face de l'église, avec des arbres remarquables, complète l'ensemble harmonieux et relatant de l'identité rurale de la commune.

1. Un ensemble bâti emblématique du patrimoine villageois de la commune avec un front bâti historique ;
2. L'église paroissiale Notre-Dame-des-Victoires, son presbytère et le parc
3. **Les corps de ferme issus du passé agricole**
4. Les éléments patrimoniaux de l'ancienne base aérienne 217

3 Les corps de ferme issus du passé agricole

Certaines fermes plesséiennes possèdent des caractéristiques remarquables qui augmentent la valeur architecturale de la commune. Cependant, la politique patrimoniale de la commune ne peut pas se résumer à la conservation de ces rares éléments patrimoniaux et doit tenir compte de l'ensemble du bâti ancien en évitant, dans la mesure du possible, les dénaturations ou les destructions.

La ferme des Capettes

Ce bâtiment est un exemple intéressant de grande ferme à cour fermée dont la surface a été doublée au cours du XIXe siècle, créant ainsi une seconde cour. Cet agrandissement témoigne de l'essor des activités agricoles liées à la culture de la betterave et de la céréale dans la commune. Le logis, à un étage carré, possède un chaînage d'angle en pierre de taille et l'on distingue l'encadrement d'une ancienne porte charretière dans l'angle nord-est du bâtiment.

L'ancienne ferme du Château

La ferme du Château, acquise par la commune en 2004, doit son nom à un ancien château seigneurial aujourd'hui disparu auquel elle était rattachée. Elle a été récemment rénovée et est devenue « le pôle culturel la ferme du château ». Sa réhabilitation en pôle d'équipements et de services permet de mettre à la disposition des habitants un élément fort du patrimoine communal. Seul le logis sera démoli pour réaliser un projet d'habitat inclusif. Jusqu'ici cette ferme-forteresse, non ouverte au public, constituait une enclave dans le centre du Plessis-Pâté.

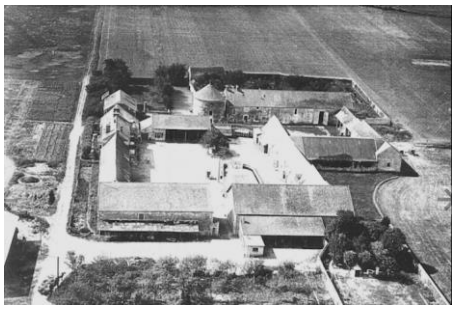

Source : l'observatoire CAUE

Le projet permet de créer autour de la cour carrée :

- un lieu de vie et d'expression culturelle mêlant équipements (école de musique et de danse, médiathèque) et accueil de manifestations festives.
- un passage public reliant le centre et le nord-ouest de la commune
- à terme, un projet d'habitat inclusif sera réalisé en lieu et place du logis ;
- le auvent sera réhabilité en salle d'accueil d'association.

Ce projet illustre la collaboration entre la Ville et la Communauté d'agglomération. La réhabilitation a permis un ensemble cohérent à l'architecture unitaire, dessinant un pôle d'équipements d'échelle intercommunale.

1. Un ensemble bâti emblématique du patrimoine villageois de la commune avec un front bâti historique ;
2. L'église paroissiale Notre-Dame-des-Victoires, son presbytère et le parc
3. **Les corps de ferme issus du passé agricole**
4. Les éléments patrimoniaux de l'ancienne base aérienne 217

3 Les corps de ferme issus du passé agricole

La ferme de la Pouletterie

Une ferme de petite taille à cour pavée dont le logis, situé en fond de cour, est composé d'un étage carré et d'un étage de combles possédant, sur le mur gouttereau, une lucarne charpentée avec auvent dont le système de poulie est encore en place. La partie basse des parois des annexes agricoles ont, pour la plupart, été renforcées à l'aide de parpaings.

La ferme des Bordes

Le bâtiment était une ferme probablement situé sur les terres d'un ancien domaine seigneurial (présence de deux petits pavillons d'entrée à chaînage d'angle et recouvert d'ardoises à l'extrémité orientale des bâtiments de la ferme). Les bâtiments situés dans la partie occidentale de la ferme, dont le logis à un étage carré possédant une corniche, ont été reconvertis en bâtiments administratifs.

Les corps de ferme route de Liers

Les corps de ferme à proximité du presbytère présentent, par leur implantation et leur aspect, des caractéristiques patrimoniales à préserver.

1. Un ensemble bâti emblématique du patrimoine villageois de la commune avec un front bâti historique ;
2. L'église paroissiale Notre-Dame-des-Victoires, son presbytère et le parc
3. Les corps de ferme issus du passé agricole
4. **Les éléments patrimoniaux de l'ancienne base aérienne 217**

4 Les éléments patrimoniaux de l'ancienne base aérienne 217

Les bâtiments emblématiques de la base aérienne et sa piste seront mis en valeur dans les projets en cours sur ce foncier. Il comprend notamment la réhabilitation du bâtiment Béarn, des bâtis de bureau, des hangars, le taxiway, la Rotonde et la piste accueillera notamment des activités liées à l'évènementiel.

L'occupation du sol (MOS 2021)

La superficie totale de la commune est d'environ 759,7 hectares.

Le MOS (Mode d'occupation du sol) est l'inventaire numérique de l'occupation du sol de l'Île-de-France. Réalisé par l'Institut Paris Région, à partir de photos aériennes, le MOS distingue les espaces naturels, agricoles et forestiers mais aussi les espaces urbains en 2021. Toutefois, la technique de la photo-interprétation et l'antériorité de la carte peuvent donner lieu à des approximations dans l'identification de certaines occupations. Une analyse urbaine a été réalisée dans le cadre du diagnostic pour distinguer plus finement les formes urbaines.

En 2021, le territoire du Plessis-Pâté dispose d'espaces agricoles et forestiers encore très présents et l'ancienne base aérienne occupe une superficie très importante :

- Un peu plus d'un tiers (34%) sont des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- Un peu plus d'un quart (26%) sont des espaces ouverts artificialisés qui correspondent en partie à la superficie de l'ancienne base aérienne,
- Plus d'un tiers (40%) sont des espaces construits artificialisés. Des espaces urbanisés a vocation essentiellement résidentielle au nord ouest du territoire. Des espaces urbanisés à vocation essentiellement d'activités au sud est du territoire

Occupation du sol (MOS 2021) *

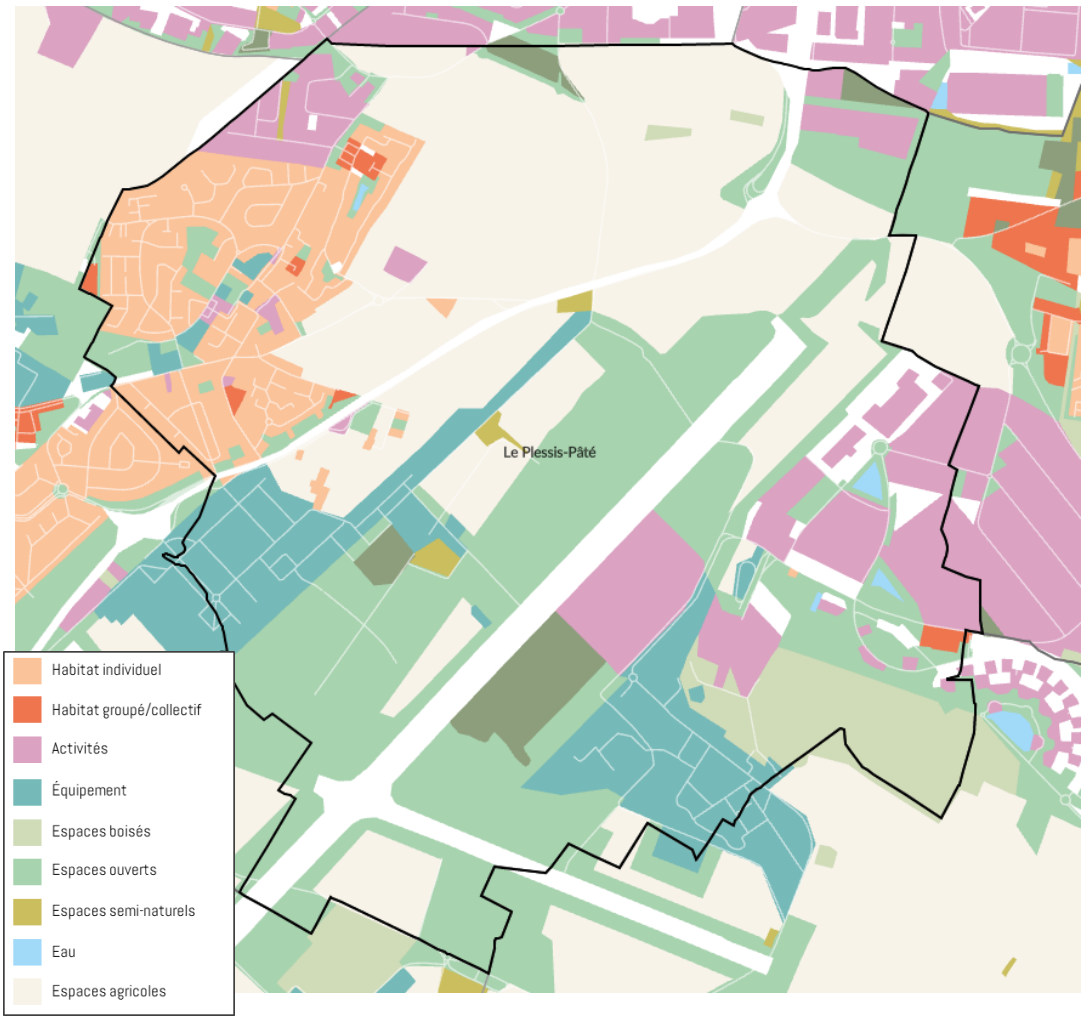

MOS 2021 – Institut Paris Région

** L'occupation du sol cartographiée au Nord de la commune (ZAC Val Vert) et sur la base aérienne (extension de la Tremblaie) ne correspondent pas à la réalité d'aujourd'hui mais bien à celle de 2021.*

Évolution de l'occupation du sol et consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Selon le bilan de l'Institut Paris Région, environ 10,5 hectares d'espaces naturels et agricoles ont été créés entre 2017 et 2021. Par rapport à 2012, ce total est d'environ 5,5 hectares supplémentaires.

Autres espaces consommés :

Environ 46,5 ha d'espaces ouverts artificialisés ont été consommés depuis 2017. Ils correspondent principalement aux projets en cours de réalisation à destination d'activités économiques (extension de la Tremblaie et Val Vert).

Autres espaces qui ont été développés :

Outre les activités économiques (+22,5 ha depuis 2017), la superficie dédiée à l'habitat a légèrement augmenté (+ 1ha depuis 2017).

Bilan de la consommation 2012 – 2021 (en ha)

Bilan de l'occupation du sol

Plessis-Pâté (le) — **Surfaces en hectares**

Type d'occupation du sol	2012	2017	2021
Bois et forêts	32.01	32.01	32.01
Milieux semi-naturels	1.31	2.62	3.52
Espaces agricoles	218.75	212.28	221.78
Eau	1.36	1.51	1.51
Total espaces naturels agricoles et forestiers	**253.43**	**248.42**	**258.83**
Espace ouverts artificialisés	249.55	246.13	199.64
Habitat individuel	70.47	71.03	71.35
Habitat collectif	2.3	3.25	3.96
Activités	53.99	54.31	76.8
Équipements	71.78	71.78	71.78
Transport	57.42	57.96	57.96
Carrières, décharges et chantiers	0.72	6.76	19.33
Total espaces artificialisés	**506.21**	**511.22**	**500.82**
Total communal	**759.64**	**759.64**	**759.64**

MOS 2021 – Institut Paris Région

Consommation des espaces naturels et agricoles entre 2011 et 2021

Selon l'observatoire de l'artificialisation des sols, la consommation totale des espaces naturels et agricoles depuis 10 ans est de **47 hectares.**

Ces dix dernières années, près de 97% de la consommation des espaces naturels et agricoles concernent le développement économique.

Selon les données communales, la répartition de cette consommation ces dernières années est la suivante :

Économie :

Un total d'environ **38,2 hectares** :

- ZAC Val Vert (partie Est de la RD19) avec 5 îlots urbanisés depuis 2017 (16,47 hectares) :
  - Parcelle B 489, (société RABONI) : 10 ha
  - Parcelle B 490, (société INCORE) : 12 185 m²
  - Parcelle B 491, (société NEOVIA) : 9134 m²
  - Parcelle B 523, (société FRESCA) : 30 060 m²
  - Parcelles B 423, 429, 432, 470, 449, (société POINT P, en cours) : 13 272 m²
- Ancienne base aérienne 217 et extension de la Tremblaie avec 4 parcelles urbanisées depuis 2017 (13,69 hectares) :
  - IMMOSTEF (parcelle C78 de 52293 m²),
  - BIMBO QSR (parcelle C79 de 40 167 m²),
  - BOLLIG & KEMPER FRANCE (parcelle C87 de 18 000 m²),
  - VIRTUO (parcelle C90 de 26 436 m²).
- Le projet PARCOLOG dans le secteur de la Tremblaie : 8 hectares

Équipements :

L'aménagement d'une partie de la Liaison Centre Essonne (achevée mais pas ouverte à la circulation) et de la gare routière (6 300 m² en cours).

Logements :

Une opération de 62 logements réalisée en 2016 route de Leudeville comptabilisée comme de la consommation (5 010 m²).

Localisation des projets réalisés ou en cours de réalisation et comptabilisés comme de la consommation :

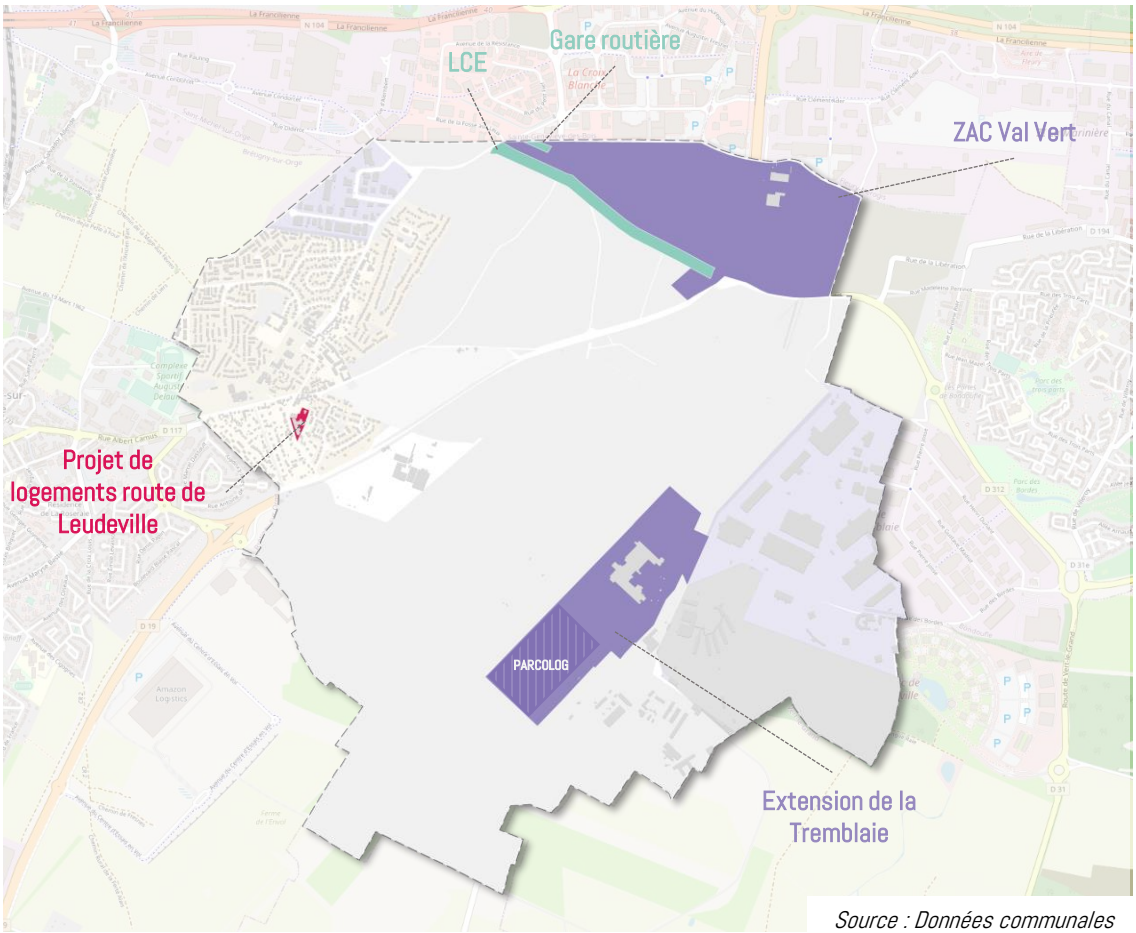

Source : Données communales

Carte des formes urbaines 2021

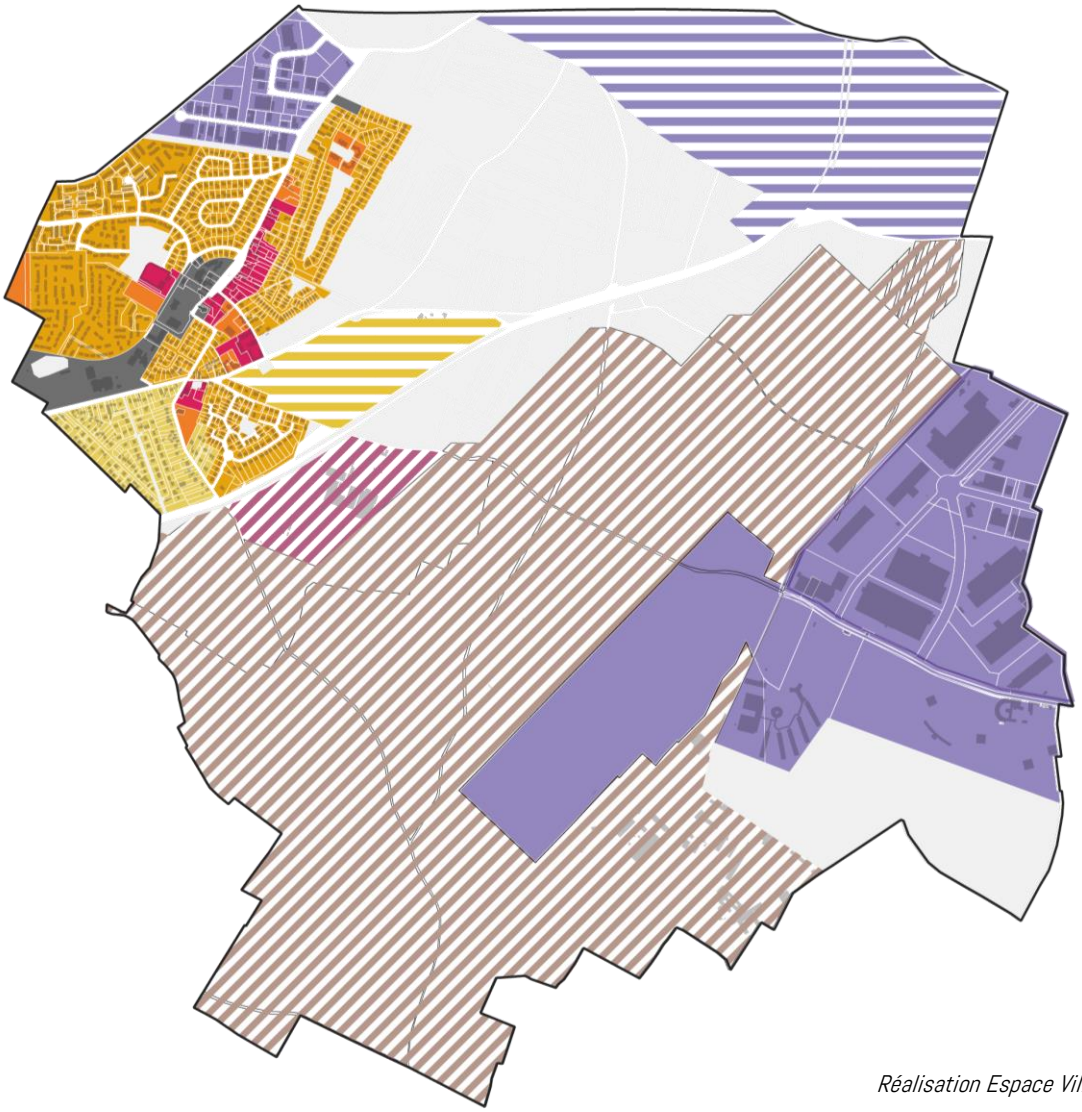

Réalisation Espace Ville

Logements :

- Bâti ancien
- Habitat collectif
- Habitat pavillonnaire organisé
- Habitat pavillonnaire diffus
- Projet « Les Charcoix » à dominante de logements (habitat mixte) et équipements

Activités économiques :

- Activités économiques,
- Secteur d'activités mixtes
- Site de l'ancienne BA 217
- Site de projet « ZAC Val Vert »

Autre occupation du sol :

- Equipements
- Non bâti (espaces agricoles, friches...)

Les formes urbaines simplifiées

Carte des formes urbaines 2021

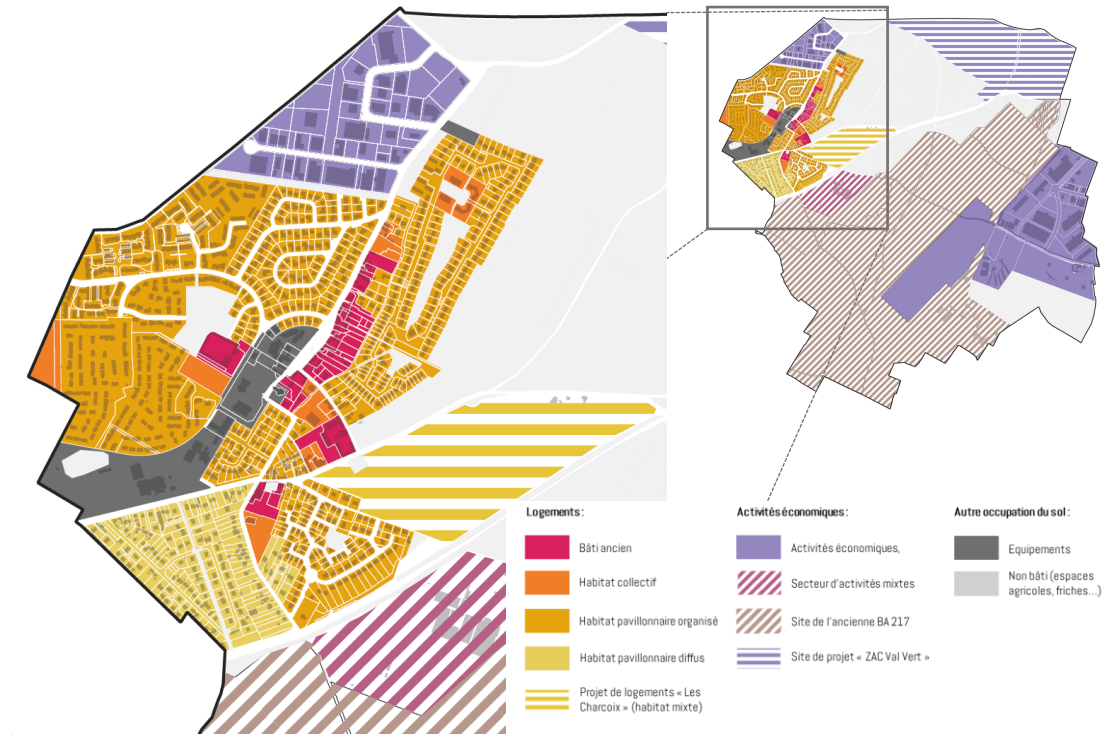

Réalisation Espace Ville

Un habitat majoritairement individuel, récent et en périphérie du centre-ancien

Le bâti est principalement concentré au nord-ouest de la commune dans la mesure où l'ex BA 217 occupe la majeure partie du territoire communal.

La déclinaison des formes urbaines principales

Le tissu ancien est implanté principalement rue du 11 novembre 1918 et route de Liers sous forme de maisons de bourg. Des corps de ferme ponctuent le paysage urbain.

L'essentiel du tissu urbain se décline sous la forme de résidences d'habitat collectif d'une part et de secteurs pavillonnaires d'autre part.

Le bâti pavillonnaire se compose de deux grandes familles : l'habitat individuel organisé (lotissements, opérations groupées…) et l'habitat individuel diffus qui s'est implanté au sud de la RD117.

Le bâti collectif se compose majoritairement de petits collectifs récents implantés principalement en cœur d'ilot, au sein de l'enveloppe urbaine et en continuité avec le bâti existant notamment le tissu ancien.

Les autres formes urbaines

Les activités économiques ont généralement une emprise importante, implantées dans des ZAE (Zones d'Activités Économiques). D'autres activités, mixtes, sont présentes au sud de la RD19 avec une emprise au sol moins importante.

Les équipements ont des emprises variées et sont présents essentiellement en cœur de bourg.

La déclinaison des formes urbaines

Le tissu ancien

Le bâti ancien est regroupé autour du « village-rue », le long des routes de Liers, de Corbeil et de la rue des Capettes. Cet ensemble, témoin du passé rural de la commune présente une certaine unité de formes et de composition urbaine.

Les maisons traditionnelles sont construites en meulières et grès. Le bâti est assez dense et les hauteurs varient entre R+1 et R+1+combles.

La taille du parcellaire

Il s'agit de parcelles en lanières assez profondes qui varient entre moins de 300 m² et 1 000 m². La trame viaire est étroite et assez caractéristique de ce type de tissu urbain.

L'implantation des constructions

La majorité des constructions est implantée à l'alignement des voies : toutefois quelques unes font exception en étant implantées en retrait ou en étant organisées autour de cours. Quelques porches sont encore présents. Parmi ces constructions, il a été identifié 4 ensembles patrimoniaux dont notamment la ferme des Capettes et la ferme du Château.

Autres éléments caractéristiques :

En cœur de bourg dans la continuité du tissu ancien et notamment sur les fronts bâtis historiques, des éléments tels que des murs en pierre sont

Il sont généralement fait de matériaux similaires aux constructions attenantes et participent à la continuité du bâti.

Enseignements :

Quatre principaux enjeux :

- Des enjeux de mutabilité en front de rue sur le bâti non qualitatif et dégradé notamment route de Corbeil ;
- Des enjeux esthétiques et patrimoniaux, liés à la protection et à la mise en valeur du centre ancien à l'image du siège d'Intermarché dans la ferme des Bordes ;
- Des enjeux contribuant à l'amélioration du confort des habitations.

La déclinaison des formes urbaines

L'habitat individuel diffus

L'habitat pavillonnaire est présent principalement au sud de la RD117, notamment dans le quartier du Pré de la Noue construit dans les années 1965. Au fil des années, l'ancien parcellaire agricole a été urbanisé. Le parcellaire traditionnel en lanière a été selon les cas conservé ou recomposé créant des îlots de formes et de superficies diverses.

Ainsi l'on trouve des cœurs d'îlots occupés par des jardins qui côtoient des secteurs au parcellaire plus étroit et peu profond.

Les constructions présentent des hauteurs généralement comprises entre un rez-de-chaussée et un rez-de-chaussée, deux étages et des combles (R+2+C).

Le bâti présente des formes très diverses et variées en fonction de la date de construction. Il est généralement en bon état en raison de sa construction récente, de sa qualité initiale, mais aussi d'un bon entretien ; les rénovations et les extensions sont nombreuses. Toutefois, par endroits demeurent quelques constructions vétustes et/ou de faible qualité architecturale.

La taille du parcellaire

Le parcellaire correspond à un morcellement de terrains agricoles. Il s'agit donc de parcelles assez profondes et étroites qui peuvent varier entre 500 et 1 000 m². De grands fonds de parcelles sont utilisés en jardins d'agrément.

L'implantation des constructions

Les constructions sont implantées généralement en retrait de la voie et des limites séparatives. Deux types d'implantation sont caractéristiques :

- Une implantation de la construction en milieu de parcelle ;
- Une implantation en retrait de 4 à 10 m environ.

Enseignements :

Ces quartiers présentent des formes très hétérogènes. Les fonds de parcelle des habitations sont souvent aménagés en jardins potagers, ils forment ainsi des cœurs d'îlots verts. Ces espaces participent pleinement aux continuités écologiques et à la nature en ville. Enfin, des enjeux contrastés, de préservation des cœurs d'îlots d'une part et de sites pouvant faire l'objet de renouvellement urbain (habitat peu qualitatif…) d'autre part.

Ces sites partiellement mutables devront conserver le caractère pavillonnaire de ces quartiers.

La déclinaison des formes urbaines

L'habitat individuel organisé

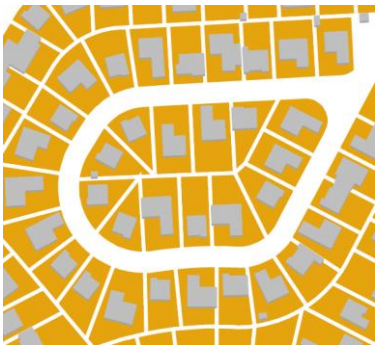

Il correspond à plusieurs opérations réparties sur le territoire communal. Cette typologie d'habitat est très présente notamment au nord du bourg. Le cadre de vie est agréable, les espaces de pleine terre participent pleinement à la nature en ville. Les espaces publics sont généralement pensés pour faciliter les modes doux (cheminements piétons...).

Réalisées à partir de 1965 (lotissement des Castors) à nos jours ces résidences présentent une homogénéité de gabarit : une superficie variant entre 80 et 150 m² au sol et une hauteur qui varie entre R+1 et R+1+C. Elles présentent également un aspect extérieur similaire : matériaux, couleurs...

Au sein de chaque opération, les constructions ont une architecture très homogène. Peu tournés vers le reste de la ville, l'organisation de ces quartiers se fait autour de voies de desserte se terminant souvent en impasse.

Maisons mitoyennes

Maisons non mitoyennes

La taille du parcellaire

Le parcellaire est régulier et implanté de manière symétrique à la rue. La taille des parcelles varie entre 450 et 600 m² environ avec une majorité autour de 500 m².

L'implantation des constructions

Les maisons sont implantées à l'alignement ou avec de légers retraits, elles peuvent être mitoyennes ou non mitoyennes.

Enseignements :

En dehors de quelques opérations ponctuelles, les mutations sont assez faibles. Des évolutions douces encadrées peuvent être envisagées pour répondre aux besoins des habitants (extension ; surélévation).

La déclinaison des formes urbaines

L'habitat collectif

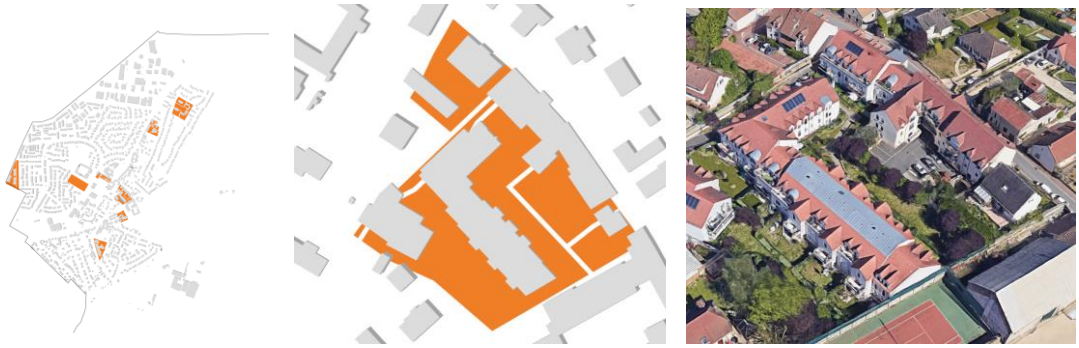

Il correspond à plusieurs opérations de logements collectifs situées principalement en cœur de bourg ou en périphérie immédiate. Les constructions situées dans le bourg sont issues d'opérations de renouvellement urbain du tissu ancien.

Les bâtiments sont sous la forme de petits collectifs avec des hauteurs allant du R+1+C au R+2+C.

L'implantation des constructions

Les constructions sont implantées soit à l'alignement soit en retrait des voies et emprises publiques avec un recul entre 4 et 6 mètres. Quelques immeubles sont implantés sur au moins une limite séparative.

La taille du parcellaire

Dans le bourg, les constructions sont implantées sur un parcellaire agricole, historique, laniéré. Il se caractérise par des parcelles profondes et étroites. Le rapport bâti/non bâti est assez faible, ce qui révèle une certaine densité.

Habitat collectif

A contrario, les constructions du quartier de La Rogère sont implantées sur de grandes parcelles. Les espaces non bâtis sont aménagés en espace vert d'agrément.

Habitat collectif

Enseignements :

Ces ensembles assez récents n'ont pas vocation à muter dans l'avenir. Ainsi, les possibilités d'évolution seront limitées.

La déclinaison des formes urbaines

Les activités économiques

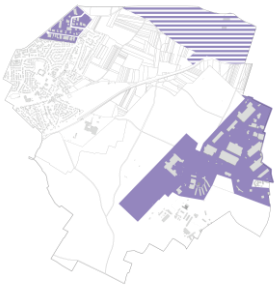

Ces constructions sont présentes dans les deux grandes zones d'activités au nord et au sud du territoire. Ponctuellement, quelques bâtiments sont présents dans le bourg. Leur gabarit et leur forme reflètent le type d'activités qui y est exercé.

Les constructions ont des formes simples, assez peu qualitatives. Il s'agit de grands volumes permettant le stockage des activités logistiques, notamment la ZA de la Tremblaie. La zone du Parc est plus orientée sur l'artisanat et regroupe des constructions de plus petite taille.

Actuellement, la ZAC Val Vert au nord-est du territoire est actuellement en cours de réalisation et une extension de la zone d'activités de la Tremblaie a été réalisée. Les bâtiments sont et seront de formes simples, avec l'utilisation de matériaux nobles, et de qualité avec des activités liées à l'agro économie, la pharmaceutique (Parcolog)....

La taille du parcellaire

Les constructions sont implantées sur de grandes parcelles. Les espaces extérieurs sont fermés et assez bien entretenus.

Enseignements :

Ces zones d'activités fonctionnelles ne présentent pas de problèmes majeurs. Aucune surface disponible au sein des ZAE du Parc et de La Tremblaie. Une extension de cette dernière est en cours de réalisation. Une nouvelle génération de conception de ZAE va voir le jour avec l'aménagement et l'architecture proposés dans le projet Val Vert.

Une mutation de certains bâtiments peu qualitatifs pour du logement collectif (garage de millénaire...) pourrait permettre de requalifier l'entrée de ville.

Le site de l'ancienne base aérienne 217 sera support de nouveaux bâtiments à destination d'activités économiques diversifiées avec des bâtis de forme variée et moderne *(cf partie les grands projets – p37)*.

Extension zone d'activités de la Tremblaie

Zone d'activités du Parc

La déclinaison des formes urbaines

Les équipements

Les principaux équipements sont localisés le long de la RD117 jusqu'au cœur du bourg. Toutefois, ils sont le plus souvent en rupture avec le tissu environnant par leurs formes, leurs volumétries et leurs architectures, qui reflètent à la fois, une époque de réalisation et la fonction de ces équipements.

Le complexe sportif Le Colombier se situe dans la continuité des équipements sportifs de Brétigny-sur-Orge.

La taille du parcellaire

Les constructions sont implantées sur de grandes et très grandes parcelles. Les espaces extérieurs sont ouverts et bien entretenus. Ils peuvent être sous forme de parc comme le parc de la Mairie.

Enseignements :

Ces zones ne présentent pas de problèmes majeurs. Elles peuvent ponctuellement faire l'objet d'extension si nécessaire.

La Mairie et son parc

L'école élémentaire Léon Blum

Le centre culturel – Cœur d'Essonne Agglomération

Les opérations d'aménagement depuis 2008

Les opérations récentes :

Depuis 2008, des efforts de construction ont été réalisés pour densifier les secteurs stratégiques en cœur de ville pour diversifier l'offre de logement.

Environ 350 logements ont été réalisés sur le territoire par 11 opérations de renouvellement urbain.

Les nouveaux logements sont essentiellement sous forme d'habitat collectif, avec néanmoins quelques logements en habitat individuel organisé.

Carte des opérations réalisées depuis 2008

Source : données communales

Opérations réalisées depuis 2008

Le diagnostic foncier

Le diagnostic foncier a deux objectifs :

- Identifier les sites mutables qui ont fait l'objet d'une opération d'aménagement depuis 2008. Certaines de ces opérations sont d'ores et déjà réalisées, d'autres sont en cours de réalisation.
- Identifier les sites mutables restants à horizon du PLU actuel principalement en cœur de ville.

Pour cela, trois degrés de densification ont été définis :

- **Potentiel très faible à nul** : ces espaces présentent un caractère peu mutable du fait de leurs formes et morphologies urbaines très structurées et organisées.
- **Potentiel faible à moyen** : généralement une évolution est possible sur ces espaces dans le respect des formes urbaines existantes et du patrimoine présent sur la commune. Sur certains secteurs précis, des sites peuvent faire l'objet de restructuration urbaine.
- **Potentiel important à moyen** : une mutation sur ces espaces bâtis est envisageable à moyen terme, notamment pour les terrains non bâtis en secteurs urbains.

Espaces à capacité de densification très faible :

- *L'habitat individuel organisé (lotissements ou résidences constituées)*

Ces quartiers ont la particularité d'avoir une organisation propre, avec des voiries et des espaces de stationnement calibrés pour la densité prévue. Les parcelles sont généralement de taille moyenne et la manière dont la construction est implantée sur la parcelle fait qu'il est difficile, voire impossible, d'imaginer la construction d'une nouvelle maison. De plus, certaines constructions sont très récentes. C'est pourquoi, il n'y a pas d'intérêt à remettre en cause l'équilibre urbain de ces ensembles.

- *L'habitat collectif*

Ces immeubles sont récents, de bonne facture et peuvent être accompagnés d'espaces verts importants. Ils n'ont pas vocation à évoluer à court terme.

- *Le tissu ancien*

Déjà dense, le bâti ancien présente en outre une valeur patrimoniale et historique importante. Le potentiel se limite donc à la restructuration du bâti existant et à la réalisation d'extensions de bâtiment. Certains bâtiments route de Corbeil et route de Liers nécessitent une réhabilitation.

Espaces à capacité de densification faible à moyen :

- *L'habitat individuel diffus*

Ce sont les quartiers qui présentent un potentiel de densification faible à moyen, compte-tenu des caractéristiques du parcellaire ; certes on constate parfois la présence d'assez grandes parcelles mais dans la majeure partie des cas, l'implantation des constructions, généralement en retrait de la voie et en milieu de parcelles, ne permet que très rarement des possibilités de construction en fonds de parcelles dans des conditions d'accès et d'intégration satisfaisantes.

Le potentiel de densification au Plessis-Pâté :

L'organisation urbaine très structurée de la commune révèle un potentiel de densification relativement faible. Si une évolution était envisagée, elle devrait reprendre les caractéristiques du tissu pavillonnaire environnant.

Les sites mutables

Ce sont 2 sites qui ont été identifiés par la commune principalement dans la continuité du tissu ancien. Ils permettront de densifier ponctuellement l'espace urbain, à proximité des équipements et services, en préservant l'identité de la commune.

Carte des sites potentiellement mutables

Source : données communales

Sites potentiellement mutables

Les sites mutables

Les sites mutables représentent un potentiel de construction d'environ 63 logements (permis délivrés et/ou projets connus) :

2 450 m²
Programmation :
50 logements

915 m²
Programmation :
13 logements

Autres sites potentiellement mutables dans le bourg

D'autres sites au sein de l'espace urbain ont été identifiés comme potentiellement mutables. Ils font l'objet d'une réflexion sur leur devenir.

28 à 32 route de Liers :

Superficie : 4 670 m²
Occupation du sol : bâtiments anciens dégradés avec un cœur d'îlot vert

40 Route de Liers :

Superficie : 1 800 m²
Occupation du sol : bâtiment avec un toit de chaume sur une grande parcelle

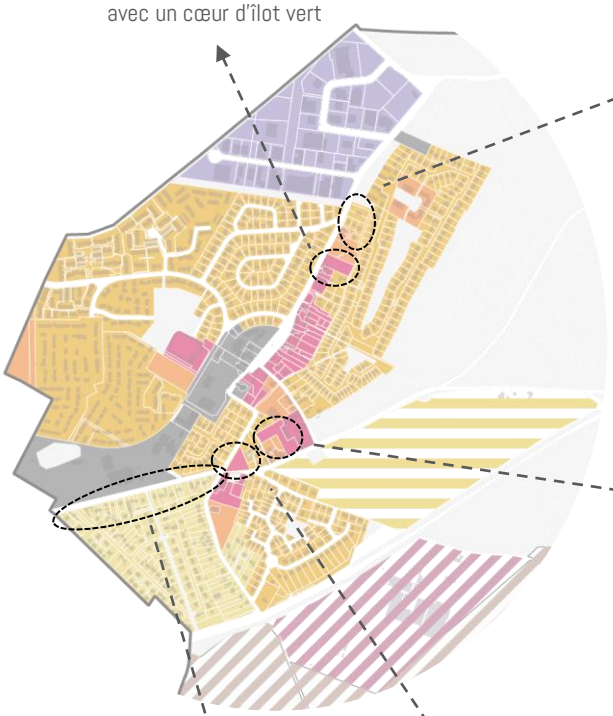

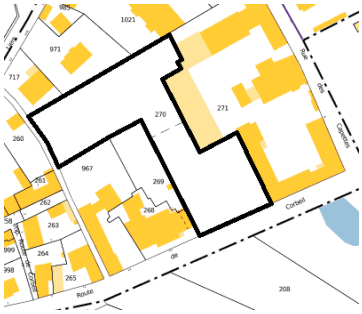

Entre 15 route de Corbeil et 6 rue des Capettes :

Superficie : 3 800 m²
Occupation du sol : espace de pleine terre avec un terrain de tennis

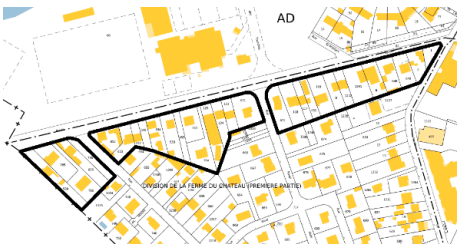

Linéaire route de Corbeil :

Occupation du sol : habitat diffus parfois peu qualitatif

Ces secteurs présentent des terrains encore mutables pouvant faire l'objet de futurs projets en conservant le caractère pavillonnaire du quartier.

1 à 5 route de Corbeil :

Superficie : 2 000 m²
Occupation du sol : bâtiments anciens vétustes peu qualitatifs

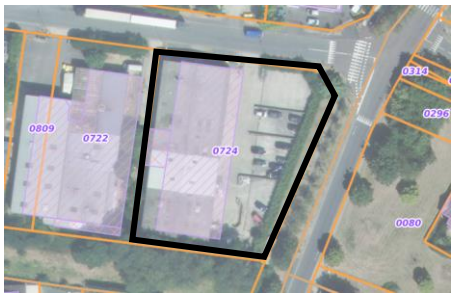

1 rue du Bicentenaire :

Superficie : 2 800 m²
Occupation du sol : activités (garage...) avec espaces extérieurs peu qualitatifs en frange directe avec la zone résidentielle

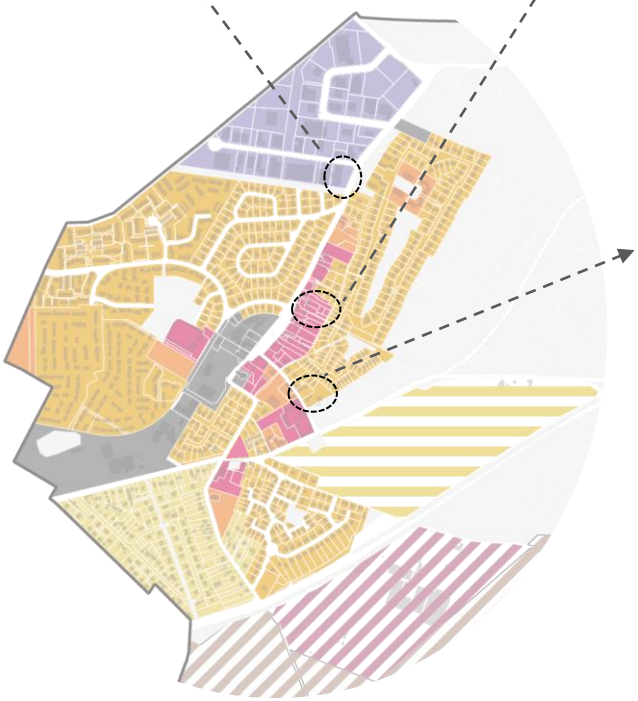

18 Route de Liers :

Superficie : 2 450 m²
Occupation du sol : fonds de jardin en centre-bourg qui sont néanmoins qualitatifs

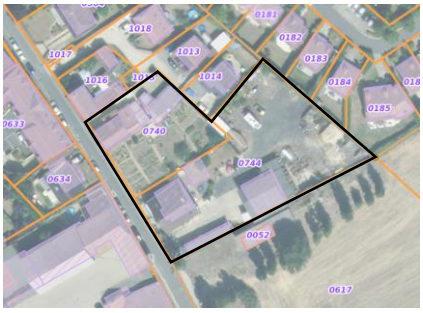

11 rue des Capettes :

Superficie : 3 400 m²
Occupation du sol : une maison individuelle, avec quelques bâtiments et des espaces extérieurs peu qualitatifs. À noter la présence de jardins.

Les grands projets : Les Charcoix

Dans le cadre de son développement, la commune du Plessis-Pâté souhaite renforcer son centre-bourg par la réalisation de nouveaux aménagements qui s'inscrivent en continuité avec le tissu urbain existant. Destiné depuis longtemps à l'urbanisation, le secteur « Les Charcoix » est un site stratégique qui offre une capacité foncière importante. Le périmètre de projet porte sur une emprise de 14 ha environ, au sud-est du bourg existant.

Ce secteur de projet est identifié dans le SCoT de Cœur d'Essonne Agglomération approuvé le 12 décembre 2019. Également identifié dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) au Plan Local d'Urbanisme de la commune, ce secteur est destiné à accueillir des équipements, un parc public et une offre de logements, en particulier permettant de rattraper le retard en logement locatif social.

Sur une emprise foncière de 14,2 ha, le projet prévoit de développer une surface de plancher d'environ 40 000 m² comprenant 500 logements environ, dont 50 % de logements sociaux, dont un programme d'habitat spécifique, de type intergénérationnel.

Le projet d'aménagement des Charcoix vise à concilier les besoins de développement de la commune de Plessis-Pâté avec l'enjeu de connecter ce nouveau quartier sur le tissu urbain existant.

Il répondra aux enjeux urbains et architecturaux qui consistent à :

- Créer un quartier mixte s'intégrant de façon cohérente au paysage et au tissu urbain environnant,
- Connecter ce quartier au reste de la ville par des voiries adaptées à chacun des modes de transport,
- Maîtriser les nuisances à l'égard des riverains, notamment de la RD 19,
- Inscrire le projet dans une démarche environnementale.

Projet « les Charcoix »

Source : données communales

Les grands projets : l'ancienne base aérienne 217

L'aérodrome implanté sur les communes de Brétigny et du Plessis-Pâté fut construit en 1937. Durant l'occupation, les Allemands ont réalisé les premières infrastructures aéronautiques, et en particulier deux pistes en béton.

Dans le cadre d'un contrat de redynamisation du site l'Etat a engagé depuis 2009 des études stratégiques sur l'avenir de la base aérienne. Un comité de site qui réunit l'Etat, les collectivités et les partenaires assure le pilotage de ce dispositif.

Cet espace occupe 300 hectares sur les communes de Brétigny-sur-Orge et de Plessis-Pâté. Il est bordé à l'Ouest et au Nord par la RD 19 et à l'Est par la RD 31. La gare RER C de Brétigny est à 2 km de l'entrée de ville.

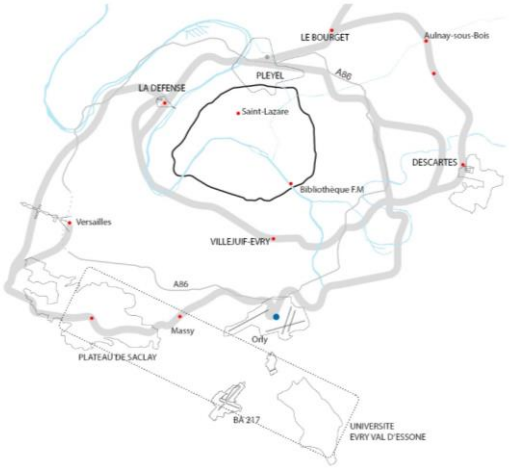

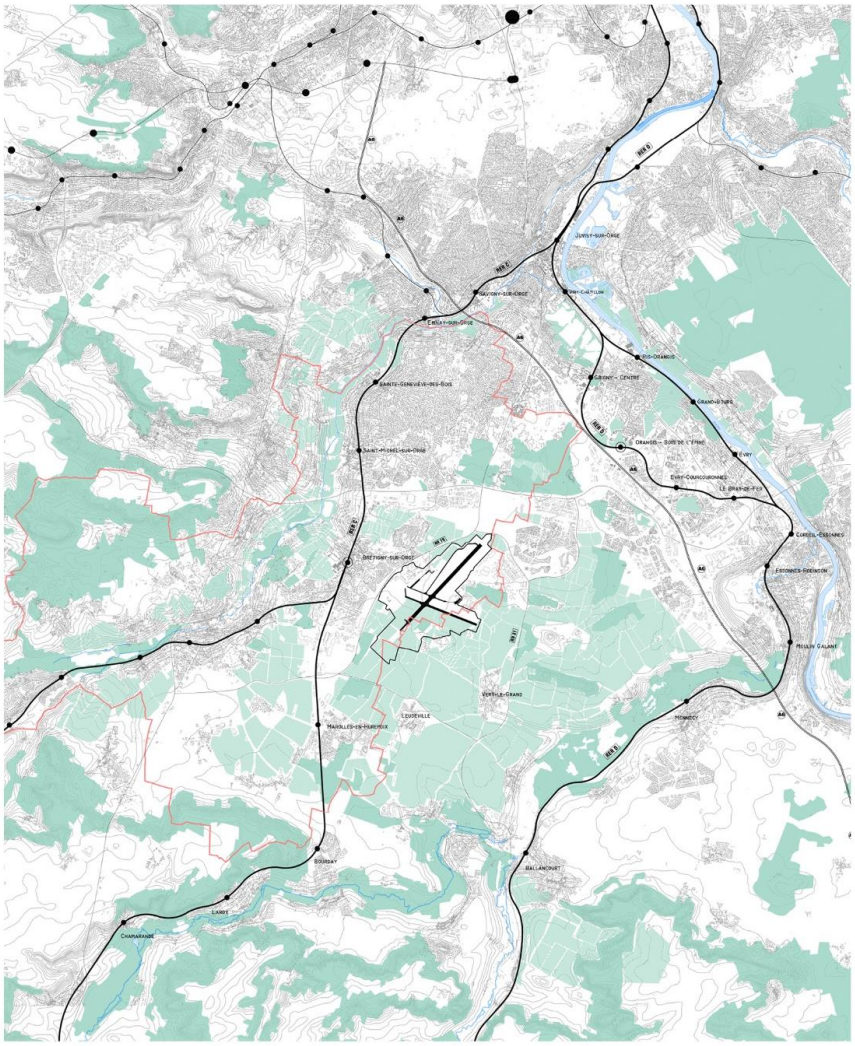

Source : AUC audition

Les grands projets : l'ancienne base aérienne 217

La Base 217 est un laboratoire de nouvelles pratiques à partir des valeurs du projet à construire avec l'ensemble des acteurs de la Base :

- structurer et optimiser l'occupation de l'espace avec les entreprises déjà en place.
- affiner et rendre cohérente l'implantation de nouvelles activités.
- proposer un modèle d'aménagement intégrant le patrimoine et conjuguant une alliance entre l'urbain et l'agricole.
- ouverture de la Base 217 aux public et citoyens vers de nouvelles pratiques : emplois, sports, culture, alimentaire, circuits courts, nouvelles mobilités,
- développement d'une programmation globale différenciée et cohérente avec des services : hôtels, restauration, marchés, mobilités alternatives propres…

Le maillage interne du secteur constitue également un enjeu dans la mesure où il permet de lui redonner une dimension humaine et connectée au reste du territoire. Un principe de liaison permettant de relier deux ensembles afin de garantir le passage des transports en commun, et l'instauration de liaisons secondaires pour les transports fait partie des moyens pour favoriser un développement urbain maitrisé.

Le paysage et notamment les entrées de la base devra être soigné afin de rendre attractif ce lieu. Une attention particulière sera portée sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

Enfin, la connexion avec les territoires voisins constitue un élément pivot car elle doit inciter à créer des accroches et multiplier les points de contact et de visibilité de la base. Pour y parvenir, 2 interfaces sont prévues (niveau de la Porte Nord et au niveau de la RD), ainsi que 3 autres interfaces constituées de traversées douces en direction des communes avoisinantes.

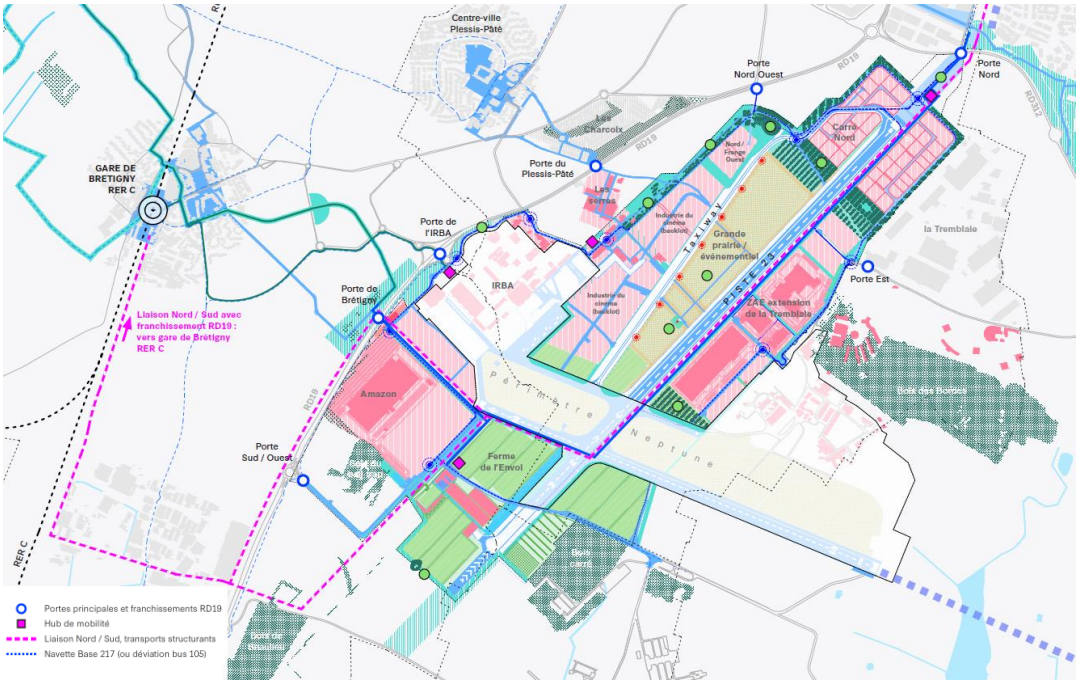

Source : Plan communication ex Base 217 – 16 mars 2021

La desserte en bus :

Le site de l'ex base 217 sera desservi par des lignes de transports en commun principalement sous forme de bus. Dans le projet de mobilité, les lignes de bus s'adaptent au nouveau profil de la base, assurant une desserte fine des développements prévus et une connexion avec les bassins de population et d'emploi du secteur

Deux lignes structurantes permettront de relier les communes du Plessis-Pâté et de Brétigny-sur-Orge au site :

- La ligne 9104 « Les Castors » qui dessert la commune du Plessis-Pâté et Brétigny-sur-Orge ;
- La ligne 1805 qui dessert la commune de Brétigny-sur-Orge.

Pour compléter la desserte en transports en commun, le maillage interne est réalisée par une navette. Les navettes autonomes assurent une connexion rapide entre points d'intérêt majeurs, un maillage plus fin de la base de l'IRBA au Carré Nord.

Les entrées de la base :

La Base est dotée, sur le plan de l'accessibilité, d'un certain nombre de points d'interfaces (des portes) entre la ville – considérée comme un espace continu entre urbanisation et paysage – et la Base. Dans cette logique, c'est l'échelle de la Base qui importe et donc sa capacité à s'adresser vers l'espace continu de la ville – défini par des espaces publics, des voiries, des espaces construits ou paysagés.

La Base, aujourd'hui un système fermé peut progressivement s'ouvrir pour trouver des points d'accroche avec le continuum urbain.

À l'heure actuelle, la perception des entrées est caractérisée par un paysage ouvert sur la plaine agricole. À terme, le projet prend en compte les 8 entrées. Le projet aura un regard particulier sur le traitement de ces espaces notamment par des espaces publics qualitatifs.

Concernant la porte du Plessis-Pâté, le projet des Charcoix impactera fortement cette entrée avec un traitement qualitatif des franges par l'aménagement de noues paysagères.

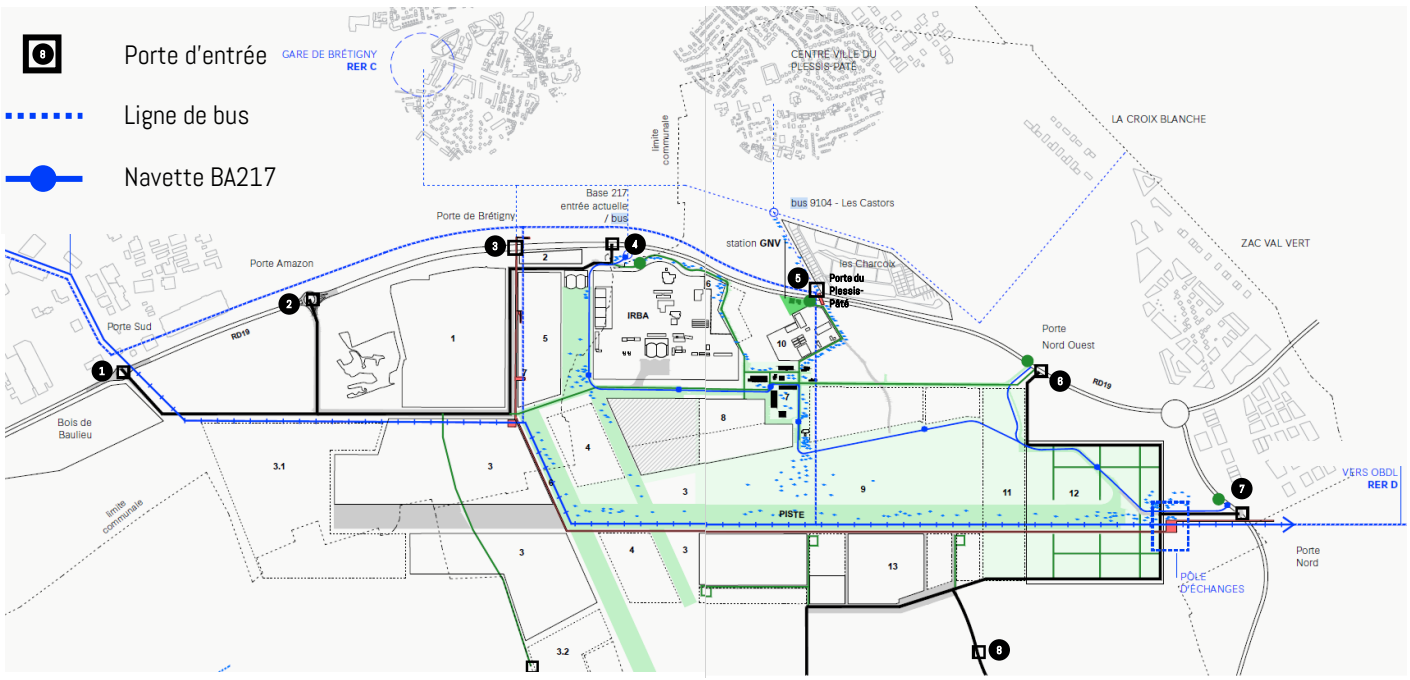

Source : Plan guide V2 Frange Ouest

Les grands projets : Val Vert

La ZAC est d'une superficie de 70 ha dont 7 ha d'espaces verts. La commune du Plessis-Pâté a la volonté de favoriser la création d'emplois sur la commune afin d'améliorer l'équilibre habitat/emploi à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération.

Le projet urbain, qui se veut exemplaire d'un point de vue environnemental, s'appuie sur une trame verte (parc, bosquets aménagés) et bleue (gestion de l'eau) pour renforcer la biodiversité du site.

L'ambition portée par le projet est de faire la démonstration d'un aménagement respectueux de l'environnement.

Le projet se décline 3 grands objectifs :

1. **Objectifs économiques :** promouvoir le développement économique local

- **Répondre aux besoins des entreprises** souhaitant s'implanter sur le territoire par l'aménagement d'une zone d'activité économique. Par ce projet, la Cœur d'Essonne Agglomération compte répondre à la demande des entreprises du secteur et accueillir des activités commerciales, artisanales et industrielles.
- **Répondre aux besoins du marché**, dans un contexte en pleine évolution, en développant les activités liées au développement durable. Ces filières d'activités n'existent pas sur le territoire ; elles constituent des outils de développement économique pour la prise en compte de l'environnement dans le secteur des travaux et du bâtiment.
- **Pérenniser et diversifier l'activité agricole** sur le plateau de Plessis-Pâté par le maintien d'une agriculture conventionnelle viable sur le plateau, un remembrement des terres profitant à l'agriculteur souhaitant développer son activité. Suite aux demandes de la CDCEA (commission départementale de consommation des espaces agricoles) le périmètre de la ZAC a été réduit (le périmètre opérationnel est passé de 77ha à 70ha) et le projet d'exploitation agricole s'est mué en point de vente agricole, débouché naturel du lotissement d'agriculture biologique de l'ancienne Base Aérienne 217 (70 ha de SAU).

2. **Objectifs sociaux :** améliorer le cadre de vie des habitants pour favoriser leur bien-être et la cohésion sociale

- **Créer des emplois adaptés** aux actifs du territoire. Le projet prévoit la création d'environ 2 000 emplois qui permettront de répondre à la demande locale, notamment des jeunes.

Source : Espace Ville

Réduire le déséquilibre entre habitat et emploi. En développant une offre locale, le projet permet de réduire les temps de transport, et améliore ainsi le quotidien des actifs qui se rendent vers les zones d'emploi d'Orly, Paris, Evry, etc.

- **Proposer aux habitants et aux usagers des pratiques diversifiées et des espaces publics de qualité.** Le projet n'est pas une simple réponse à un acte d'achat des visiteurs. Val Vert Croix Blanche est un projet résolument urbain, avec des espaces publics généreux et qualitatifs qui s'enrichissent d'usages complémentaires aux activités commerciales et artisanales. Il est conçu pour accueillir ou favoriser des usages quotidiens de sport ou de loisirs, des évènements culturels et festifs saisonniers destinés à un large public ou de nouveaux services de proximité. La qualité, le confort, la convivialité, les services et les loisirs sont des principes essentiels du projet.
- **Développer une mobilité durable, axée sur la complémentarité des modes de transports** (automobiles et doux). La circulation automobile est fluidifiée ; l'offre en transports en commun est largement étoffée par la création d'un pôle d'échange bus et de plusieurs voies en site propre ; les modes doux sont privilégiés grâce à la mise en place de cheminements, de pistes cyclables, de système de desserte de la zone.

3. **Objectifs environnementaux :** mettre en œuvre un projet exemplaire pour favoriser la préservation environnementale et une utilisation responsable des ressources

- **Limiter la consommation d'espace et créer une lisière agricole** Le projet permet de maintenir une agriculture viable et diversifiée sur le plateau. La grande culture est sauvegardée par une consommation raisonnée des espaces agricoles, validée par la CDCEA. Le point de vente agricole prévu au programme de l'opération permet de mettre en valeur les cultures biologiques qui seront développées sur le site de l'ancienne BA 217. La Liaison agricole permet toutefois de créer une limite pérenne à l'urbanisation et de reconstituer un paysage lisible sur le plateau.
- **Préfigurer des recompositions territoriales à l'échelle du plateau.** La durabilité du projet s'inscrit dans des bénéfices apportés au territoire par la préfiguration de recompositions paysagères et urbaines, un enrichissement des usages et un renouvellement écologique : connexions avec les sites limitrophes par le tracé fin des espaces publics et des trames paysagères est-ouest ou maillage viaire qui conforte les liens nord-sud.

Source : Espace Ville

- **Concevoir un projet d'aménagement d'espaces publics et paysagers de qualité** issus d'une démarche de résilience du site. Les espaces publics représentent environ 40 % du périmètre de la ZAC, et les espaces verts 25%. Les contraintes de réseaux du site, véritables glacis inconstructibles, sont valorisées en espaces publics et paysagers de qualité à travers la réalisation de deux parcs linéaires : énergétique, ludique. La Liaison intercommunale (LCE) est soulignée par une promenade agricole qui marque la limite avec la plaine agricole. Les espaces remarquables existants et les bosquets sont intégrés au projet. Ces espaces qualifient le site, permettent le maintien et le développement de la biodiversité en créant des milieux propices à l'échelle du grand territoire. Afin de permettre une meilleure intégration au projet, les bosquets constituent des espaces paysagers remarquables participant à la valorisation de la trame paysagère du parc ludique.
- **Mettre en œuvre une gestion alternative des eaux pluviales et usées** grâce aux deux parcs qui constituent l'infrastructure naturelle de gestion des eaux (collecte, acheminement, stockage, infiltration, traitement, réutilisation, etc.).
- **Améliorer les déplacements sur le plateau et promouvoir une mobilité durable** par la réalisation de la liaison Centre-Essonne, la restructuration du rond-point de Bondoufle, la création d'un maillage secondaire et le développement d'une offre alternative.
- **Limiter les consommations énergétiques**, par une conception des aménagements et des bâtiments économes en énergie et promouvoir le recours aux énergies renouvelables. Les études ont permis de fixer des ambitions différenciées en termes de consommation énergétique et de profil environnemental des bâtiments en fonction des typologies d'activités : commerces, activités, artisanat ou équipement public.
- **Mettre en œuvre à l'échelle du projet des boucles écologiques permettant de réduire les flux de la matière et de l'énergie** (réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage ou en eau brute, des eaux usées pour l'amendement des cultures, réutilisation de la biomasse pour produire de l'énergie, réutilisation des déchets verts pour l'amendement des cultures, gestion des déblais et remblais, etc.).

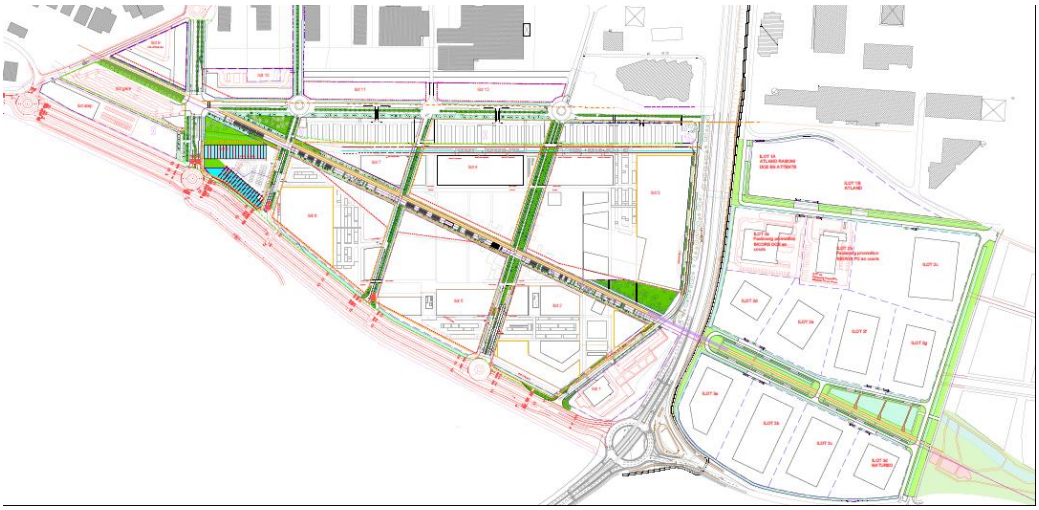

Source : données communales

L'armature urbaine

L'organisation d'un territoire communal et son fonctionnement sont largement influencés par la présence de plusieurs éléments tels que la topographie et espaces naturels, les tissus urbains, les infrastructures routières et ferroviaires. Ces éléments forment l'armature urbaine de la commune.

Les caractéristiques du Plessis-Pâté sont les suivantes :

- Un vaste espace non urbanisé au centre du territoire ;
- L'ex BA 217, un ancien site militaire en reconversion support de projets d'envergure régionale voire nationale *(cf partie les grands projets – p37)* ;
- 3 entités urbaines aux extrémités Nord Ouest, Nord Est et Sud Est ;
- Un pôle de vie qui concentre les équipements, les logements, les commerces en limite de Brétigny ;
- Un bourg villageois traversant et des quartiers d'habitat pavillonnaire récent en périphérie ;
- 3 zones d'activités en lien avec les zones activités attenantes des communes voisines ;
- Des liens importants notamment en termes de flux avec les villes de Brétigny-sur-Orge, de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Bondoufle ;
- La RD 19, un axe traversant qui constitue une véritable coupure.

Carte de l'armature urbaine

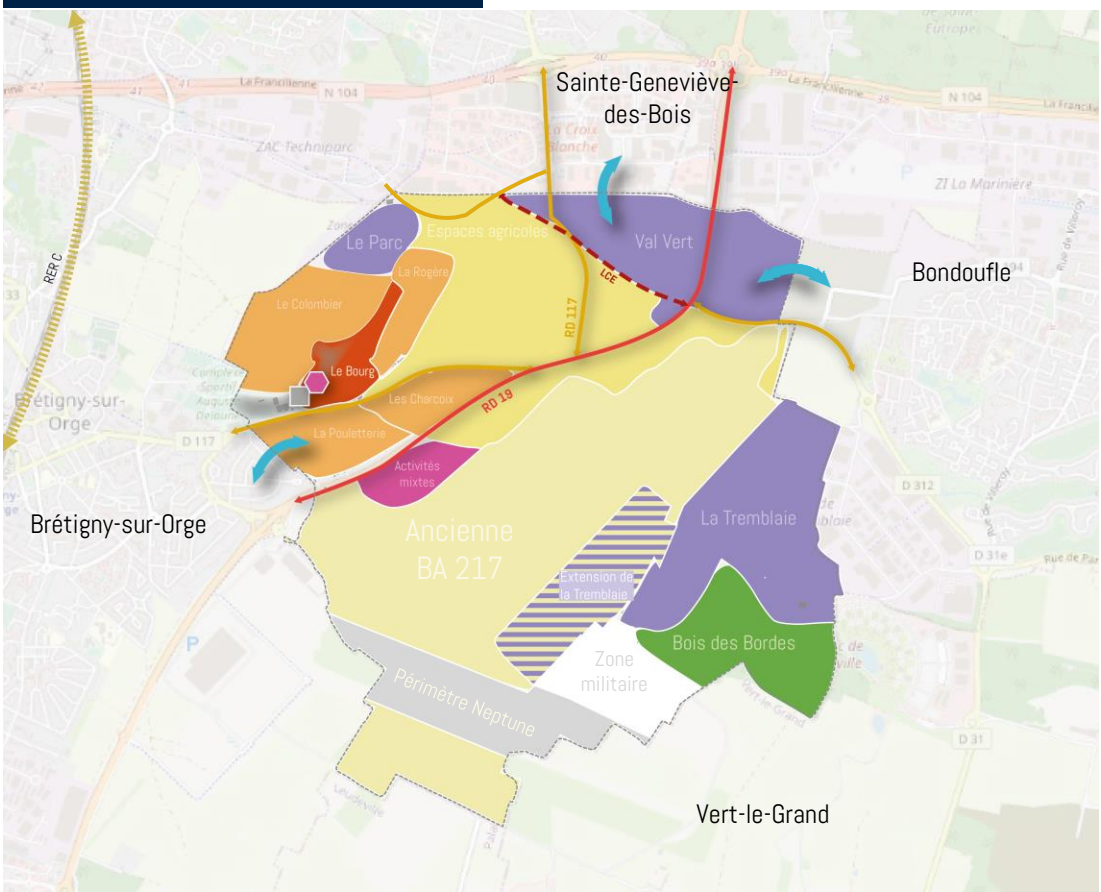

Réalisation Espace Ville

Les principales entrées de territoire

S'il est difficile de préciser les limites d'une entrée de ville, elle peut cependant être caractérisée, de prime abord, comme un lieu de transition entre deux milieux contrastés.

L'entrée de ville est la première image qui est donnée de la commune aux personnes entrant dans le territoire.

Le territoire du Plessis-Pâté compte cinq principales entrées de ville. Elles auront un impact sur la perception qu'ont les personnes sur la commune, autrement dit, sur l'attractivité territoriale.

Les principales entrées de ville sont les suivantes :

1. RD 19 : axe traversant la commune, deux entrées de ville sont identifiées : à l'ouest du Bourg (1a) et au nord de Val Vert (1b)
2. RD 117 : axe desservant le bourg depuis Brétigny-sur-Orge (2a) et Val Vert ; la plaine agricole au nord du territoire (2b)
3. RD 312 : axe desservant la commune depuis Bondoufle

Carte des entrées de ville

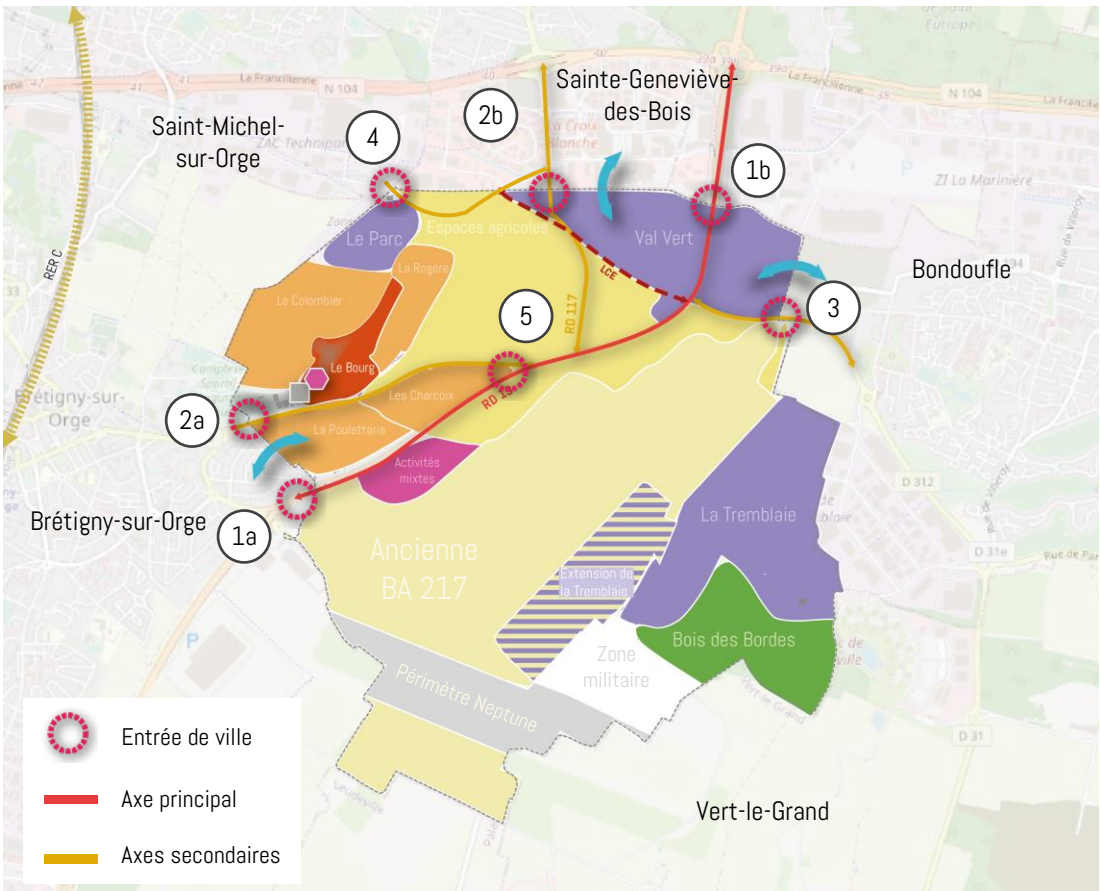

Réalisation Espace Ville

Caractéristiques des entrées de ville

La RD 19 constitue l'axe principal permettant de desservir la commune. A l'ouest (1a), l'entrée de ville a un caractère très routier. L'espace urbain est à peine perceptible par la présence d'un écran végétal peu qualitatif. L'omniprésence des panneaux publicitaires et enseignes nuit au paysage. Au nord (1b), l'entrée de ville est davantage arborée mais garde son caractère routier. Les nouvelles activités sont perceptibles depuis la voie. Cette entrée de ville sera évolutive au fur et à mesure de la réalisation de la ZAC Val Vert.

La RD 117 est un axe important pour desservir le bourg. A l'ouest (2a) l'entrée de ville est caractérisée par la présence d'habitat pavillonnaire, d'aspect et de qualité hétérogènes et du complexe sportif le Colombier dont les espaces intermédiaires ont été traités par une haie taillée. Au nord (2b), le paysage est ouvert sur la plaine agricole qui fait partie intégrante de l'identité de la commune.

L'entrée de ville depuis la RD 312 (3) évoluera fortement ces dix prochaines années. Elle se situe à l'interface de la ZAC Val Vert et de l'ancienne Base aérienne. Actuellement, le paysage est ouvert sur la plaine agricole et un espace en friche. À l'avenir les activités économiques de la ZAE Val Vert et les activités innovantes sur l'ancienne base aérienne au sud seront perceptibles le long de cet axe. En outre, la plaine agricole sera toujours visible.

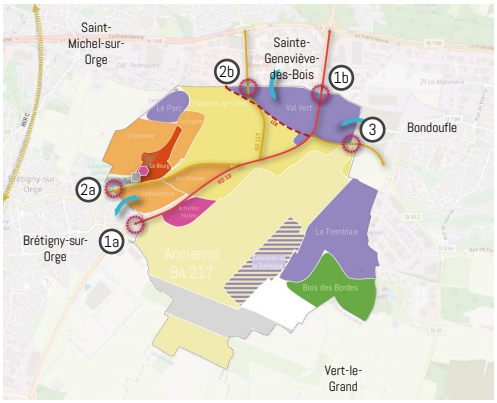

Caractéristiques des entrées de ville

Le chemin de la Noue Rousseau constitue la seule entrée depuis Saint-Michel-sur-Orge (4), l'entrée de ville a un caractère très routier. Elle est marquée par la présence d'activités peu qualitatives de part et d'autre de la voie et une vue ouverte sur la plaine agricole. Des lignes haute tension traversent le paysage.

La future entrée de ville (5) sur la RD 19 et la RD 117 est prise en compte par le projet « Les Charcoix ». Le boisement existant sera préservé. Un merlon paysager sera aménagé le long de la RD19 qui permettra de rendre le paysage plus qualitatif et de réduire les nuisances sonores pour les habitants.

Cette trame paysagère se poursuit jusque dans les cœurs d'îlots pour irriguer l'ensemble de l'opération. L'ensemble des aménagements paysagers ont été conçus de manière à favoriser la diversité d'habitats naturels, tout en apportant de la valeur ajoutée aux espaces paysagers existants et à créer. Ces choix d'aménagement veillent à inscrire le nouveau quartier dans son environnement, vis-à-vis du paysage existant. Il s'agit de créer du lien entre le quartier des Charcoix et les quartiers environnants, par la diffusion d'une trame paysagère structurée et qualitative.

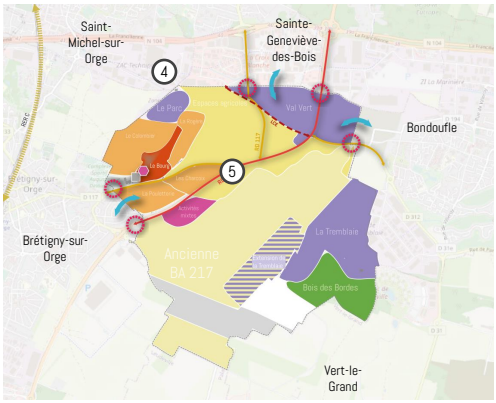

Les accès majeurs au quartier se font depuis la route de Corbeil. Son élargissement permettra d'agrandir le trottoir existant le long de la ferme des Capettes en partie nord. Sur la rive sud, un trottoir sera créé pour accueillir une circulation douce, constituée d'un espace partagé piétons-cycles, d'un alignement d'arbres, de stationnements et d'une noue paysagère.

Le nouveau quartier des Charcoix sera accessible depuis la route de Corbeil par 2 accès principaux, par le biais du rond-point existant sur la route de Corbeil et d'un carrefour créé près de la mare. Ces deux entrées seront reliées par les rues de la Rogère et de la Mare, formant un axe principal interne à double sens.

État actuel avant livraison

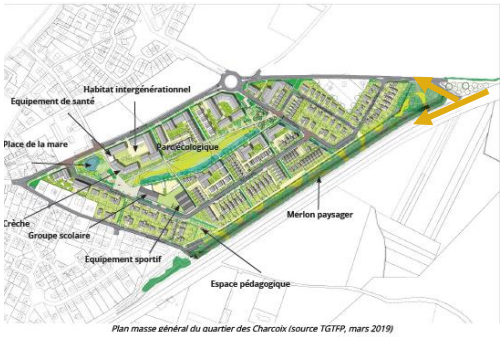

Plan masse général du quartier des Charcoix (source TGTFP, mars 2019)

État projeté – plan masse

Les espaces publics, les parcs et jardins

Les espaces publics de la ville sont essentiellement composés par la voirie, les trottoirs et les espaces dédiés au stationnement mais aussi les jardins publics, squares, aires de jeux, etc..., jouant un rôle essentiel dans l'usage et l'appropriation d'une ville par ses habitants.

Le centre ville se caractérise par la présence de nombreux espaces divers et complémentaires.

Dans le centre bourg : les espaces publics reflètent l'identité rurale de la commune avec un traitement qualitatif des aménagements naturels et paysagers. D'une manière générale, les cheminements piétons, trottoirs et espaces minéraux sont étroits.

La place du Souvenir a un traitement paysager qualitatif mais par ses dimensions, sa configuration elle n'a pas vocation à être un espace de rencontre et de convivialité.

Centre-bourg - route de Liers

Centre-bourg - avenue du Colombier

Place du Souvenir

La commune détient de nombreux chemins piétons mais certains ne sont pas accessibles au public ou fermés. La réouverture de certaines sentes constituent un enjeu. Les quartiers de la Rogère et du Colombier ont quelques liaisons végétales.

Concernant les espaces verts, le square des Isards, le square de la Pouletterie, le square de la Rogère avec son lac et le parc de la mairie sont ouverts, avec des cheminements piétons permettant de se déplacer d'un quartier à l'autre.

Le jardin de la biodiversité face à la mairie permet de relier avec des cheminements doux ce site au square des Isards.

Cheminement piéton - quartier La Rogère

Le square des Isards

Parc de la Mairie

Les déplacements routiers

La présence d'une grande voie de circulation et la proximité de plusieurs échangeurs assurent au territoire du Plessis-Pâté un accès direct au réseau autoroutier francilien et national :

- La N104 reliant l'A6 et la RN 20 passe au Nord du périmètre communal. Elle est accessible via la D19 et route de Corbeil par deux échangeurs

La desserte routière de la commune

Le réseau routier de la commune se caractérise par l'orientation Ouest-Nord de ses principales voies de transit que sont la RD 19 et route de Corbeil.

Les principaux axes ont des fonctions géographiques distinctes :

- La RD 19 permet de desservir la commune via les grands axes de circulation à l'échelle régionale et nationale. Elle fait la jonction entre le centre-bourg à dominante résidentielle et le pôle d'emploi régional dont la future zone d'activités du Val Vert ;
- La route de Corbeil permet de desservir le centre-bourg et relier des voies de liaison interquartiers. Elle permet également de rejoindre le centre-ville et la gare de Brétigny-sur-Orge (RER C).
- La RD 312 permet de desservir la ZAE de la Tremblaie et de la relier à la future zone d'activités Val Vert et à Bondoufle.

L'axe route de Liers en cœur de ville est structurant pour desservir les quartiers et les relier aux services et équipements de la commune. En outre, elle permet de desservir la ZAE du Parc.

Le reste du réseau viaire est principalement lié aux opérations d'ensemble sous forme de lotissement et est important à l'échelle des quartiers.

Le maillage viaire sera complété au fur et à mesure de l'avancement des projets sur le site de l'ancienne base aérienne 217 *(cf partie les grands projets – p37)*.

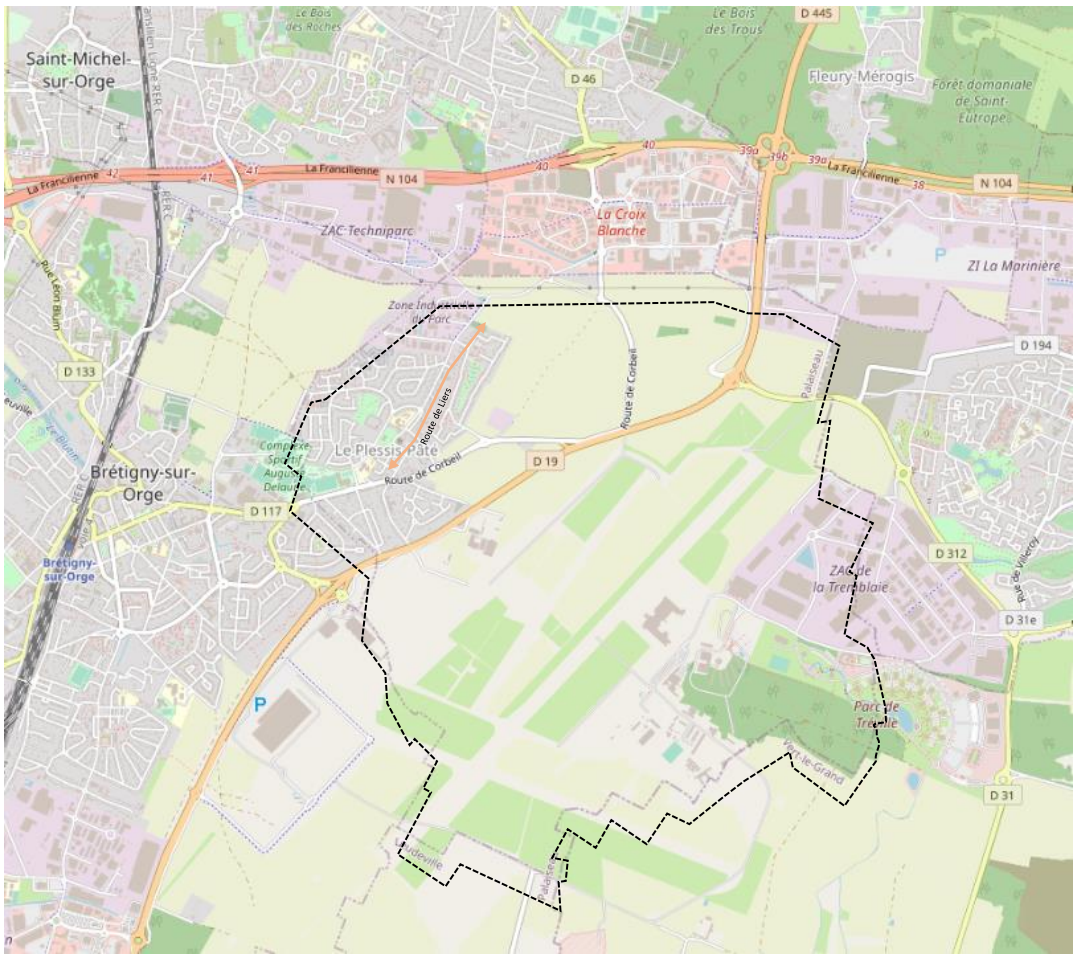

Open Street Map

Le projet de la Liaison Centre Essonne

Contexte de l'opération

Le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, au Sud de la Francilienne, accueille et va accueillir de nouvelles activités économiques notamment dans le cadre de la ZAC Val Vert et Croix Blanche. De même, la base aérienne 217 *(cf partie les grands projets – p37)* va être reconvertie afin d'accueillir des entreprises. A une plus grande échelle, d'autres projets de développement économique et de logements voient le jour sur le territoire de Cœur d'Essonne.

L'étude d'impact de la ex BA 217 montre que la réalisation de ces projets pourrait conduire à un engorgement important des voies entre l'échangeur de Sainte-Geneviève-des-Bois sur la francilienne et la future ZAC Val Vert Croix Blanche - principalement la RD 117 et l'échangeur lui-même.

Le projet

Afin de garantir une desserte de qualité sur cette partie du territoire, Cœur d'Essonne Agglomération projette la création :

- d'une nouvelle infrastructure routière – la Liaison Centre Essonne (LCE) permettant de relier la RD 19 (depuis le rond-point de la RD 312) au giratoire d'entrée dans la zone du Techniparc à Saint-Michel-sur-Orge. Cette voie sera dotée également d'une voie spéciale pour les transports en commun encore dénommée TCSP ;
- d'une voie spéciale pour les transports en commun le long de la RD 117 entre l'échangeur de la francilienne et le futur projet de ZAC Val Vert Croix Blanche.

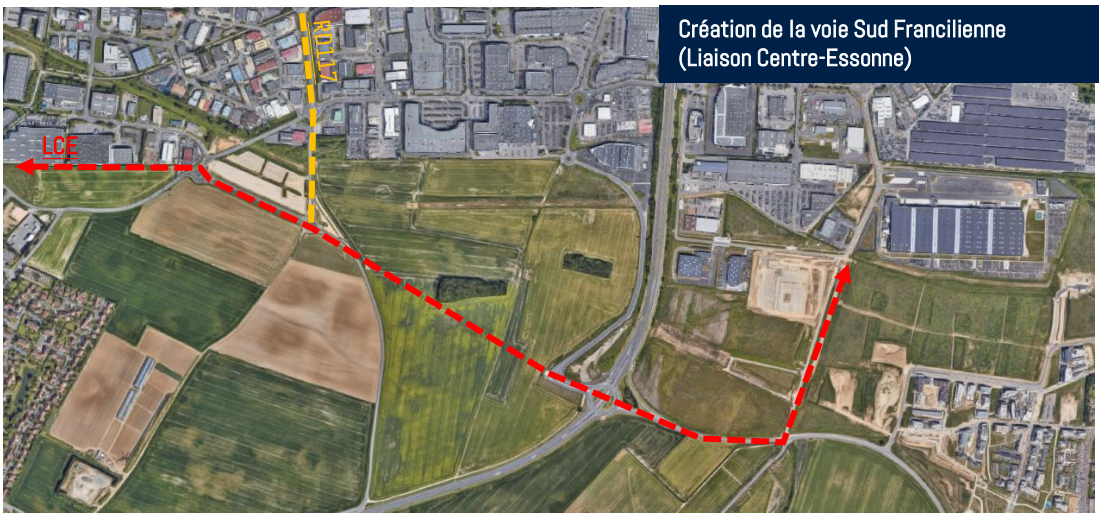

Création de la voie Sud Francilienne (Liaison Centre-Essonne)

Projet LCE Ouest en cours

Source : Espace Ville

Le stationnement

Les zones de stationnement au Plessis-Pâté

La majeure partie des habitations de Plessis Pâté possède un garage. Le stationnement se fait dans les lotissements le long des trottoirs, devant les habitations ou bien sur des petits parkings de 5 à 6 places, comme au Hameau du Plessis, au Clos Méline, aux Charmilles et au Clos Beauchamp.

Le stationnement au sein de la commune est gratuit. En centre-ville, le stationnement des voitures et des vélos se fait place du 8 mai 1945 et face à l'Eglise. Des parkings à vélo sont disponibles au centre sportif du Colombier.

On constate une augmentation du stationnement depuis la mise en place d'un stationnement payant, dans le quartier de la gare à Brétigny-sur-Orge. La route de Corbeil et le centre-ville du Plessis-Pâté sont utilisés comme pôle de rabattement pour les usagers des transports en commun.

Source : Espace Ville

Les véhicules électriques

Les bornes de recharge

La commune du Plessis-Pâté dispose d'un site pour recharger les véhicules électriques avec deux places dédiées.

Source : Espace Ville

Les liaisons ferroviaires

La commune du Plessis-Pâté ne dispose pas de liaison ferroviaire sur son territoire. Néanmoins elle est située à 2 kilomètres de la gare RER de la commune voisine de Brétigny-sur-Orge et à environ 2,5 kilomètres de la gare de Saint-Michel-sur-Orge.

Selon les heures de la journée, il faut entre 26 et 38 minutes pour accéder au centre de Paris (station Saint Michel) depuis Brétigny-sur-Orge (RER C). La fréquence est de 4 trains par heure et par sens. La gare dispose d'un parking regroupant 485 places de stationnement payantes.

Plan des transports en Ile-de-France

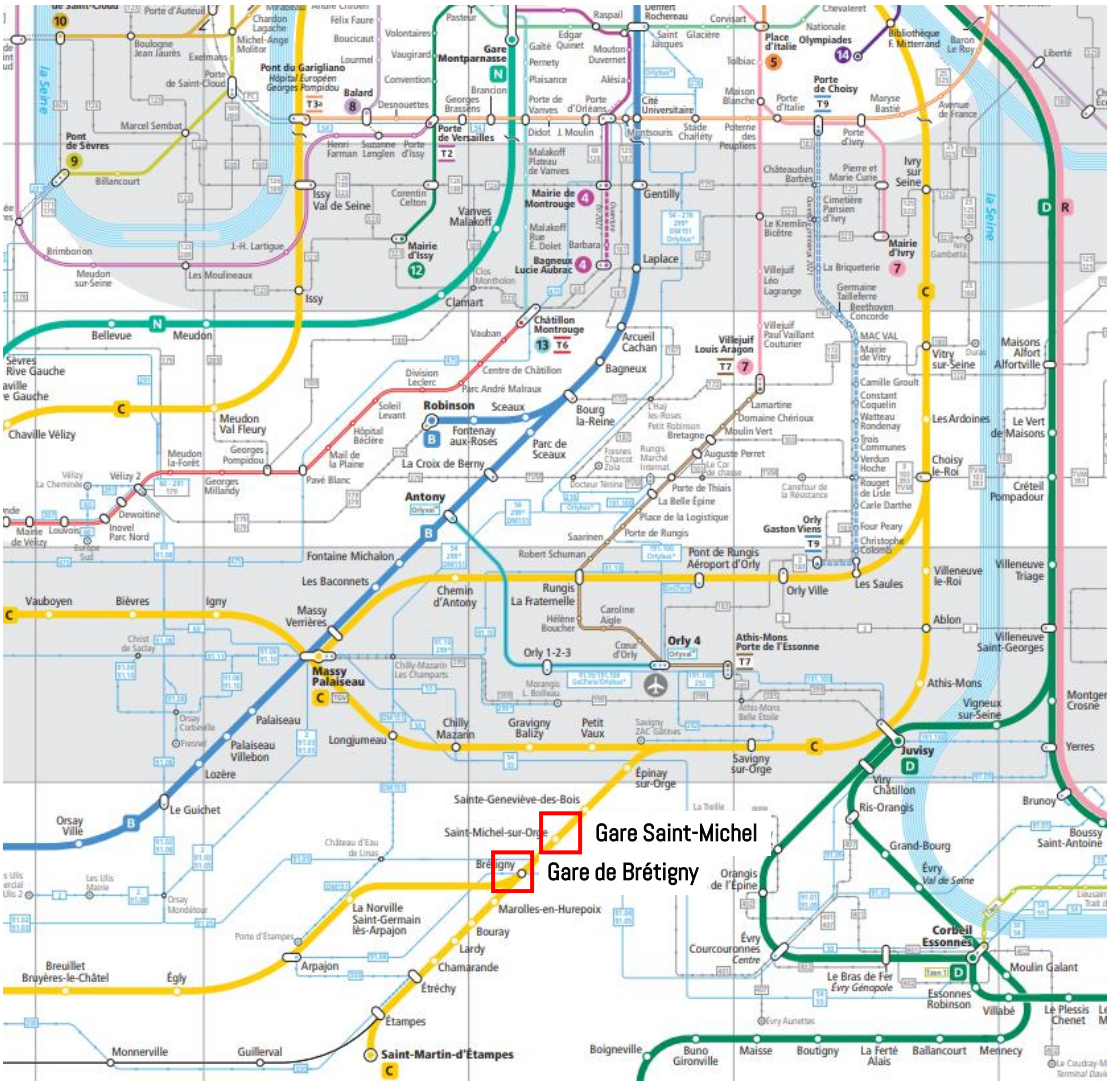

Source : Île-de-France mobilités

Les réseaux de bus

Le réseau de bus desservant le Plessis-Pâté est de 5 lignes de bus. Seulement 2 lignes de bus desservent les zones d'habitat et le cœur de ville.

Ces deux lignes n'offrent pas le même niveau de service et n'ont pas le même rôle dans le fonctionnement du territoire :

- La ligne 227.03 : elle permet de desservir les quartiers du Plessis-Pâté jusqu'à la gare de Brétigny-sur-Orge.
  - Elle a une fréquence de 15 minutes en heures de pointe / 30 minutes en heures creuses du lundi au vendredi et de 30 minutes en heures de pointe / 60 minutes en heures creuses le samedi.
  - L'amplitude est de 5h30 à 21h du lundi au vendredi et de 6h30 à 20h15 le samedi.
  - Sa fréquentation a été d'environ 83 000 en 2020 soit 5 000 de moins qu'en 2019. Ces chiffres peuvent être expliqués en partie par la période de crise sanitaire.
  - Les arrêts les plus utilisés sont ceux des « Castors » et de la « Rogère » (20 trajets quotidiens en moyenne). L'arrêt le moins utilisé est celui de la Mairie (4 trajets quotidien en moyenne)
- La ligne 91.04 (arrêt « Les Castors ») : elle permet de relier Briis-sous-Forge/Arpajon à Évry Courcouronnes.
  - Elle a une fréquence de 10 minutes en heures de pointe / 20 minutes en heures creuses du lundi au vendredi et 60 minutes en heures de pointe / 30 minutes en heures creuses le samedi et dimanche.
  - L'amplitude est de 5h00 – 23h du lundi au vendredi et 6h30 – 20h15 le samedi et dimanche.
  - En 2020, il a été constaté à l'arrêt « Castors » une fréquentation (avant crise sanitaire) d'environ 77 trajets quotidiens en moyenne en direction Évry et 42 en direction Arpajon/Briis.

L'offre de transport en bus est complétée par 3 lignes de bus desservant les zones d'activités :

- la ligne 227.01 reliant la ZA du Parc à Saint-Michel-sur-Orge,
- la ligne 105 reliant les bâtiments de l'ancienne base aérienne 217 et Brétigny-sur-Orge à la ZA de la Tremblaie et Eurocontrol,
- la ligne 414 fait liaison entre la ZA de la Tremblaie et Evry-Courcouronnes.

Plan des réseaux de bus

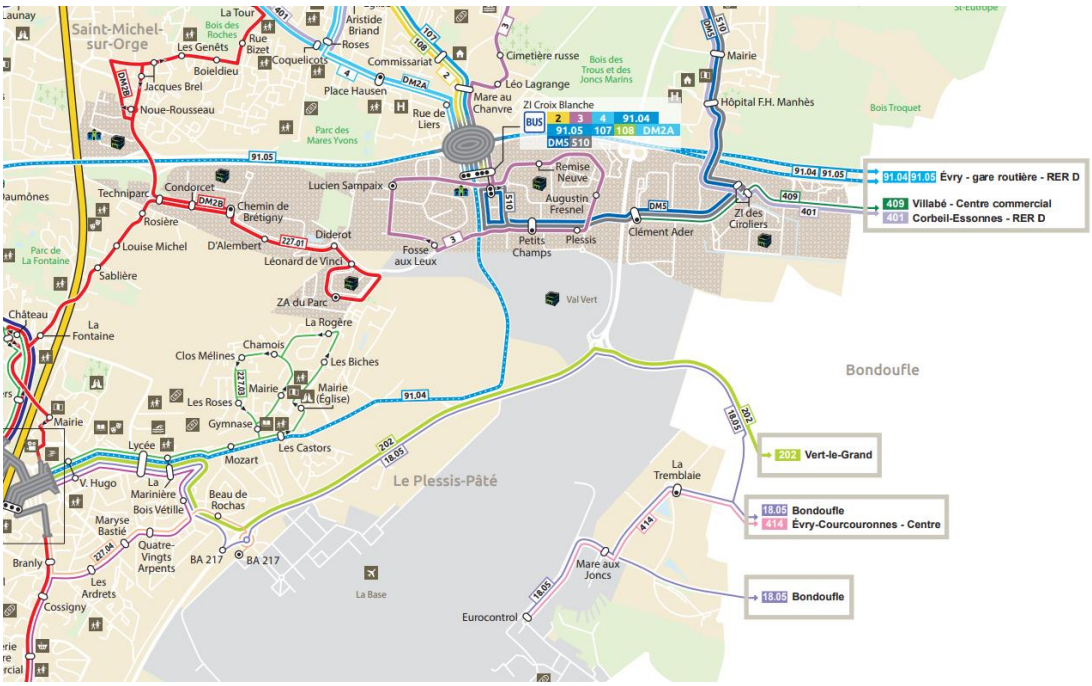

Source : Cœur d'Essonne Agglomération

Les déplacements doux (marche, vélos)

Le Département de l'Essonne a adopté, par délibération de son Assemblée du 28 mai 2018, un Plan Vélo, document définissant les orientations stratégiques et opérationnelles de sa politique en faveur du vélo.

Dans ce cadre, deux projets de pistes cyclables sont prévus sur le territoire :

- le long de la RD 19 entre Brétigny-sur-Orge et le Plessis-Pâté ;
- le long de la RD 312 entre le Plessis-Pâté et Bondoufle.

Extrait carte plan vélo 2021-2023 (Cœur d'Essonne Agglomération)

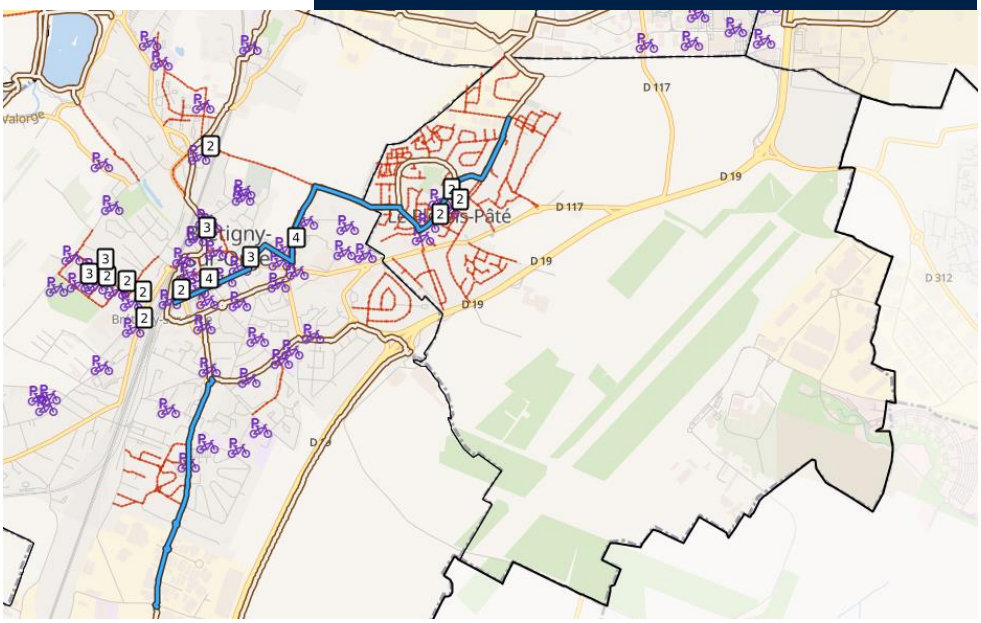

Source : Plan Vélo 2021-2023 Cœur d'Essonne Agglomération

L'ensemble des zones d'habitat et une portion du chemin de la Noue Rousseau sont couverts par la « zone 30 » permettant aux cyclistes de circuler à double sens.

Les aménagements dédiés aux modes actifs sont essentiellement présents dans les espaces d'habitat notamment en cœur de bourg et dans la ZA du Parc.

En 2021, la commune dispose de 2 pistes cyclables situées :

- Route de Liers (300 m de long) qui s'étend de la rue du Bicentenaire de la Révolution jusqu'au chemin de la Noue Rousseau ;
- Dans le prolongement de la rue des Roses (90 m)

Actuellement, 2 nouvelles pistes cyclables sont envisagées :

- 1 à 5 route de Corbeil : élargissement de la route de Corbeil en vue de la réalisation d'une piste cyclable et de la sécurisation de la circulation piétonne.
- Route de Liers : prolongement de la piste cyclable

En 2021, la commune dispose de 1 bande cyclable située le long de la rue Bizet et Mozart.

Actuellement, 3 nouvelles bandes cyclables sont envisagées :

- Rue des Capettes
- Square des Chevreuils
- Rue des Daims

L'aménagement du nouveau quartier « les Charcoix » devrait permettre de développer les circulations douces.

Le stationnement vélo :

En 2021, la commune détient 5 poches de stationnement qui représentent un total de 21 emplacements vélos. Ces espaces de stationnement sont localisés en centre-bourg.

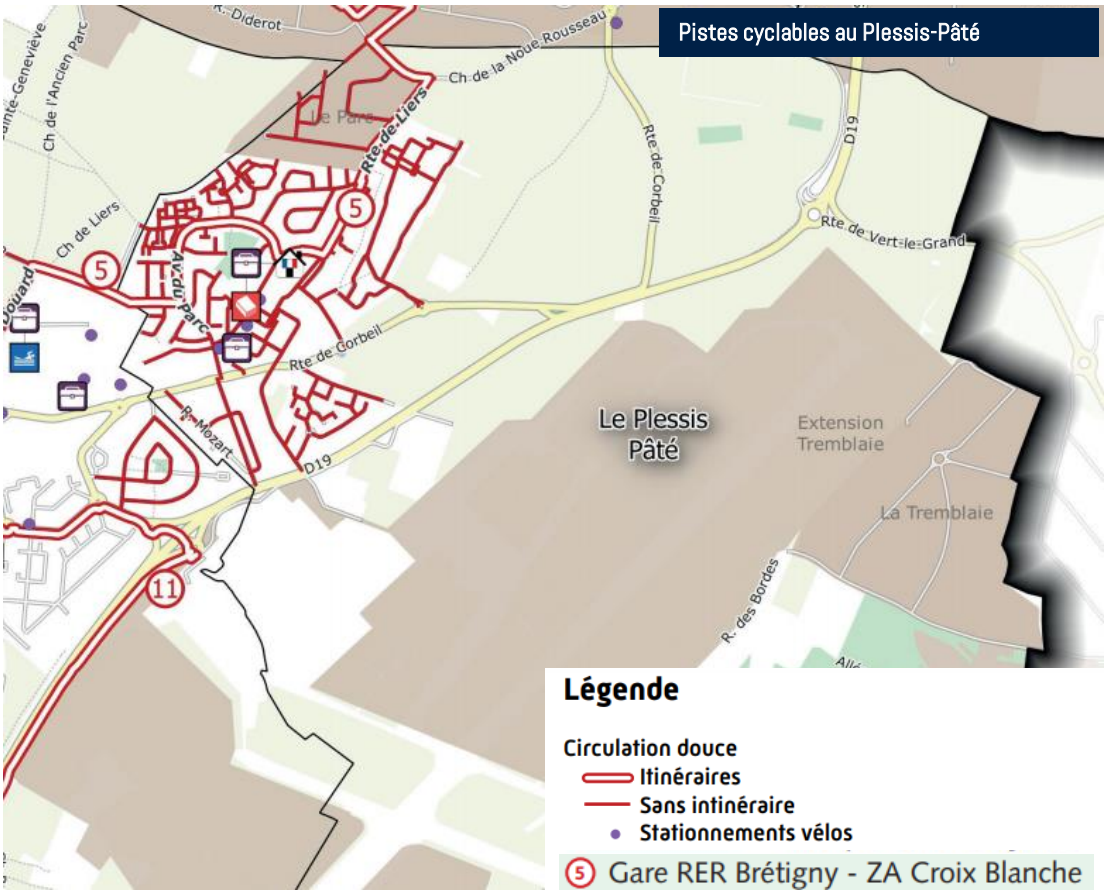

Source : Plan des itinéraires cyclables de l'agglomération - 2020

Les équipements communaux

L'objectif du présent diagnostic est d'évaluer le niveau d'équipement de la commune au regard des besoins des habitants.

Classification des équipements

Les équipements sont de différentes natures et proposent des offres en service et d'intérêt général selon plusieurs thématiques :

- Administratif et de services
- Scolaire, périscolaire et de la jeunesse
- Culturel
- Sportif

Localisation des équipements

Les équipements sont répartis principalement en cœur de Bourg, le long de l'avenue Gilbert Fergant et de la route de Corbeil.

Localisation des équipements

So

Les équipements administratifs et de services

Les équipements administratifs recensés au Plessis-Pâté sont les suivants :

Equipements municipaux

- Mairie, CCAS, Police Municipale

Autres équipements administratifs

- Ateliers municipaux

Services divers :

- Agence postale communale ;
- Cimetière.

Hôtel de ville

Les équipements scolaires, périscolaires et de la jeunesse

Les écoles primaires

En 2021, la ville compte 1 école élémentaire et 1 école maternelle :

- École élémentaire Léon Blum située 17 avenue Gilbert Fergant. Elle est composée de 12 classes et peut accueillir 2 classes supplémentaires ;
- École maternelle du Parc située 1 Avenue Gilbert Fergant. Elle est composée de 6 classes et ne peut pas accueillir de classe supplémentaire.

École élémentaire Léon Blum

Les projets en cours :

La commune prévoit la création d'un nouveau groupe scolaire dans le cadre du projet de logements « Les Charcoix » pour répondre aux besoins des habitants et accompagner la croissance démographique.

Il s'agit de créer un groupe scolaire de 8 classes, dont 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires.

Ce dimensionnement permet de répondre aux besoins nouveaux estimés liés à la construction de logements neufs et de soulager les écoles existantes aujourd'hui saturées.

Ce groupe scolaire dépassera ainsi les besoins propres de l'opération des Charcoix. Il est destiné à accueillir une partie des enfants des logements déjà existants et permettre l'amélioration du confort dans les équipements existants.

A ce groupe scolaire, la Ville souhaite associer un équipement sportif. En effet, l'étude des besoins a montré l'intérêt de compléter l'offre publique dans ce domaine. Un équipement multisport (gymnastique, danse, arts martiaux, etc.) permettant de répondre à la demande actuelle et de compléter la réponse aux besoins scolaires attendus est ainsi envisagé.

École maternelle du Parc

L'évolution des effectifs scolaires

Pour la rentrée 2020-2021, l'effectif scolaire est de 457. Depuis 2014, les effectifs scolaires sont en légère baisse. En effet, ils sont passés de 472 élèves en 2014 à 457 élèves en 2021.

Les effectifs scolaires sont faibles par rapport au nombre de constructions : le ratio d'élèves par logement diminue. Le parc ancien génère de moins en moins d'effectifs scolaires, le parc neuf arrive à peine à compenser.

Des nouveaux besoins seront générés par le parc neuf et seront pris en compte dans le projet de groupe scolaire « les Charcoix ».

Les équipements de la petite enfance

En 2021, la commune ne dispose pas d'équipement dédiée à la petite enfance. En revanche, il existe un projet d'établissement :

- Création d'une crèche dans le cadre du projet « les Charcoix » ;

Les équipements périscolaires

La commune dispose d'une structure permettant l'accueil des enfants hors temps scolaire. L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) est situé 25, route de Liers.

Il a récemment fait l'objet d'une rénovation et d'une extension.

Les effectifs scolaires entre 2009 et 2021 :

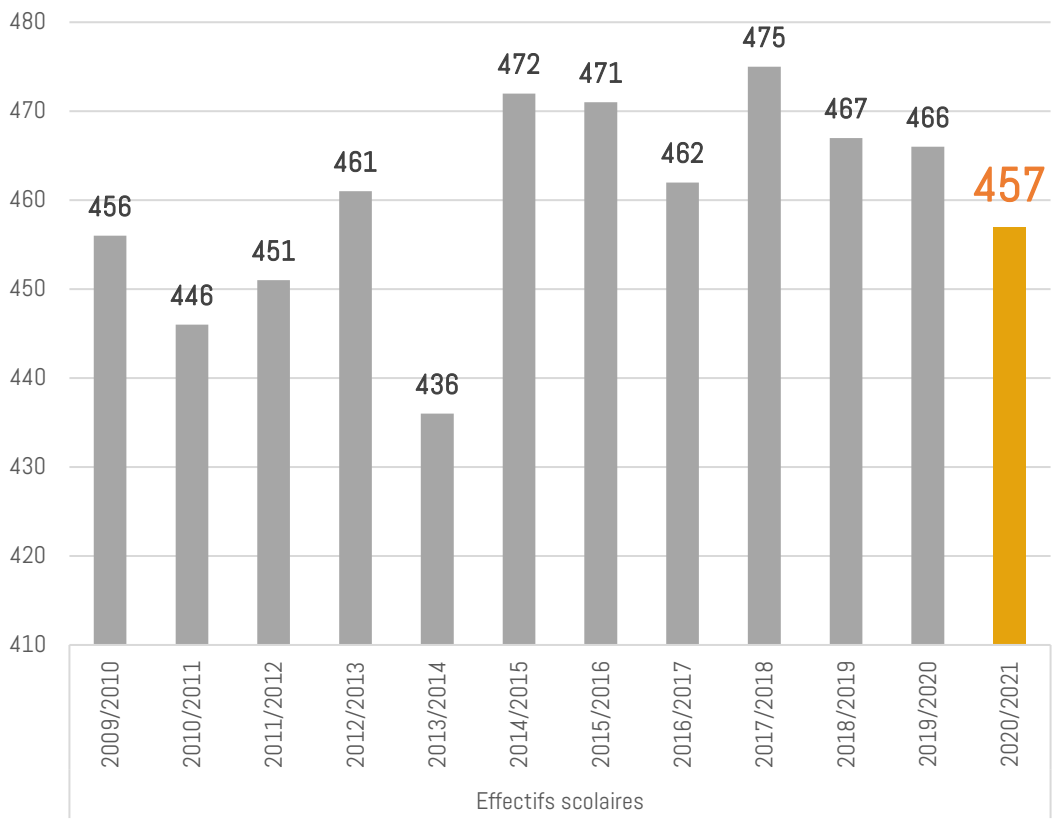

Source : données communales

Les équipements culturels

L'offre en équipements culturels s'articule principalement autour du pôle culturel « la Ferme du Château » de Cœur d'Essonne Agglomération. Elle accueille les services suivants :

- La Médiathèque intercommunale « Alexandre Dumas » ;
- La salle Lagrange ;
- L'école de musique et de danse Michel Legrand.

Le pôle culturel accueille également des évènements ponctuels. Un projet est en cours pour réhabiliter le hangar en maison des associations.

Un Espace jeunesse qui accueille les jeunes de 12 à 24 ans (dès leur rentrée au collège) est située 17 avenue Gilbert Fergant. C'est un service de la commune et un lieu dédié pour réaliser des projets principalement culturels. La structure est agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne (DDCS).

Les projets culturels :

La requalification de l'ancienne base aérienne 217 devrait permettre d'accueillir de grands évènements notamment sur la piste existante.

Élément patrimonial majeur, elle restera intacte. Elle peut cependant être support d'évènements (FFCV, festival automobile, etc.) et/ou au service d'événements (organisation technique, parkings éphémères, etc).

Plusieurs degrés d'occupation sont envisageables en fonction des types d'événements et de leurs besoins. La frange Ouest (industrie du cinéma) et plus précisément l'espace d'accueil autour du bâtiment Béarn est le plus souvent en relation avec l'événement en cours. Cependant, et si besoin, des petits et moyens évènements spécifiques peuvent disposer de la grande piste.

En outre, un projet est porté par la Fédération française de char à voile, en collaboration avec Cœur d'Essonne agglomération pour y accueillir le siège social. Actuellement, la piste est réservée pour les pratiquants confirmés, à terme, une école de char à voile devrait ouvrir.

la Ferme du Château

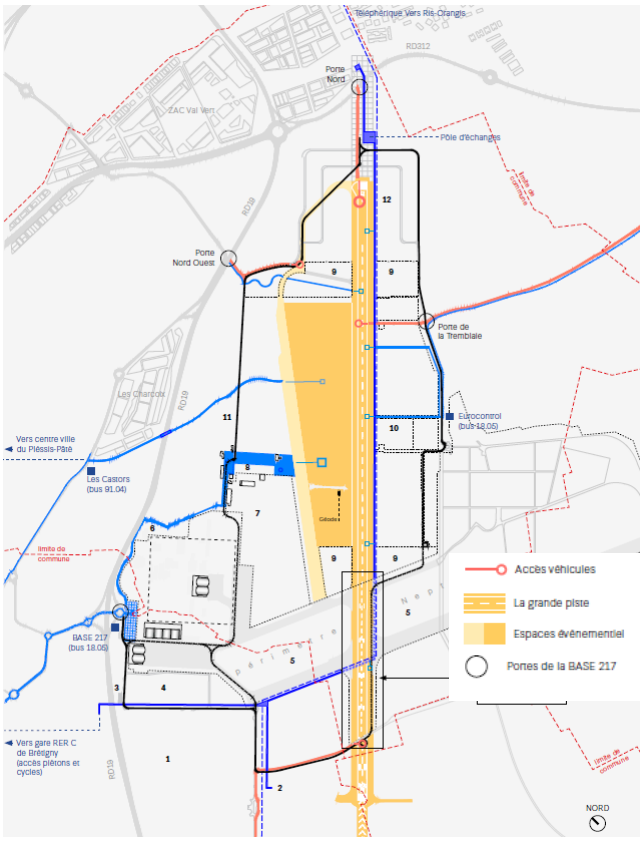

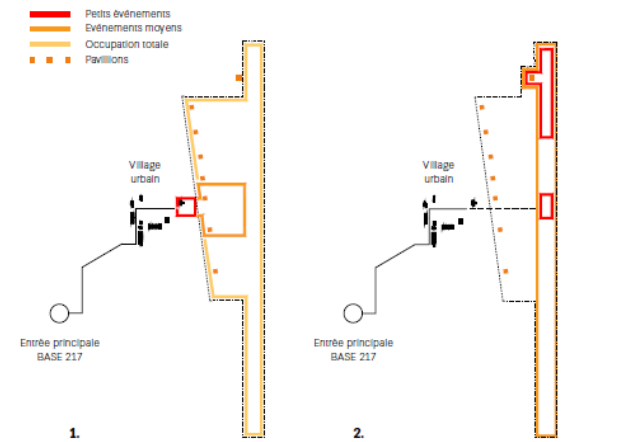

Source : plan guide parc évènementiel – ancienne BA 217

Les équipements sportifs

L'offre en équipements sportifs est particulièrement importante et variée. Elle s'organise autour de deux sites distincts :

- Le centre sportif du Colombier, dans la continuité des équipements sportifs de Brétigny-sur-Orge. Un terrain de football a récemment été construit sur ce site ;
- Le skate park, qui se situe dans la ZAE du Parc, au nord de la commune.

Les équipements extérieurs de petits jeux en accès libre, équipements de cyclisme, skate et roller ainsi que le nombre de clubs sportifs sont supérieurs par rapport à la moyenne des communes similaires. En revanche, la commune est « en carence » de salles multisports ou spécialisées.

La Ville souhaite développer une salle de musculation et un dojo au regard du niveau de l'offre et des pratiques sportives. En effet, il y a une nécessité à ouvrir de nouveaux créneaux pour répondre aux besoins scolaires. Le projet « Les Charcoix » pourra permettre un équipement sportif destiné à accueillir l'entrainement et l'initiation de pratiques sportives telles que la musculation, les arts martiaux, la gymnastique, la danse, le yoga.

Complexe sportif Le Colombier

SPORT	Le Plessis-Pâté	Communes similaires	Métropole	Région	Unité
Clubs sportifs	2,93	2,62	1,23	1,5	Nb clubs/1 000 hab
Nombre d'équipements sportifs	3,17	4,49	1,7	2,34	Nb équipements/1 000 hab
Equipements construits avant 1995	92,31	70,98	72,87	71,41	Part des équipements anciens
Bassins de natation	0	0,18	0,55	0,6	Nb/10 000 hab
Courts de tennis	9,77	12,65	3,04	4,58	Nb/10 000 hab
Terrains de grand jeux (football, rugby) et équipements d'athlétisme	4,88	6,05	2,14	3,48	Nb/10 000 hab
Nombre de salles multisports ou spécialisées	4,88	11	7,01	7,58	Nb/10 000 hab
Equipements extérieurs de petits jeux en accès libre (city-stades, terrains extérieurs de basket etc.)	9,77	5,32	2,64	3,46	Nb/10 000 hab
Equipements de cyclisme (vélodrome, piste de bicross hors pistes cyclables), de skate et roller	2,53*	0,98	0,13	0,25	Nb/10 000 hab
Equipements de sport de nature (boucles de randonnée, parcours de santé)	0	4,95	0,41	1,7	Nb/10 000 hab

Source : données communales

Un projet d'équipement multi « sports et cultures » est porté par le Comité Départemental de l'Essonne de Baseball, Softball et Cricket dans un contexte de transformation des modes de pratiques sportives. Ces 3 sports et l'ultimate voient le nombre de licenciés augmenter fortement ces dernières années et nécessite une augmentation des équipements sportifs. Dans ce cadre, le département de l'Essonne propose un projet adaptable.

L'implantation de cet équipement multi sport est en cours de réflexion.

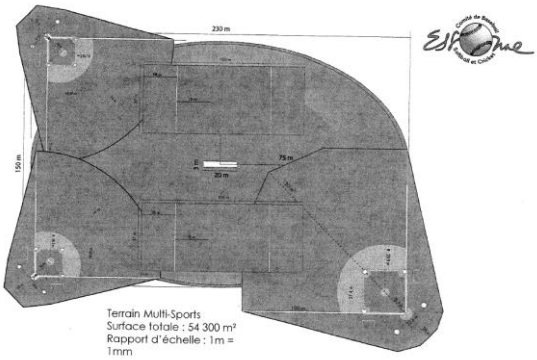

Source : CD 91

Le déploiement de la fibre

En avril 2021, le déploiement de la fibre dans la commune est quasiment achevé.

Selon Cœur d'Essonne Agglomération, Le Plessis-Pâté est couvert par le réseau d'initiative publique SEQUANTIC déployé et exploité par Covage.

Il s'agit d'un réseau FTTH (fibre jusqu'à l'abonné). Il y a 1634 logements (locaux) raccordables à la fibre sur 1809 identifiés à ce jour, soit un taux de déploiement de 90%. Les 10% restants devraient être raccordables avant la fin d'année 2021.

Les fournisseurs d'accès à Internet présents sur le réseau sont : Comcable, Coriolis, Kiwi fibre, K-net, Ozone, La fibre vidéofutur, Nord Net, Bouygues Télécom, Orange, SFR.

Free est actuellement en cours de négociation sur les conditions d'utilisation du réseau. Son éventuelle arrivée ne se ferait pas avant le 4eme trimestre 2021.

Concernant la Base 217 : la zone de la Tremblaie et les bâtiments à l'intérieur de la Base sont couverts par le réseau Covage. Les sociétés TSF et XYT sont raccordées. Deux liens fibre optique sont disponibles sur la zone « événementielle. »

Etat du déploiement de la fibre à décembre 2020

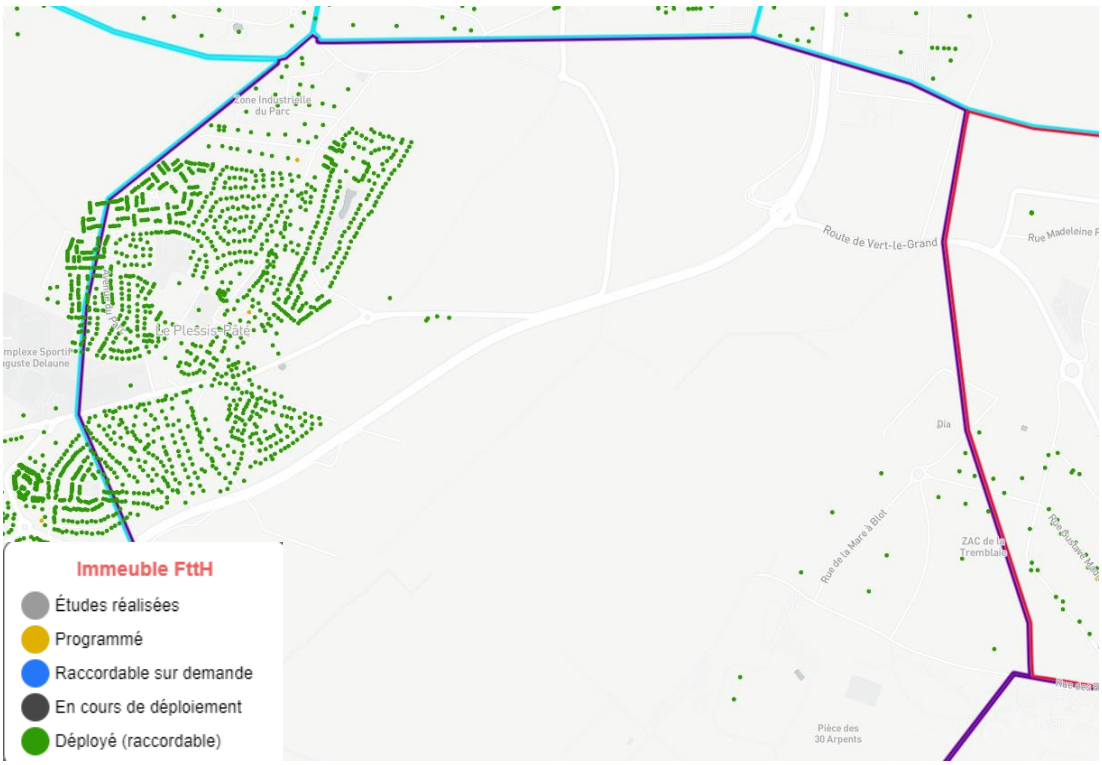

Cartefibre.arcep.fr

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le Plessis Pâté

Le nombre d'habitants

Le dernier chiffre officiel indique une population communale de 4 103 habitants en 2017 *(donnée INSEE au 1er janvier 2020).*

Évolution du nombre d'habitants

L'essor démographique est considérable au cours de la seconde moitié du XXe siècle puisque la population du Plessis-Pâté est multipliée par plus de 6 entre 1968 et 2017. La très forte croissance démographique a eu lieu entre 1968 et 2000 période au cours de laquelle la municipalité accorda des permis de construire pour la construction de 906 logements (source département de l'Essonne). La grande majorité des permis de construire accordés s'inscrit dans le cadre de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

Entre 1962 et 1982 :

L'évolution de la population est marquée par une croissance démographique exponentielle entre 1968 et 1982 (+337%). Le nombre d'habitants a plus que triplé en passant de 622 à 2719 habitants. Cette croissance démographique est portée par la réalisation de la ZAC du Colombier, située à l'ouest de la commune entre le village historique et Brétigny-sur-Orge. La commune accueille près de 600 maisons individuelles à partir des années 1970.

Entre 1982 et 1999 :

La population s'est stabilisée avec une légère croissance démographique (environ 200 nouveaux habitants).

Entre 1999 et 2007 :

La seconde croissance démographique importante, avec une augmentation de 34% de la population. La ZAC de la Rogère lancée en 1997 porte la croissance démographique par la création d'un lotissement à l'Est du bourg.

Depuis 2007 :

Après une légère croissance démographique entre 2007 et 2012 (+ 4,5%), la population totale s'est stabilisée autour de 4 100 habitants.

Evolution de la population de 1962 à 2017

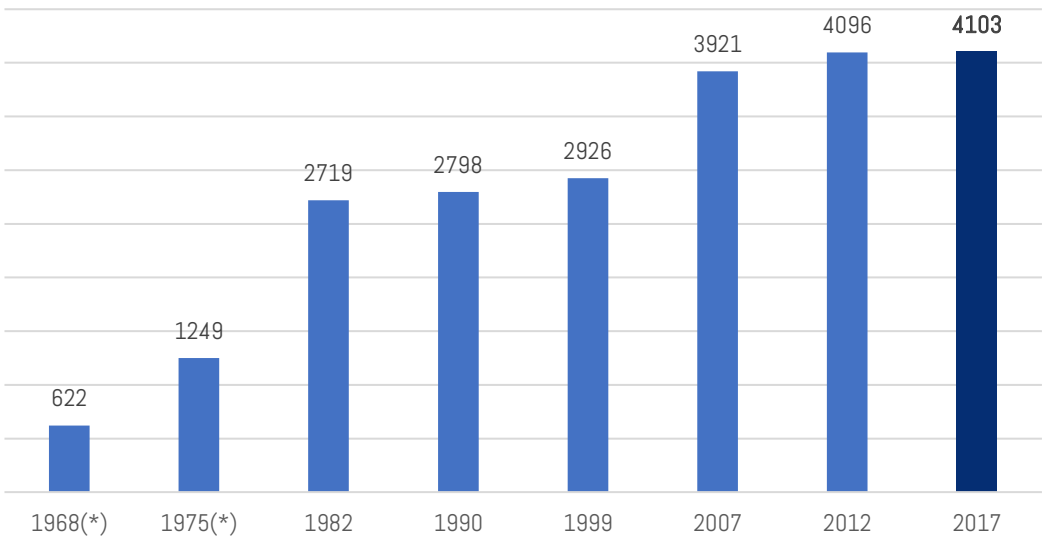

Source : données INSEE

Les facteurs d'évolution de la population

L'évolution de la population est liée à deux facteurs : le solde naturel[1] et le solde migratoire[2]. Sur la période le solde naturel a toujours été positif. Le solde migratoire a soutenu fortement la croissance démographique jusqu'aux années 1980.

Entre 1968 et 1982 :

Positifs de 1968 à 1982, le solde naturel et le solde migratoire ont contribué à l'augmentation de la population. La croissance démographique est forte avec une variation annuelle moyenne de la population supérieure à 10%. La croissance démographique est principalement due à l'arrivée de nouvelles populations (solde migratoire) avec une augmentation annuelle de 10% en moyenne sur cette période. Le solde naturel a augmenté de + 1,1 point entre 1975 et 1982.

Entre 1982 et 1999:

Sur la période 1982-1999, la variation annuelle moyenne de la population reste positive mais se stabilise autour de 0,5%. Le solde migratoire a fortement ralenti pour se stabiliser autour de 0 soit autant de départ que d'arrivée. En revanche, le solde naturel soutient la croissance démographique en étant régulier (aux alentours de 0,5%).

Entre 1999 et 2007 :

La variation annuelle moyenne de la population augmente de nouveau avec un solde naturel ne fléchissant pas et un solde migratoire qui redevient positif (+3%).

Depuis 2007 :

La variation annuelle moyenne de la population fléchit pour devenir nulle entre 2012 et 2017. Le solde migratoire n'a cessé de décroitre (-3,7 points) pour devenir négatif entre 2012 et 2017 –0,6 point).

Comparé au territoire Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) :

La croissance démographique au Plessis-Pâté a été bien plus dynamique de 1968 à 1982 et durant la période de 1999 et 2007. Pour le reste, les tendances sont similaires.

Taux de variation de la population et ses facteurs (%)

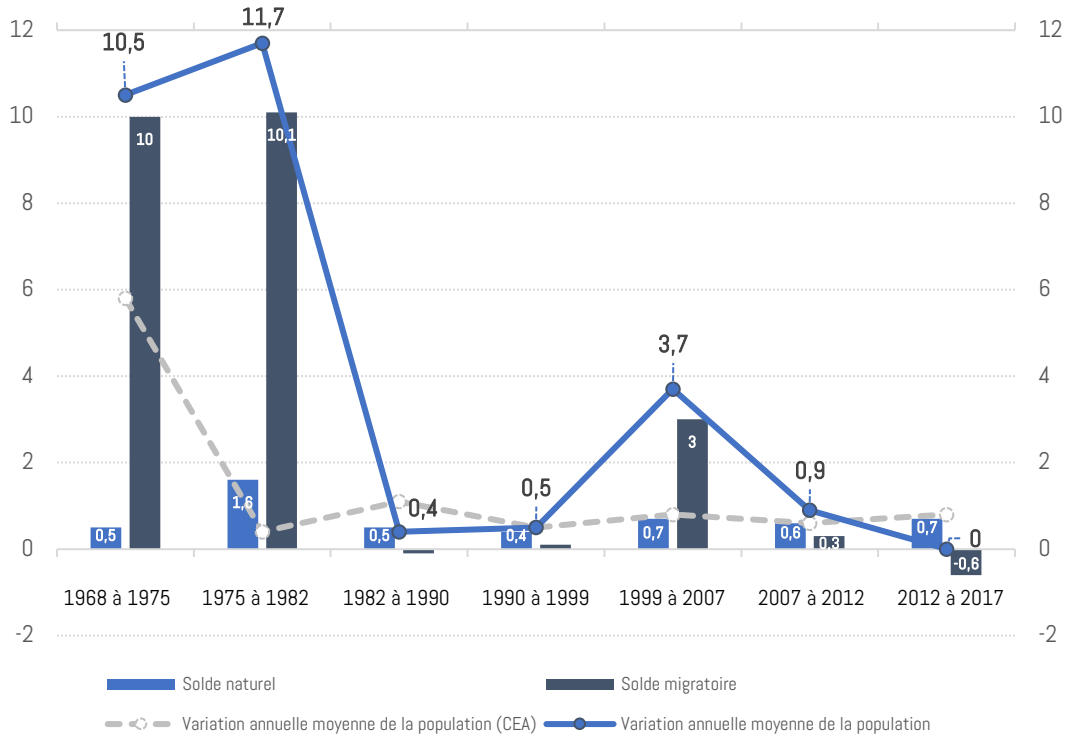

Source : données INSEE

1 Le solde naturel : différence entre le nombre de naissances et de décès
2 Le solde migratoire : différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs du territoire communal

La structure par âge de la population

En 2017, près de 8 habitants sur 10 ont moins de 60 ans. Dans cette tranche d'âge, les catégories sont représentées de manière équilibrée (aux alentours de 20%).

Les plus de 60 ans représentent quant à eux 21% de la population.

Évolution de l'âge des habitants depuis 2012

Depuis 2012, dans les tranches d'âge des moins de 60 ans, la plus forte baisse est celle des 15-29 ans avec -3,6 points. La plus forte augmentation est celle des 45-59 ans avec +1,9 point.

La part des plus de 75 ans a augmenté (+ 1,8 point) alors que celle des 60-74 ans reste stable.

La population du Plessis-Pâté est jeune et dynamique. L'évolution dans les tranches d'âge indique qu'il existe néanmoins une tendance au vieillissement de la population.

Âge de la population communale en 2017

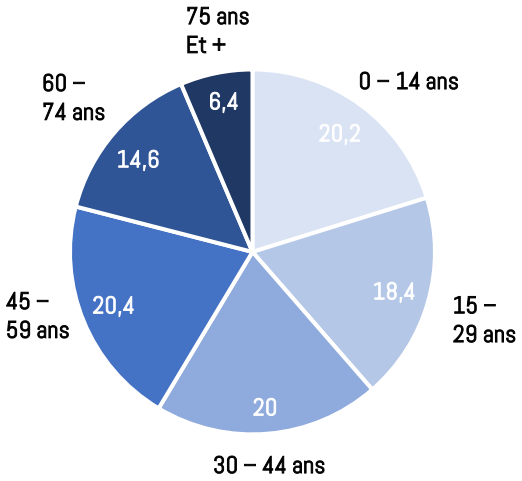

Population par grandes tranches d'âges

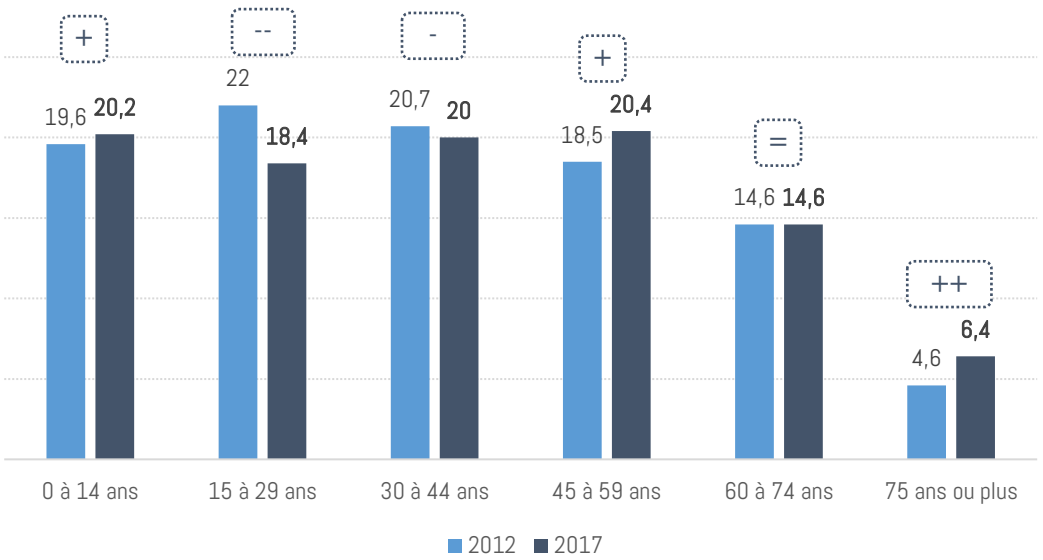

Source : données INSEE

La structure par âge de la population comparée au territoire Cœur d'Essonne d'Agglomération.

En 2017, la population du Plessis-Pâté est dans l'ensemble légèrement moins jeune que la population du territoire Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA).

En effet, la part des moins de 44 ans représente un peu plus de 58,6 % soit près de -0,5 point de moins par rapport au territoire CDEA.

La population âgée de 45 à 74 ans est davantage représentée au Plessis-Pâté (+2,6 points).

Les tendances sont similaires mais le vieillissement de la population est légèrement plus accentué au Plessis-Pâté.

Comparaison âge de la population en 2017

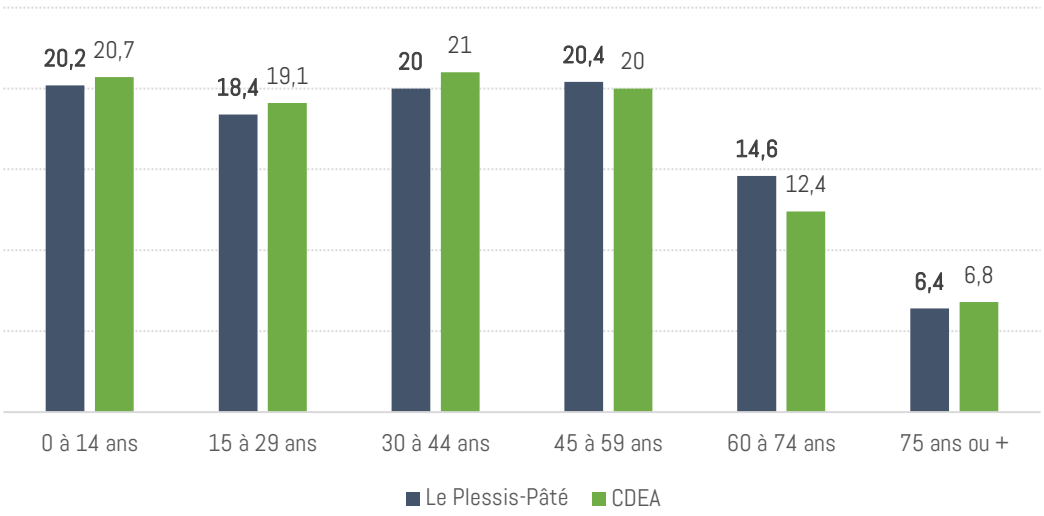

Source : données INSEE

La structure familiale des ménages

En 2017, la structure des ménages au Plessis-Pâté se répartit comme suit :

- Plus de la moitié (65%) sont des couples avec ou sans enfant(s) ;
- Un quart sont des ménages de 1 personne ou d'autres ménages sans famille ;
- Environ 10 % sont des familles monoparentales.

Évolution de la structure familiale des ménages

Depuis 2012, les parts des ménages d'une personne et des familles monoparentales continuent d'augmenter avec respectivement +4,4 points et +3,1 points.

En revanche, la part des couples diminuent (-6,4 point), évolution qui peut expliquer en partie l'augmentation des ménages d'une personne et des familles monoparentales par la décohabitation.

La population du Plessis-Pâté a une tendance au desserrement des ménages.
Toutefois, l'effet de desserrement des ménages est accentué par une diversification de l'offre de logements récente qui attire davantage de petits ménages (cf partie 2. les logements).

Structure familiale des ménages en 2017 (%)

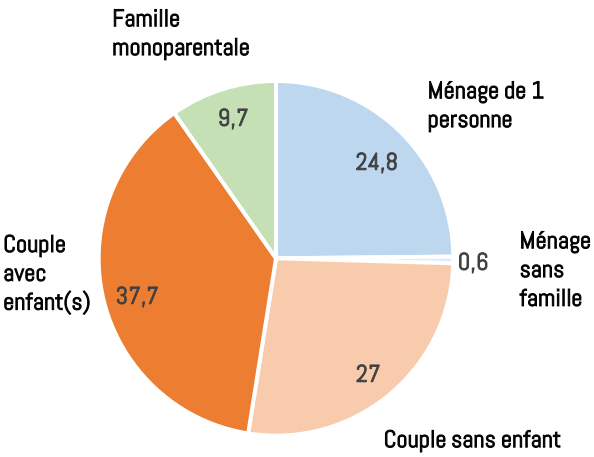

Source : données INSEE

Evolution de la structure des ménages

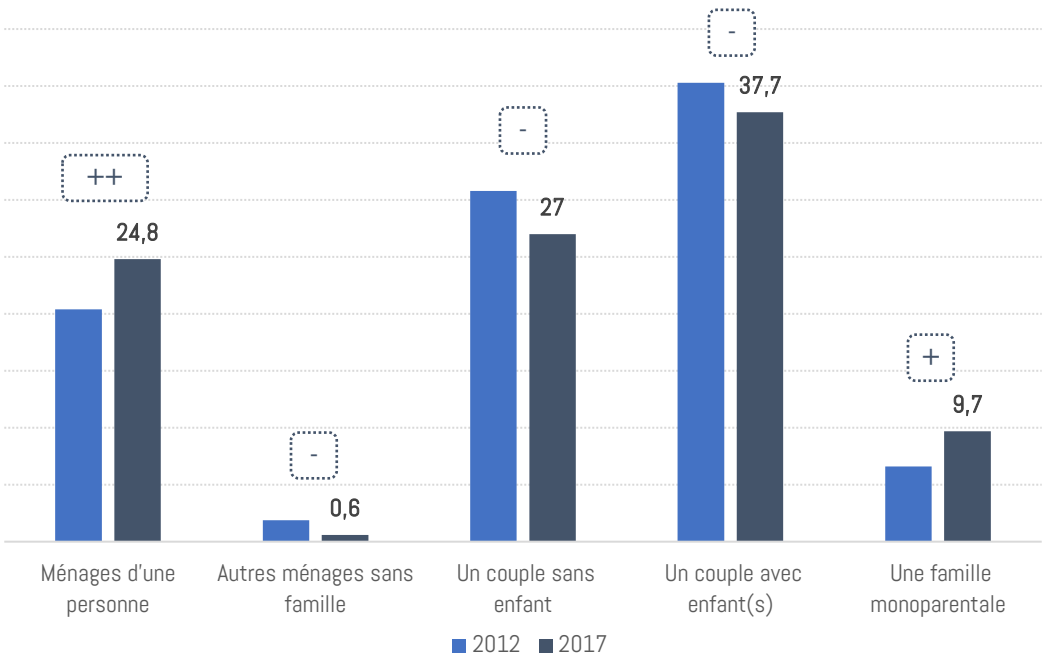

Source : données INSEE

La structure familiale des ménages comparée au territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

En 2017, le Plessis-Pâté a une part de couples plus représentée par rapport au territoire de Cœur d'Essonne Agglomération (+4,4 points). En revanche, la commune accueille moins de ménages d'une personne (-4,9 points).

Cette différence peut être expliquée par un parc de logements majoritairement constitué de maisons individuelles au Plessis-Pâté même s'il y a eu une diversification du parc ces dernières années.

Comparaison structure des ménages - 2017

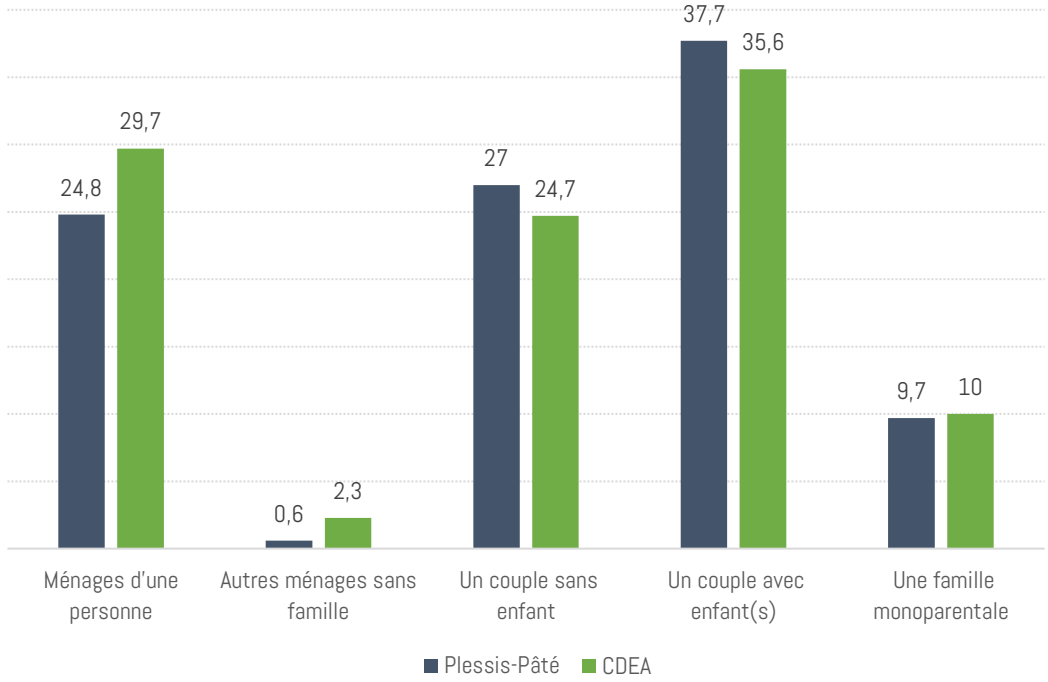

Source : données INSEE

Le nombre moyen de personnes par ménage

En 2017, le nombre moyen de personnes par ménage est d'environ 2,54 au Plessis-Pâté. Ce chiffre moyen est en baisse depuis 1990 (-0,59 point).

En revanche, ce nombre moyen de personnes par ménage avait augmenté de 1968 à 1990 passant de 3,04 à environ 3,13.

Cet indicateur confirme que l'effet de desserrement des ménages existe au Plessis-Pâté depuis 1990.

En 2017, dans le territoire Cœur d'Essonne Agglomération et le département, le nombre moyen de personnes par ménage est légèrement inférieur (2,46 personnes).

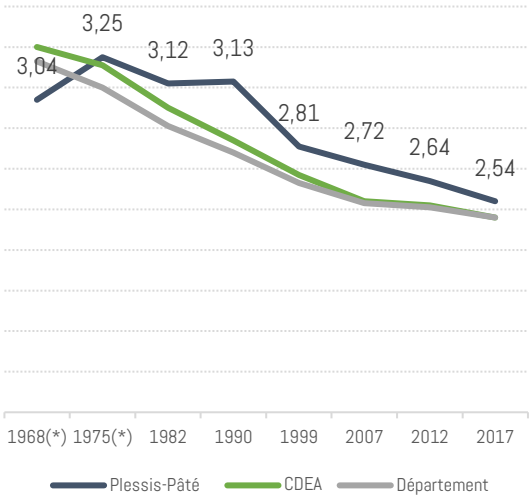

La population en âge de travailler

En 2017, le nombre d'actifs au Plessis-Pâté était de 2 607 personnes.

Le taux d'activité des habitants entre 15 ans et 64 ans est de 79%. Ce taux est supérieur à celui à l'échelle du département (75,8%). L'importance accordée à l'économie et à l'emploi dans la commune peut expliquer cette différence.

Dans cette tranche d'âge, près de 62% ont un emploi, 23,7 % sont des retraités et 14,3% sont sans activité.

Population par type d'activité - 2017

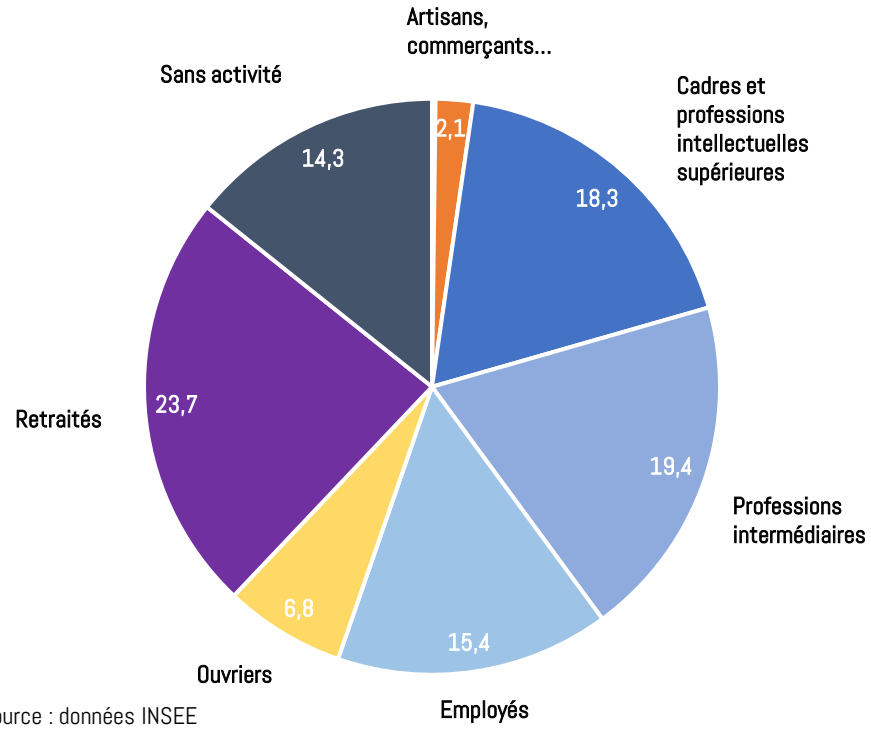

Source : données INSEE

L'évolution de la population active par type d'activités

De 2012 à 2017, la part de la population active a augmenté de 0,2 point. La part du nombre d'actifs ayant un emploi a diminué de 1 point, et la part de chômeur de 0,8 point.

En revanche, la part des inactifs est restée stable avec un accroissement de la part des élèves et étudiants (+0,9 point) compensée par une baisse de la part des retraités (-1,3 point).

Cet indicateur confirme le renouvellement de la population en cours.

Evolution de la population par type d'activités - 2017

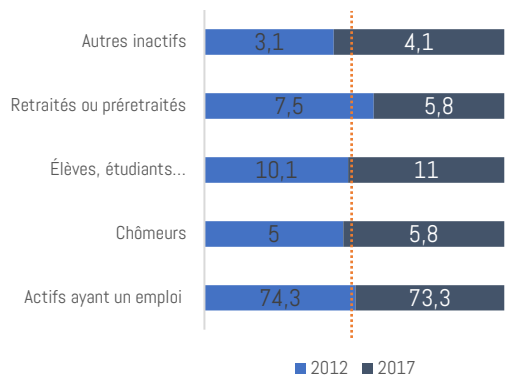

Source : données INSEE

Les catégories socio-professionnelles (CSP) des personnes de plus de 15 ans

La population active :

Entre 2012 et 2017, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures a fortement progressé (+3,7 points). En revanche la part des professions intermédiaires, employés et ouvriers enregistre une forte baisse (-11,1 points) la plus forte diminution étant celle des professions intermédiaires (-4,9 points).

La population inactive :

La part des retraités et autres personnes sans activité professionnelle (étudiant …) est également davantage représentée avec respectivement +3,1 points et +3,3 points.

D'une manière générale, la part de la population inactive a tendance à augmenter sur la période.

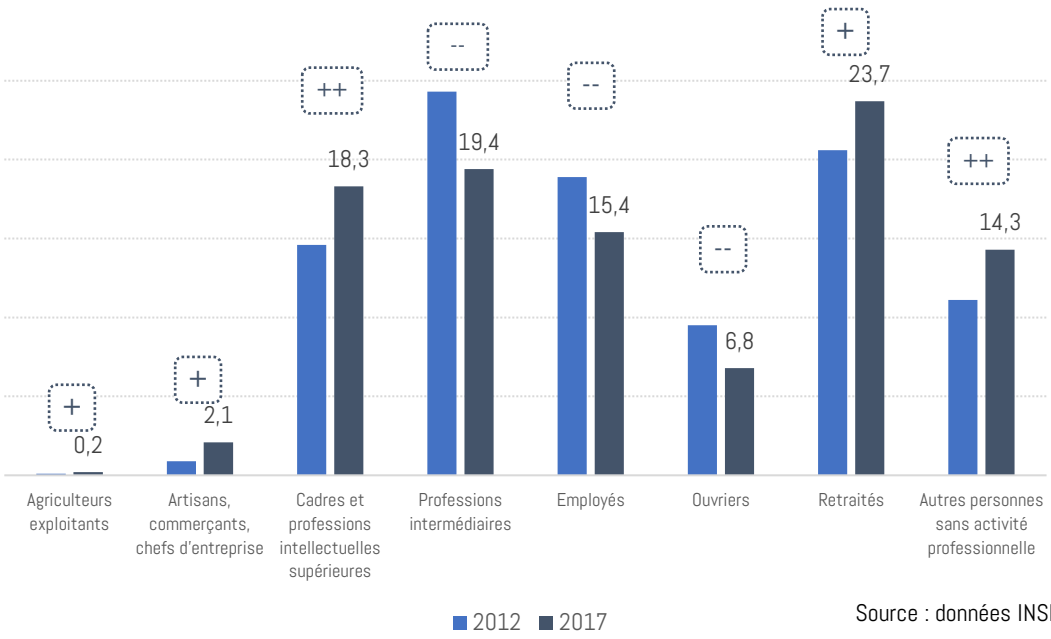

Source : données INSEE

Comparaison avec Cœur d'Essonne Agglomération :

Au Plessis-Pâté, par rapport à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération, les CSP des cadres (+6,1 points) et des professions intermédiaires (+1,2 point) sont davantage représentées.

En revanche, les parts des employés, des ouvriers sont moins représentées dans la commune avec respectivement – 2,7 points et – 3,4 points.

Concernant la population inactive, les retraités sont plus représentés dans la commune (+2,7 points).

Hormis pour les retraités, la tendance d'évolution depuis 2012 est similaire dans les deux territoires d'étude.

Evolution des CSP dans le territoire de CDEA

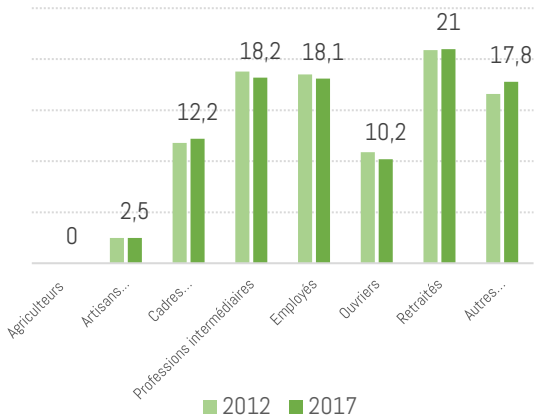

Source : données INSEE

Les modes de déplacements pour se rendre au travail

En 2017, 211 actifs du Plessis-Pâté exercent leur emploi sur le territoire communal soit environ 11% des actifs.

Le mode de transport privilégié par les actifs est le véhicule motorisé – hors deux roues - (66,5%).

Les transports en commun sont utilisés couramment (21,1%) et les modes actifs sont quant à eux utilisés par 6,5 % des actifs.

Évolution des modes de transport utilisés

Entre 2012 et 2017, l'utilisation des véhicules individuels motorisés et des transports en commun a augmenté avec respectivement +1,7 point et +0,5 point.

En revanche, la part des modes doux a légèrement diminué de 3,6 points. Cette diminution est en partie expliquée par l'éloignement des actifs de leur lieu de travail avec -4,6 points d'habitants travaillant dans la commune du Plessis-Pâté.

Mode de déplacements domicile – travail (%) - 2017

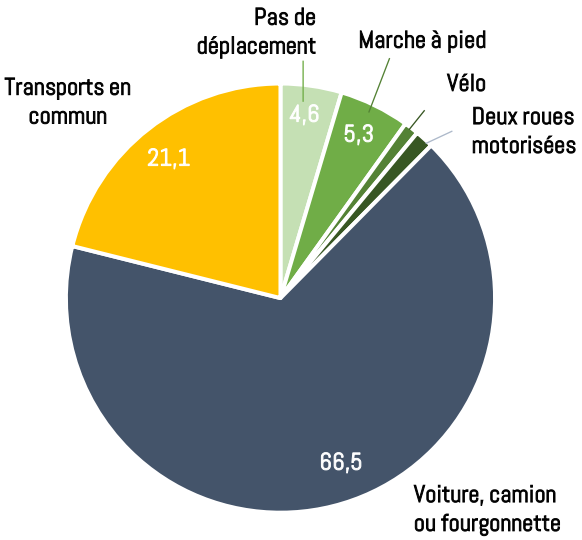

Source : données INSEE

Evolution de l'utilisation des modes de transport

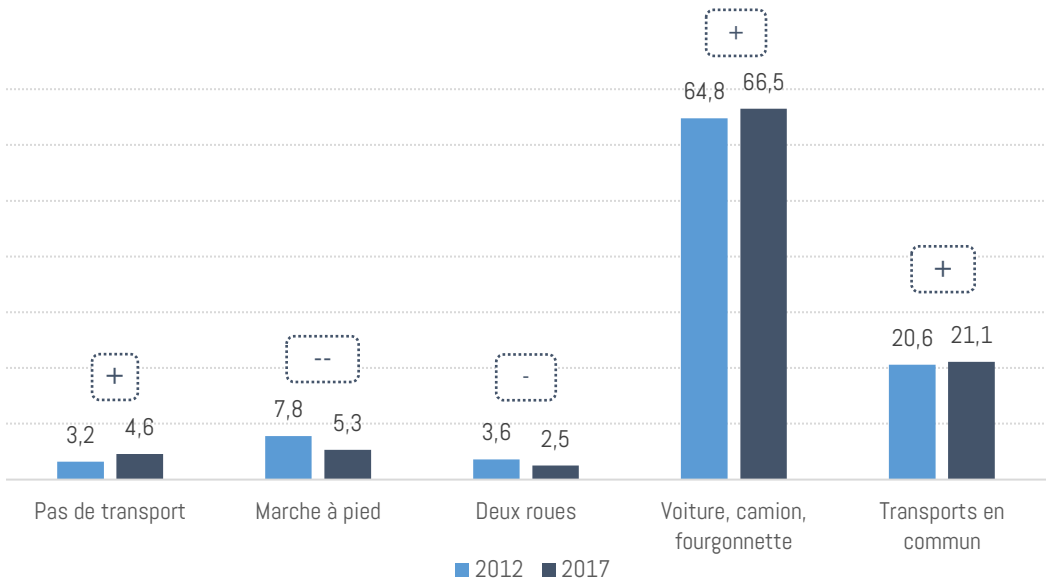

Source : données INSEE

Les modes de transport utilisés comparés à Cœur d'Essonne Agglomération

À l'échelle du territoire Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA), et du département les modes de transport utilisés par les actifs sont similaires à ceux du Plessis-Pâté. Néanmoins, les transports en commun y sont moins utilisés (-5,2 points par rapport à CDEA) au profit de l'utilisation de la voiture (+2,6 points par rapport à CDEA). Cette différence peut être expliquée par l'absence de gare structurante sur le territoire communal. En effet, les gares les plus proches sont celles de Brétigny-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge.

La marche à pied est légèrement plus utilisée par les habitants du Plessis-Pâté.

Comparaison modes de transport - 2017

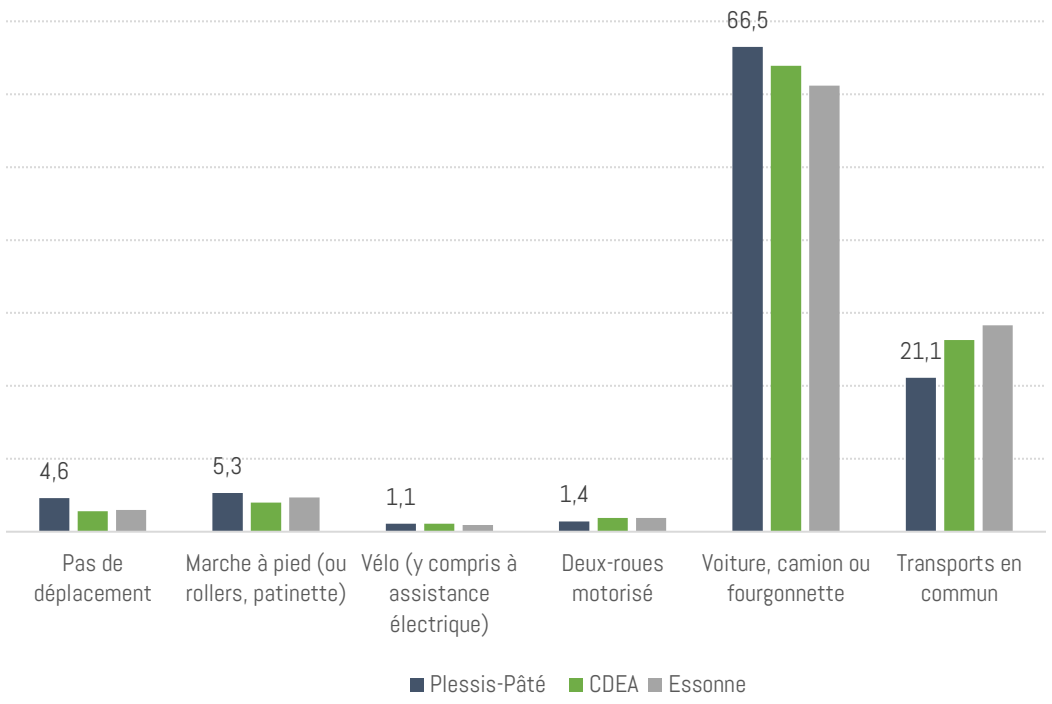

Source : données INSEE

CDEA

Localisation des déplacements pendulaires

En 2016, les déplacements quotidiens des habitants du Plessis-Pâté pour rejoindre le lieu de travail sont variés.

Les habitants sont environ :

- 75,3 % à travailler dans d'autres communes (hors communes limitrophes) ;
- 13,9 % dans les communes limitrophes ;
- 10,8% dans la commune de résidence.

Les destinations dans les autres communes se font essentiellement en direction de Brétigny-sur-Orge, Evry-Courcouronnes, Sainte-Geneviève-des-Bois et dans une moindre mesure Palaiseau.

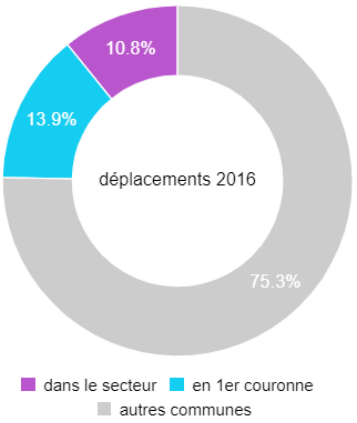

Source : Institut Paris Région

Déplacement domicile-travail des habitants -2016

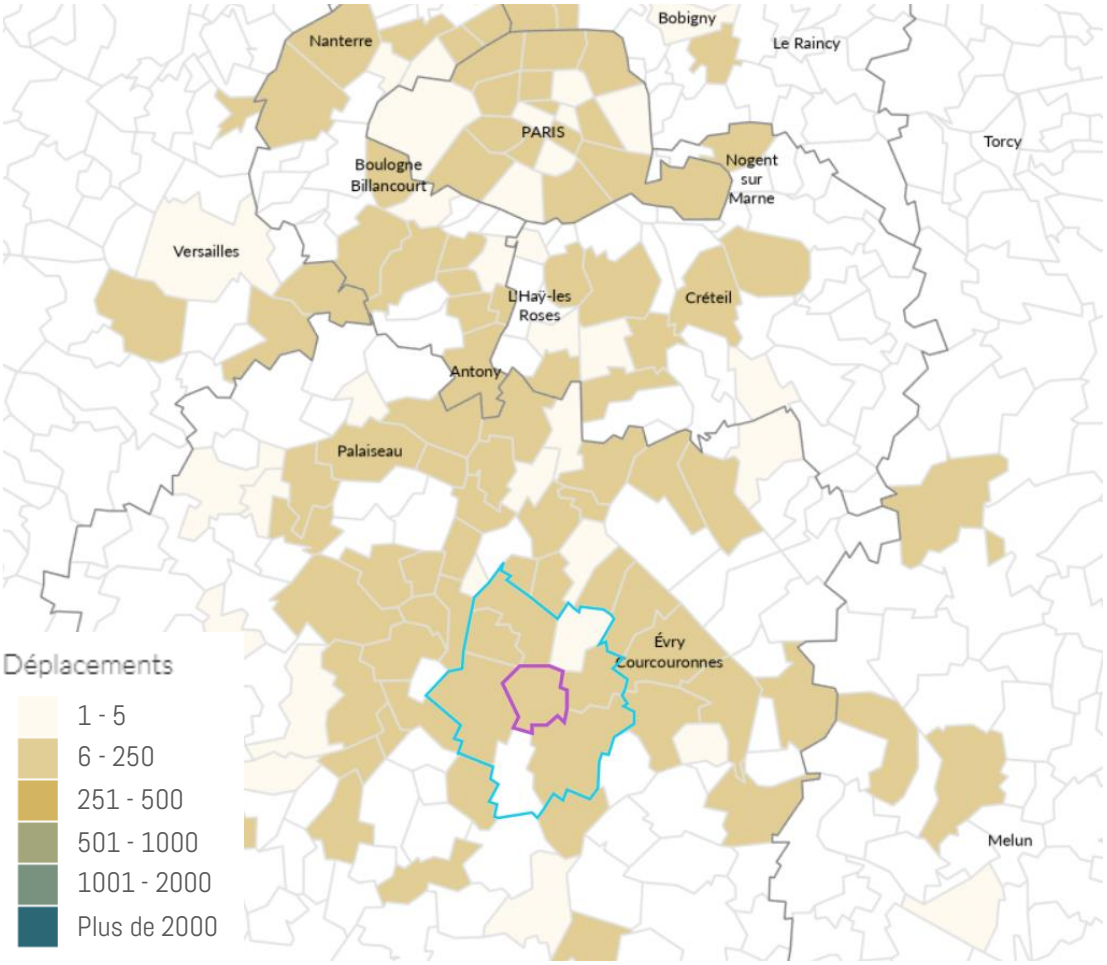

Source : Institut Paris Région

Le parc de logements en 2017

Selon les données communales, le parc de logements est constitué de 1 800 unités au Plessis-Pâté en 2021. Selon l'INSEE (au 01/01/2020), le nombre de logements est de 1 669 unités en 2017.

Le parc de logements est composé de :

- 94,1 % de résidences principales ;
- 4,5 % de logements vacants ;
- 1,4 % de résidences secondaires.

Le taux de logements vacants au Plessis-Pâté est considéré comme normal et incompressible en Île-de-France.

L'évolution du nombre de logements

Entre 1968 et 1982 :

Durant cette période, le nombre de logements a presque triplé. En effet, en 14 ans, 671 logements ont été construits dans la commune, soit une augmentation d'environ +290%. La ZAC du Colombier au début des années 1970 permet la réalisation d'environ 600 maisons individuelles.

Entre 1982 et 1990 :

Le parc de logements est stabilisé autour de 900 unités. En 8 ans, il a été créé 12 logements.

Entre 1990 et 2017 :

Le parc de logements augmente de manière progressive avec une croissance de 82,4% sur l'ensemble de la période.

Environ 72 % des logements du Plessis-Pâté ont été construits après la mise en application de la toute première règlementation thermique de 1974.
L'objectif de cette réglementation était de passer d'une consommation de chauffage moyenne de 300 kWh/m² à 225 kWh/m² par l'isolation thermique et le renouvellement de l'air.

Entre 2012 et 2017, près de 180 logements ont été construits. Ces nouveaux logements sont réalisés principalement sous forme de lotissement, avec deux ZAC : la ZAC de la Pouletterie (à partir de 1991) et la ZAC de la Rogère (1997).

Depuis 2017 (sources permis de construire) :

Au regard des opérations de logements projetées, environ 105 nouveaux logements sont en cours de réalisation ou ont été réalisés. Le parc de logements sera a minima de 1774 logements.

Evolution du nombre de logements

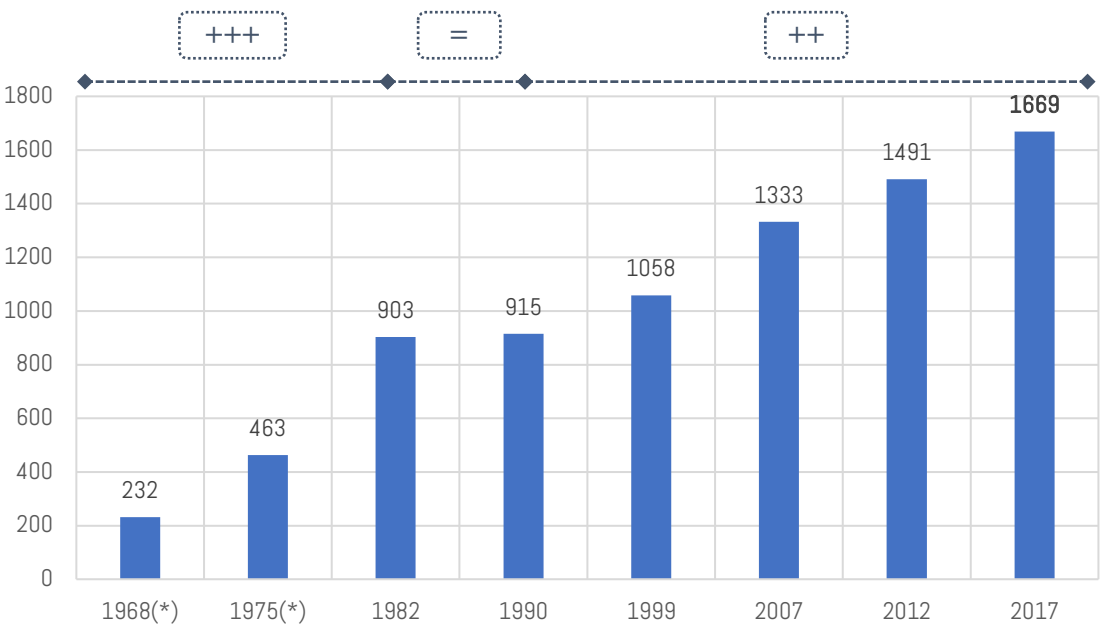

Source : données INSEE

L'évolution du nombre de logements

Depuis 2008, **environ 350 logements** ont été réalisés au Plessis-Pâté dans l'espace urbain via 11 opérations de renouvellement urbain.

Ces opérations sont les suivantes :

1. 2008 : **6** logements - 5 Rue du 11 novembre :
2. 2010 : **65** logements créés et 1 logement existant démoli - 2 bis rue des Capettes
3. 2010 : **51** logements créés et 1 logement existant démoli - 34 Route de Liers
4. 2012 : **21** logements créés - 11 Rue du 11 novembre
5. 2012 : **15** logements créés et 1 logement existant démoli - 4 Rue des capettes :
6. 2013 : **52** logements créés - 7 à 13 rue des Noisetiers
7. 2014 : **9** logements créés dont 1 logement existant - 13 Rue du 11 novembre
8. 2016 : **62** logements créés - 1 bis à 3 Route de Leudeville
9. 2020 : **24** logements achevés et 1 logement existant démoli - 36 Route des Bordes
10. Après 2020 : 7 logements – 12 bis route de Liers
11. Après 2020 : 35 logements – 1-3 rue du 11 novembre

Parmi ces 351 logements construits dans l'urbain, plus de la moitié (189 logements) ont été réalisés après la mise en application de la Règlementation Thermique de 2012 (RT2012).

Pour rappel : la RT2012 définit une exigence globale en consommation d'énergie primaire en valeur absolue fixée pour tous les bâtiments neufs à 50 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an (kWh/m2/an), soit l'actuelle norme Bâtiment Basse Consommation (BBC) contre 150 kWh/m²/an en moyenne avec la RT 2005.

.

Opérations de logements récentes

Source : données communales

Les dynamiques de construction selon les périodes au Plessis-Pâté et dans le territoire Cœur d'Essonne Agglomération

En observant le taux de variation moyen du nombre de logements par période, la dynamique de construction à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération est relativement équilibrée avec un pic de construction constaté entre 1968 et 1982 (+55%) et une dynamique ralentissant jusqu'à 2017.

Ces dynamiques de construction sont bien plus accentuées au Plessis-Pâté. Entre 1968 – 1982, la croissance du parc de logements a été bien plus forte (+234 points). En revanche, entre 1982 et 1999, le taux de croissance du parc a été supérieur à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA).

À partir de 1999, la tendance s'inverse. Le parc de logements croit plus rapidement au Plessis-Pâté qu'à l'échelle de la CDEA.

Dans les années à venir, au Plessis-Pâté, la création de nouveaux logements sera principalement soutenue par le projet « Les Charcoix » et quelques petites opérations en densification urbaine.

Part des nouveaux logements réalisés par rapport au parc total de logement

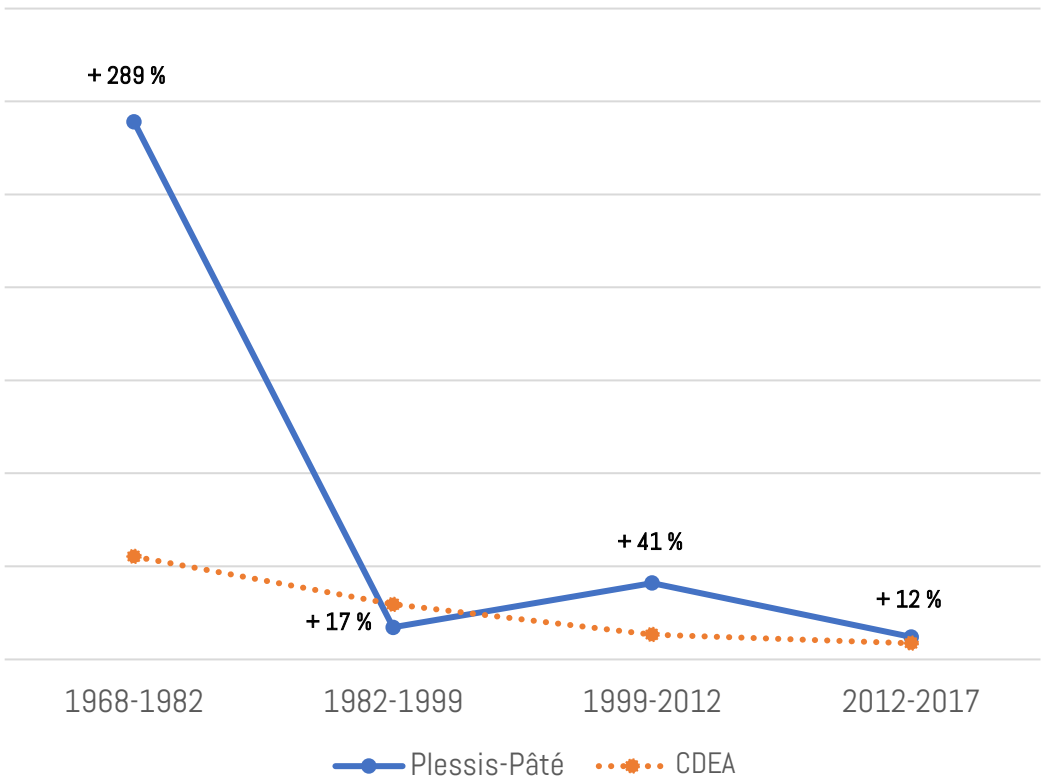

Source : données INSEE

La taille des logements

Le parc de logements du Plessis-Pâté est pour sa majorité constitué de grands (4 pièces) et de très grands logements (5 pièces et plus) avec respectivement 21,4 % et 54,8 %.

Les petits et moyens logements (moins de 3 pièces) représentent quant à eux 23,4 % du parc total.

Evolution de la taille des logements

Entre 2012 et 2017, la part de logements de 5 pièces diminue de manière conséquente (-4,6 points)

En revanche, les logements de 4 pièces et moins augmentent notamment les 3 pièces (+1,8 point).

Cette évolution traduit une diversification du parc de logements, avec la création de plus petits logements dans les opérations récentes. Cette tendance favorise le parcours résidentiel des habitants notamment pour répondre aux nouveaux besoins (décohabitation...).

Taille des logements en 2017

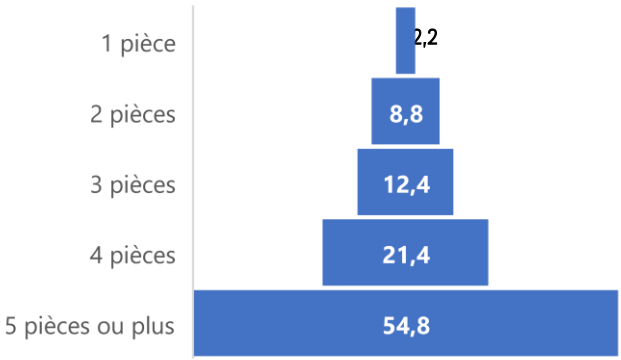

Source : données INSEE

Evolution de la taille des logements entre 2012 et 2017

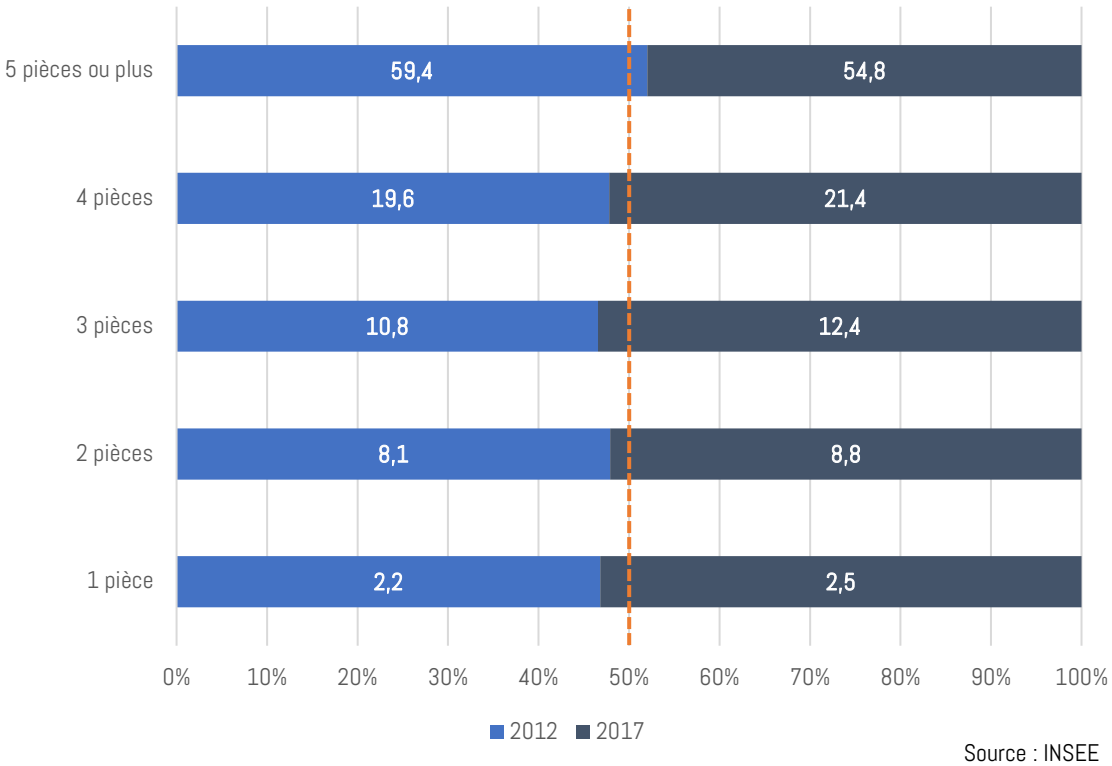

Source : INSEE

La taille des logements du Plessis-Pâté comparée à l'échelle du territoire Cœur d'Essonne Agglomération

En 2017, les logements de 4 pièces ou moins sont beaucoup moins représentés au Plessis-Pâté (54,2 %) qu'à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) (64,5%). La plus nette différence est celle des 3 pièces, avec – 9,4 points au Plessis-Pâté par rapport à la CDEA.

Quant aux très grands logements de 5 pièces et plus, le territoire du Plessis-Pâté a + 19,4 points de différence avec Cœur d'Essonne Agglomération.

En moyenne, la commune du Plessis-Pâté est davantage encline à accueillir de grands ménages que dans le reste du territoire de la communauté d'agglomération.

La taille des logements au Plessis-Pâté et dans Cœur d'Essonne Agglo

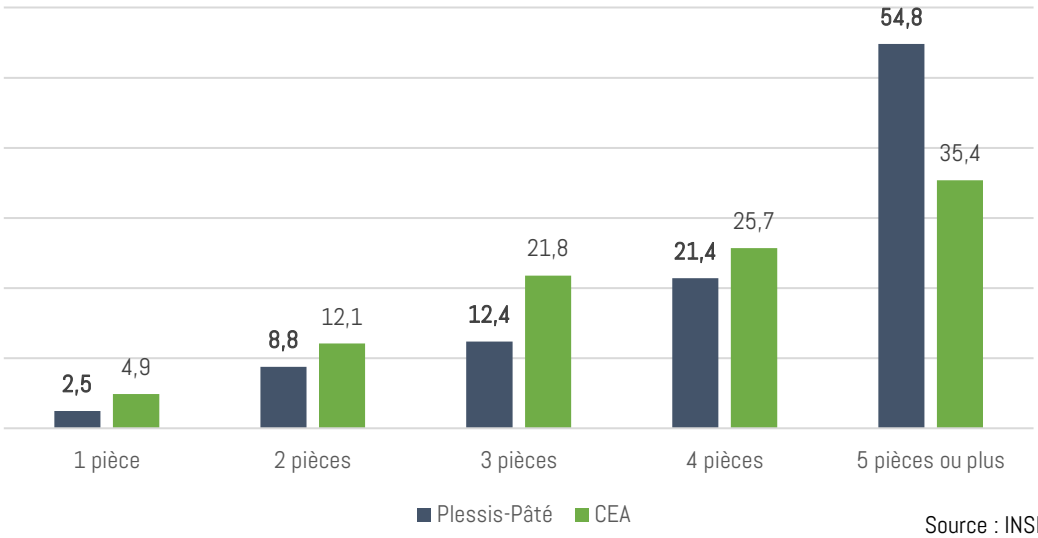

Source : INSEE

Le type de logement

En 2017, environ ¾ des logements du Plessis-Pâté sont des maisons individuelles. Cette part a diminué de 4,4 points par rapport à 2012. Cette évolution est principalement due à la diversification du parc de logements avec des opérations récentes d'habitat collectif.

Dans le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, bien qu'étant majoritaire, la part des maisons dans le parc de logements est nettement inférieure à celle du Plessis-Pâté (- 21,9 points).

Type de logements en 2017

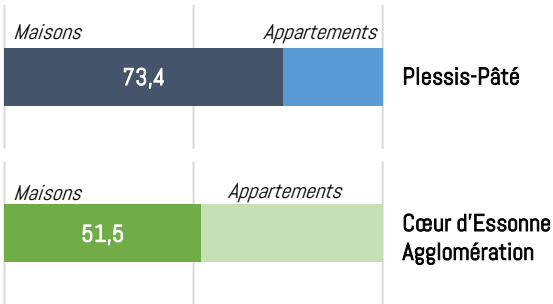

Source : INSEE

Les logements sociaux

En 2021, selon les données communales, le nombre de logements sociaux est de 242 unités. Cela représente environ 13,4 % du parc total de logement.

Pour le moment, la commune est en dessous des 25% de logements locatifs sociaux exigés par la loi SRU à horizon 2025.

En 2018, pour répondre aux objectifs du PLH et de la loi SRU, la commune devait permettre, *a minima*, la construction de 298 logements sociaux et la part du locatif social dans la production doit être de 55 % minimum.

Depuis 2012, 242 logements ont été autorisés dont 173 logements sociaux soit 71% de la production totale. En outre, les différents projets devraient permettre la réalisation d'environ 320 logements sociaux à horizon PLU.

La typologie des logements sociaux

En 2018, selon l'observatoire du logement social d'Île-de-France, le parc de logements sociaux du Plessis-Pâté est composé de :

Typologie	Part dans le parc total de LLS
1 pièce	9%
2 pièces	32%
3 pièces	26%
4 pièces	24%
5 pièces et plus	9%

Source : OLS Île-de-France

Objectif de production en logements :

	Objectif de production en logement pour le PLH 2018-2023	Part de la production	Objectif de production en logement social	Dont PLUS	Dont PLAI	Dont PLS	Part du locatif social dans la production
Arpajon	873	13%	294	60% env	30% mini	10% maxi	34%
Avrainville	15	0%	0				-
Brétigny-sur-Orge	372	6%	0				-
Breuillet	467	7%	153	60% env	30% mini	10% maxi	33%
Bruyères-le-Châtel	291	4%	90	60% env	30% mini	10% maxi	31%
Cheptainville	10	0%	4	60% env	30% mini	10% maxi	40%
Égly	206	3%	91	60% env	30% mini	10% maxi	44%
Fleury-Mérogis	105	2%	0			10% maxi	-
Guibeville	88	1%	17	60% env	30% mini	10% maxi	19%
La Norville	309	4,5%	181	60% env	30% mini	10% maxi	59%
Le Plessis-Pâté	538	8%	298	60% env	30% mini	10% maxi	55%
Leuville-sur-Orge	219	3%	209	60% env	30% mini	10% maxi	95%
Longpont-sur-Orge	760	12%	346	60% env	30% mini	10% maxi	46%
Marolles-en-Hurepoix	508	8%	133	60% env	30% mini	10% maxi	26%
Morsang-sur-Orge	90	1%	90	60% env	30% mini	10% maxi	100%
Ollainville	367	6%	208	60% env	30% mini	10% maxi	57%
Sainte-Geneviève-des-Bois	328	5%	121	60% env	30% mini	10% maxi	37%
Saint-Germain-lès-Arpajon	560	9%	250	60% env	30% mini	10% maxi	45%
Saint-Michel-sur-Orge	24	0%	24	60% env	30% mini	10% maxi	100%
Villemoisson-sur-Orge	378	6%	318	60% env	30% mini	10% maxi	84%
Villiers-sur-Orge	95	1,5%	55	60% env	30% mini	10% maxi	58%
TOTAL CDEA	**6603**	**100%**	**2 882**	60% env	30% mini	10% maxi	**43%**

Source : PLH Cœur d'Essonne Agglomération

Le type d'occupation des résidences principales

En 2017, environ 74,2 % des habitants occupant une résidence principale sont propriétaires de leur logement et 24,9 % en sont locataires dont 12,6% louent un logement HLM.

Evolution du type d'occupation

Entre 2012 et 2017, la part de propriétaires a diminué de 2,8 points au profit des locataires. Cette évolution est principalement due à la diversification du parc de logements (opérations récentes sous forme de collectif).

Le Plessis-Pâté comparée à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération

En 2017, la part de propriétaires est plus élevée au Plessis-Pâté que dans le territoire Cœur d'Essonne Agglomération (+13,8 points). A l'inverse la part des locataires y est plus faible (-12,9 points). Entre 2012 et 2017, la tendance est similaire, avec une diminution de la part des propriétaires. Elle est en revanche plus importante au Plessis-Pâté.

Cette caractéristique peut en partie s'expliquer par la typologie des logements dans la commune (très grands logements et prépondérance des maisons individuelles).

Type d'occupation des résidences principales - 2017

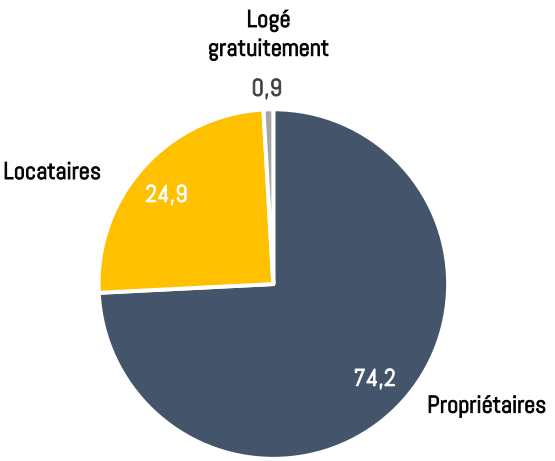

Source : INSEE

Type d'occupation au Plessis-Pâté comparé à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération - 2017

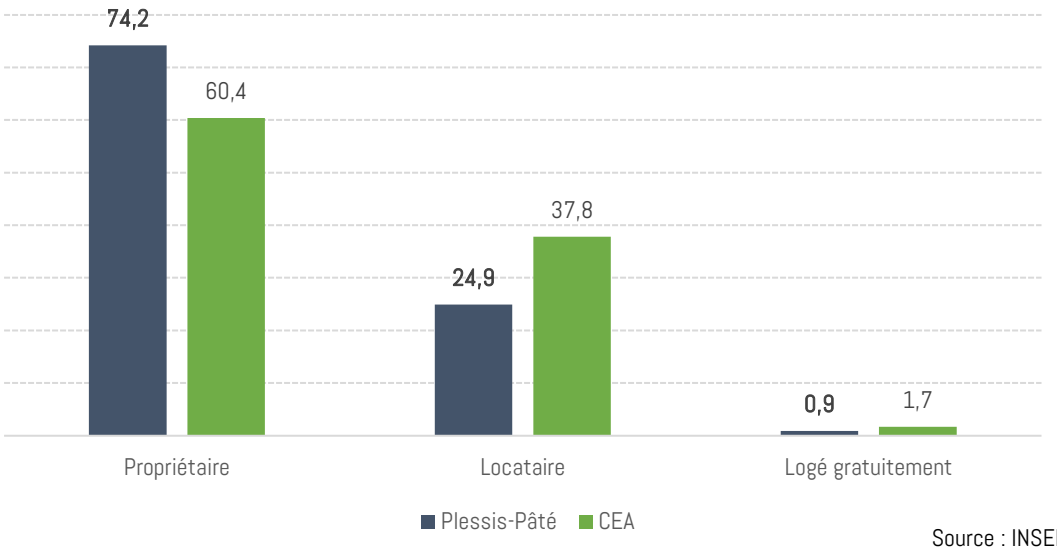

Source : INSEE

Le nombre d'emplois

Au 26 avril 2021, la commune accueille 3 614 emplois sur son territoire (source Cœur d'Essonne Agglomération). En 2017, selon le dernier chiffre INSEE, la commune comptait 2 223 emplois. À l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération, l'emploi de la commune représente environ 4% du nombre total d'emplois.

Evolution du nombre d'emplois

Entre 2012 et 2017, dans la commune le nombre d'emplois a légèrement baissé (-1%). Il augmente légèrement à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération (+1 %). En revanche, selon les dernières données de Cœur d'Essonne Agglomération (avril 2021), le nombre d'emplois a fortement augmenté (+62,5% depuis 2017). Cette croissance peut s'expliquer en partie par la commercialisation de lots sur la ZAC Val Vert et la Tremblaie.

Indicateur de concentration d'emploi

En 2017, l'indicateur de concentration d'emploi[1] est de 114,8. En d'autres termes, il y a un peu plus de 1 emploi pour 1 actif occupé. En 2012, cet indicateur était de 108,8 soit près de 6 points de moins qu'en 2017.

Cela s'explique par l'augmentation du nombre d'emplois qui a été plus rapide que l'augmentation du nombre d'actifs.

La commune du Plessis-Pâté pourvoit davantage d'emplois qu'elle n'a d'actifs occupés.

Evolution du nombre d'emplois

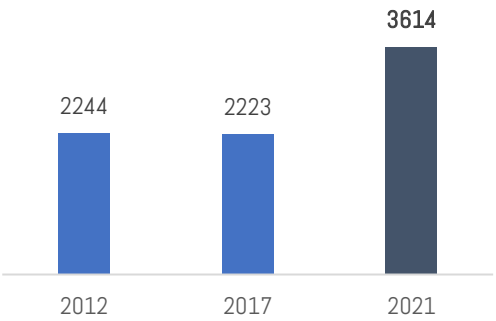

Concentration d'emploi en 2017

115

Emplois pour 100 actifs occupés.

Taux de variation du nombre d'emplois

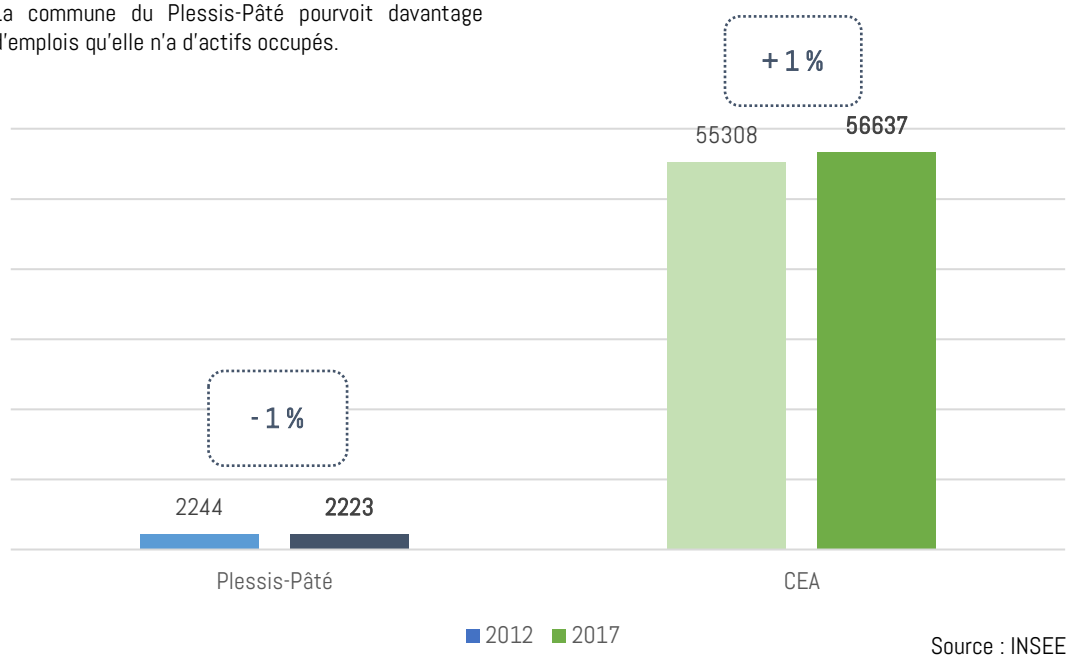

Source : INSEE

1 *L'indicateur de concentration de l'emploi, ou taux d'attraction de l'emploi, désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.*

Les secteurs d'activités

En 2021, selon les données de Cœur d'Essonne Agglomération, la part des emplois dans les commerces et services est prépondérante (70,4%) avec 56,7% pour les services et 13,7% pour les commerces.

Concernant l'industrie, ce secteur est également pourvoyeur d'emploi avec une part de 21,4%. Avec le secteur de la construction (6,6%), ils représentent plus d'un quart des emplois de la commune.

Enfin, l'emploi dans l'agriculture représente 0,4 % des emplois de la commune.

Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activité

En 2017, selon les dernières données de l'INSEE, l'emploi dans le secteur tertiaire est prépondérant dans l'activité économique de la commune (84,9% de l'emploi total). En effet, un peu plus de la moitié des emplois est dans le secteur des commerces, transports et services divers et plus du tiers dans les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

L'industrie et la construction représentent quant à elles 14,6% de l'emploi au Plessis-Pâté.

Entre 2007 et 2017, la part des emplois dans le tertiaire a augmenté (+5,5 points) dont notamment une forte hausse dans le secteur des commerces (+20,4 points). En revanche, la part des emplois dans l'administration publique a diminué (-14,9 points). Concernant le secteur secondaire, la part des emplois dans l'industrie a diminué (-6,7 points). Le secteur primaire quant à lui diminue depuis 2007 (-0,3 point).

Ces évolutions démontrent un profond changement dans l'économie de la commune, avec un développement de l'offre commerciale et de services.

Emploi par secteur d'activité en 2021

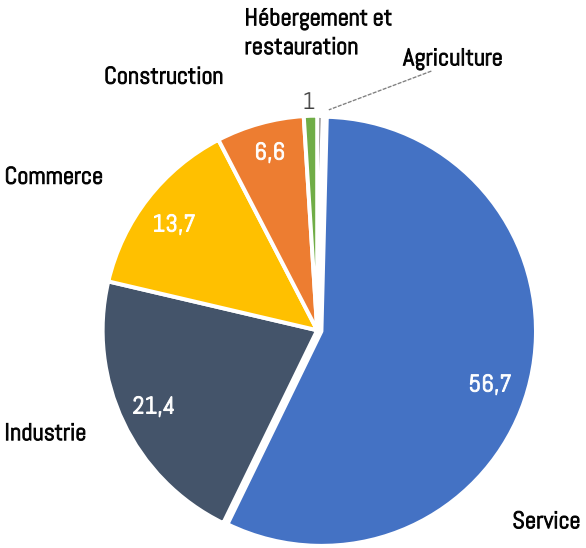

Source :
données Cœur d'Essonne Agglomération

Taux de variation du nombre d'emplois par secteur d'activité (INSEE)

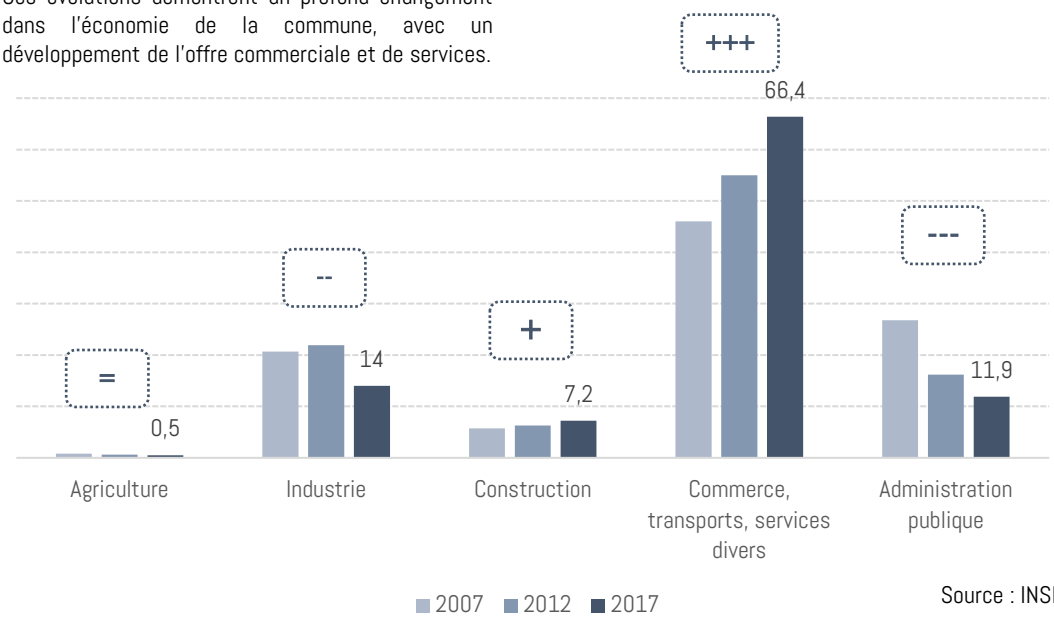

Source : INSEE

L'emploi selon les secteurs d'activités au Plessis-Pâté et dans Cœur d'Essonne Agglomération

A l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération, l'emploi tertiaire est majoritaire.

En revanche, le secteur des administrations publiques, enseignement, santé et action sociale est bien plus représenté à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération contrairement à celui des commerces, transports et services divers.

Le secteur industriel est presque deux fois plus représenté au Plessis-Pâté.

Emploi par secteur d'activité en 2017

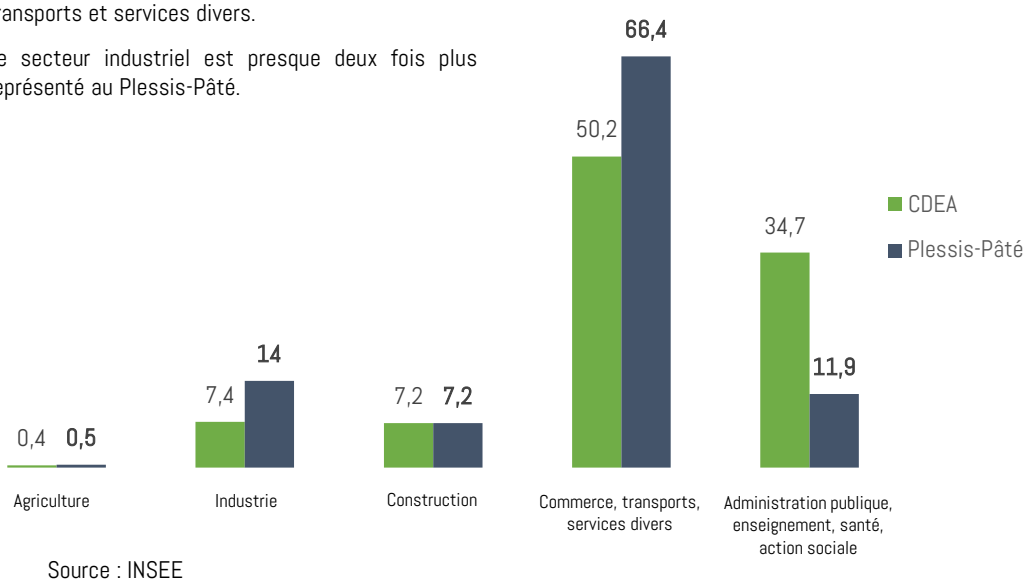

Source : INSEE

Les établissements selon les secteurs d'activités

En 2021, ce sont environ 434 établissements qui pourvoient les emplois de la commune.

Ils sont majoritairement du secteur des services (73,9%) avec un total de 269 établissements soit près de 3 établissements sur quatre.

Dans le secteur du commerce, la commune compte 84 établissements soit près d'un établissement sur cinq.

Dans le secteur secondaire, l'industrie et la construction représentent respectivement 30 et 32 établissements.

Enfin l'hébergement / restauration et l'agriculture ne représentent qu'une part faible du nombre total d'établissements avec respectivement 14 et 3 structures.

Etablissements par secteur d'activité en 2021

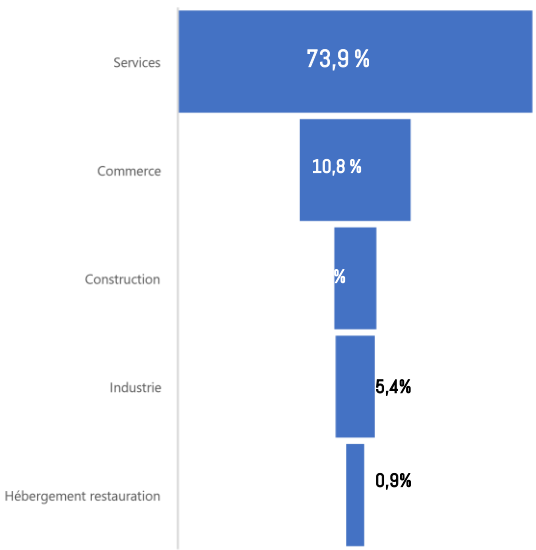

Source : données Cœur d'Essonne Agglomération

La taille des entreprises

En 2021, les établissements sont majoritairement sous forme de microentreprises (62%) ou de très petites entreprises (19%) soit moins de 10 salariés. Elle représentent près d'un emploi sur dix.

Les petites et moyennes entreprises (PME) de 10 à 250 salariés représentent une part de 12 % des établissements. Ces établissements pourvoient près de 44% des emplois.

Enfin, les grandes entreprises de 250 salariés et plus représentent 6% des établissements. Ces établissements pourvoient près de la moitié des emplois (46,7%).

Taille des établissements en 2021 (%)

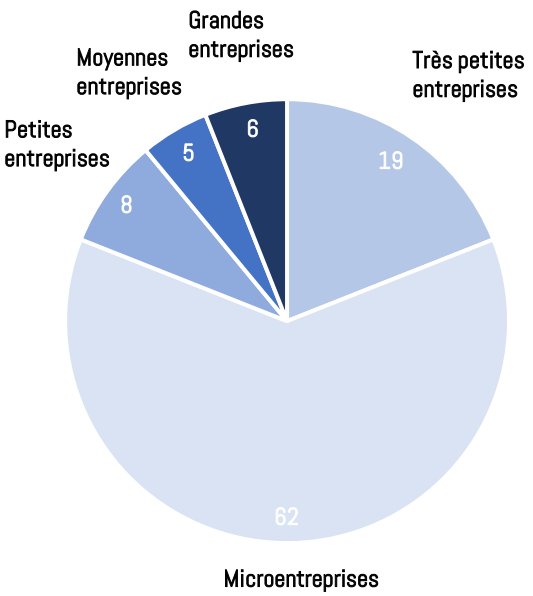

Taille d'entreprise	Critères	Nature juridique	Nombre d'entreprises	Nombre d' établissements	Nombre d' établissements (en %)	Emplois	Emplois (en %)
Total général			**425**	**434**	**100,00%**	**3 614**	**100,00%**
Grande entreprise	Total		**25**	**26**	**5,99%**	**1 689**	**46,73%**
	Plus de 250 salariés et à la fois un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions ..	Privé	24	25	5,76%	1 685	46,62%
		Associatif	1	1	0,23%	4	0,11%
Moyenne entreprise (ME)	Total		**16**	**22**	**5,07%**	**955**	**26,43%**
	Entre 50 salariés et 250 salariés avec soit un chiffre d'affaires inférieur à 50 million..	Privé	15	15	3,46%	793	21,94%
		Public	1	7	1,61%	162	4,48%
Petite entreprise (PE)	Total		**34**	**34**	**7,83%**	**627**	**17,35%**
	Entre 10 salariés et 49 salariés avec soit un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros par an, soit un total bilan inférieu..	Privé	32	32	7,37%	583	16,13%
		Associatif	1	1	0,23%	30	0,83%
		Autre	1	1	0,23%	14	0,39%
Microentreprise	Total		**269**	**270**	**62,21%**	**172**	**4,76%**
	Sous-catégorie des TPE définie en France par un chiffre d'affaires inférieur à 81 500 euros pour celles réalisant des opérations d'achat-vente et à 32 600 euros pour les autres.	Privé	226	227	52,30%	172	4,76%
		Public	2	2	0,46%	0	0,00%
		Associatif	38	38	8,76%	0	0,00%
		Autre	1	1	0,23%		
		Mixte	2	2	0,46%	0	0,00%
Très petite entreprise (TPE)	Total		**81**	**82**	**18,89%**	**171**	**4,73%**
	Moins de 10 salariés avec soit un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros pa..	Privé	70	71	16,36%	150	4,15%
		Associatif	11	11	2,53%	21	0,58%

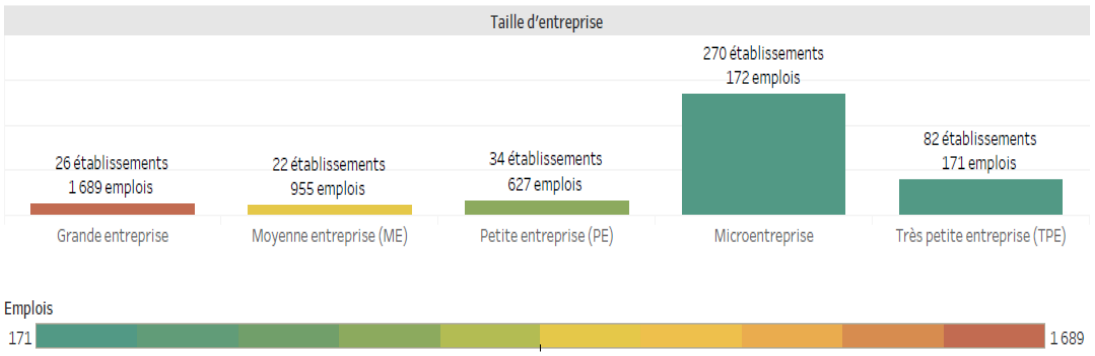

Source : données Cœur d'Essonne Agglomération

Le développement économique, compétence de Cœur d'Essonne Agglomération :

Les zones d'activités relèvent de la compétence de Cœur d'Essonne Agglomération.

A l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération, le secteur Ouest, Le Plessis-Pâté et les communes limitrophes (Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis…) représentent un pôle économique majeur (emplois, activités existantes) mais également un enjeu d'avenir grâce au foncier disponible et aux projets en cours (site ex base aérienne 217…).

Actuellement, la commune du Plessis-Pâté a sur son territoire 3 Zones d'Activités Economiques (ZAE) et 1 ZAE en cours de réalisation :

- Le Parc
- La Tremblaie
- Site ex base aérienne 217
- ZAC Val Vert (en cours de réalisation)

Aucune surface disponible au sein des ZAE du Parc et de La Tremblaie ce qui traduit une forte attractivité économique.

Extrait du DOO – limiter les extensions des zones d'activités économiques

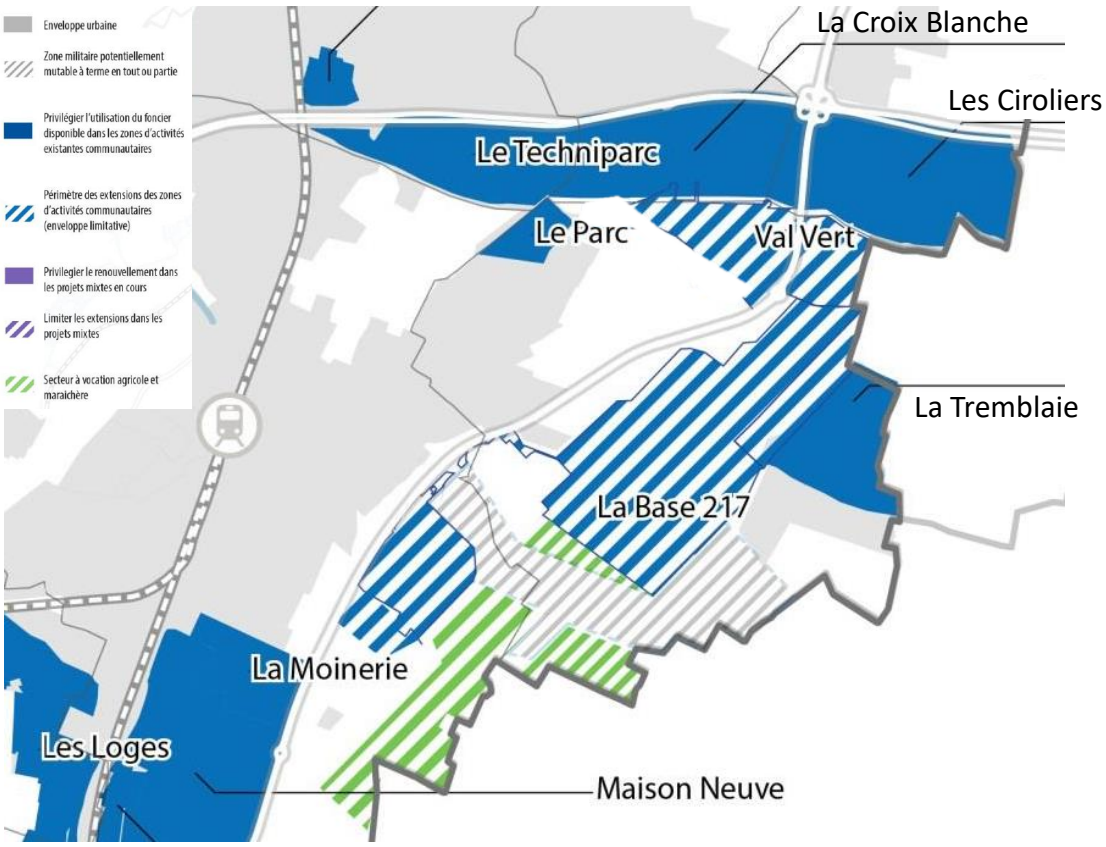

Source : SCoT Cœur d'Essonne Agglomération

L'ex base aérienne 217

Le plan guide prévoit un développement économique autour de plusieurs types d'activités mais ne prévoit pas de logement. C'est un choix des élus qui a fait l'objet d'un débat avec l'Etat et qui s'est fait au regard de la construction déjà importante de logements dans le territoire, de l'absence d'infrastructures préexistantes dans l'espace immense de la base et du déficit d'emplois sur le territoire par rapport au nombre d'actifs (taux d'emplois de 0.6). L'objectif est de créer à terme 10 000 emplois sur la base aérienne.

A l'Ouest, un pôle e-commerce avec Amazon (4 000 emplois créés en 2018) et la Ferme de l'Envol (développée avec l'association Ferme d'Avenir qui cherche à innover dans les méthodes de production), le Cluster Drone, le projet lié à l'industrie du cinéma (studios extérieurs, services spécifiques...).

Le Carré Nord, secteur plus urbain avec une densité supérieure qui permettrait d'envisager l'installation de bureaux dans un second temps. A l'Est, la zone de la Tremblaie qui est une extension de la zone d'activités existante. La piste qui doit servir de zone évènementielle et culturelle. Etc...

En 2021, il est envisagé de développer sur la frange Nord l'industrie du cinéma. En outre, des services et équipements (hôtels, restaurants...) liés à cette activité pourraient être implantés.

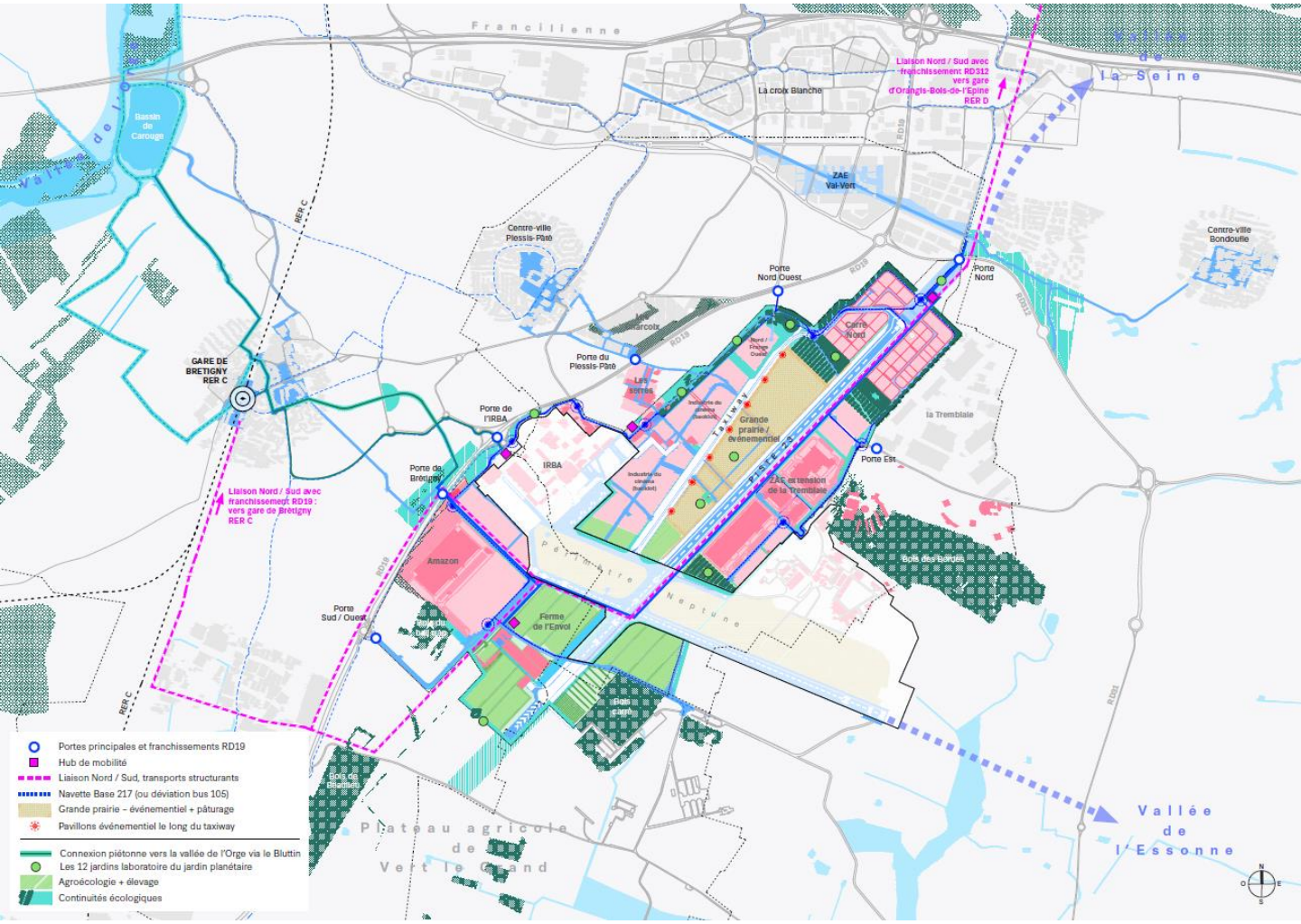

Source : AIR 217

Industrie du cinéma et Nord/Frange ouest :

Le site de projet est à proximité du Centre-ville du Plessis-Pâté, de la nouvelle opération Charcoix, de la ZAC Val Vert et longe le futur taxiway.

Sa programmation est possiblement diversifiée et peut faire l'objet de modifications. Ce projet doit permettre le développement de l'industrie du cinéma avec les services liées. Ce site devrait permettre d'accueillir des hôtels, des restaurants, des commerces, un cinéma (backlot, cantine)...

En outre, les bâtiments emblématiques de l'ancienne base 217 devraient être valorisés dans le projet à l'image du bâtiment Béarn.

Le Carré Nord :

Sa programmation doit être ambitieuse, innovante et reste à définir. Son foncier doit être pour cela, et dans un premier temps, sanctuarisé.

Le carré Nord a pour objectif de devenir une plateforme de mobilités innovantes connectées au réseau métropolitain mais aussi au territoire proche, en relation avec le grand paysage de la piste et par extension avec le monde rural.

Ce sera un lieu d'intermodalité qui articule la passerelle, navette BASE 217, réseau de pistes cyclables, réseau viaire, réseau viaire propre.

Cette programmation mobilité pourra être augmentée et répondre aux besoins de la Base 217 : parking relais vertical, station de partage des véhicules, location de véhicules XYT.

Projet rue Latécoere :

Le site de projet d'une superficie de 24 267 m² est situé au Nord de l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées que le SCoT souhaite conforter et à l'Est d'une zone d'accueil d'activité économique.

Cette zone actuellement en friche et sous occupée a donc un important potentiel de développement économique.

À ce stade du projet, la zone est réservée à l'accueil d'activités mixtes. La requalification de ce secteur devrait permettre de revaloriser l'entrée de ville.

Sécurity Park, Pôle régional sécurité-défense

Sécurity Park permet de favoriser le regroupement sur un même site des activités liées à la sécurité et à la défense. Security Park constitue pour celles-ci un véritable vecteur de croissance, notamment à l'international et dans les applications duales. Il cible prioritairement les startups et les PME qui ont besoin d'être accompagnées dans leur développement en leur offrant des services mutualisés à forte valeur ajoutée, un immobilier sécurisé aux normes sécurité de la DGA, un showroom, un espace de démonstration et de tests indoor et outdoor ainsi que des moyens d'animation dédiés.

Le parc évènementiel et sa piste :

Cœur d'Essonne et la commune du Plessis-Pâté consacrent près de 50 hectares de l'ancienne BA 2017 à la culture, aux sports et activités de loisirs. Avec sa piste de 3 km de long, 100 mètres de large intégrant ses 10 000 places de parking, ainsi que sa grande prairie, le site est un terrain privilégié pour l'organisation d'évènements extérieurs et grand public. Ce projet permet de développer les activités liées aux loisirs culturels et sportifs, avec l'activité char à voile notamment, pour les habitants de l'Ile-de-France mais aussi pour les salariés des entreprises installées sur le territoire.

La Fédération Française de Char à Voile (FFCV) en a fait son premier lieu de pratique dans les terres et y a installé son siège social.

La ZAC Val Vert :

La ZAC est d'une superficie de 70 ha dont 7 ha d'espaces verts. La commune du Plessis-Pâté a la volonté de favoriser la création d'emplois sur la commune afin d'améliorer l'équilibre habitat/emploi à l'échelle de Cœur d'Essonne. Le projet de développement économique de 66,5 ha (dont 61,3 sur le territoire de la commune du Plessis-Pâté) s'accompagne de la création de 2 000 emplois à proximité d'un important bassin de vie aujourd'hui fortement déficitaire en emplois.

En 2021, une partie de la ZAC a été commercialisée et des entreprises se sont d'ores et déjà installées :

- Raboni : négoce - 7 emplois
- Point P - 12 emplois
- Incore : activité industrielles - 22 emplois
- Neovia : activité industrielles - 15 emplois-
- Fresca : activité industrielles (transformation et petite logistique) - 120 emplois

Un parc d'activité est en cours de développement

La ZAC Val Vert s'inscrit dans un contexte spatial caractérisé par sa proximité avec une grande zone commerciale existante de rayonnement régional, Croix Blanche. Le site de la ZAC est traversé par d'importants réseaux de distribution et de transport. Le projet de la ZAC Val Vert s'appuie sur les contraintes inhérentes à ces réseaux pour construire une trame d'espaces publics, une trame écologique et initier des continuités avec les tissus urbains voisins.

L'ambition de la ZAC Val Vert et de renforcer la dynamique économique présente avec la zone commerciale Croix Blanche, le Techni'parc et la zone d'activités des Cirolliers. La programmation à vocation économique s'appuie en grande partie sur le développement de l'offre commerciale dans le prolongement de la zone Croix Blanche et sur l'activité d'entreprises dans le prolongement de la zone d'activités des Cirolliers. Une partie plus minime, d'artisanat et d'activités tertiaires complète l'offre.

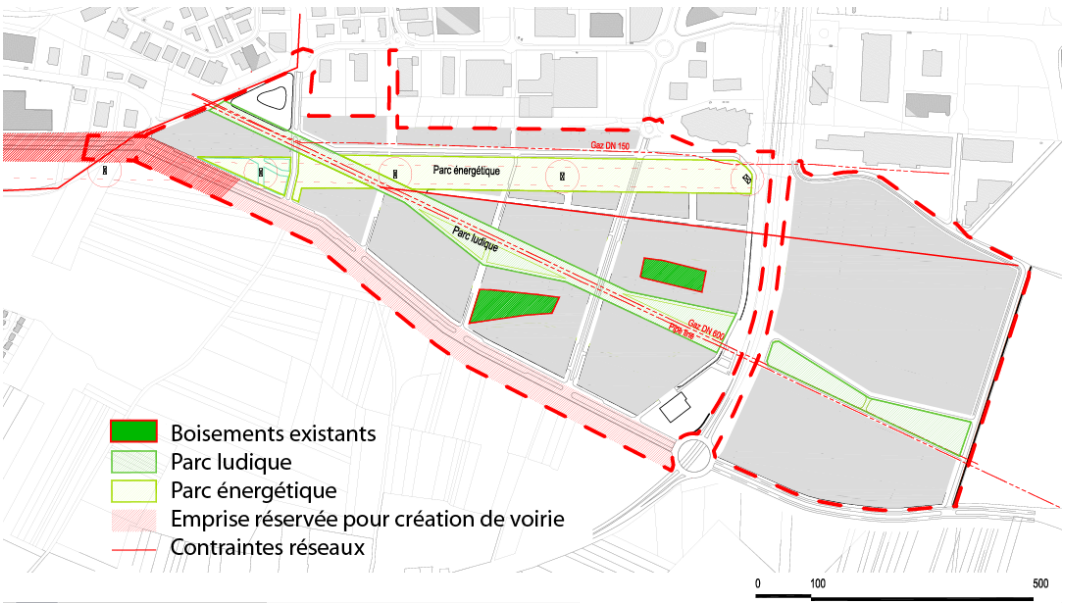

Source : données communales

La zone industrielle de la Tremblaie :

La zone industrielle de la Tremblaie, créée en 1995, a pour particularité d'être un parc spécialisé dans le commerce de gros et la logistique. Elle se développe sur 45 ha et est support d'environ 33 entreprises en 2021.

Depuis 2012, la zone industrielle a été étendue d'environ 13 ha avec l'urbanisation de 4 parcelles. La Tremblaie bénéficie d'aménagements paysagers et routiers récents. Elle se situe à proximité directe de la base et de ses projets de développement.

La zone de la Tremblaie n'offre plus de surface disponible pour l'implantation de nouvelles activités. Une extension du parc est en cours, notamment avec le foncier de l'ancienne base aérienne 217.

L'extension de la Tremblaie :

Le secteur d'étude de l'extension de la Tremblaie se situe sur la rive Est de l'ex-base aérienne 217 sur la commune du Plessis-Pâté. Le projet est bordé au Sud par le secteur d'activités existant de la Tremblaie (on retrouve notamment les sociétés Thales et Eurocontrol à proximité immédiate) et desservi par les infrastructures routières : RD 19 et RD 312.

Le site de l'extension de la Tremblaie se situe à proximité d'un tissu économique dynamique (ZA Croix-Blanche, Techniparc, ex-base aérienne 217) et bénéficie d'une bonne desserte routière.

Néanmoins, ce site nécessite le développement d'un nouveau tissu viaire permettant une meilleure connexion ainsi que le renforcement d'une offre en transports en commun.

Les entreprises suivantes se sont d'ores et déjà installées :

- Bimbo (ex East Balt) et Stef (entre 150 et 180 emplois)
- Bollig&Kemper (environ 90 emplois)
- Prêt à Manger (effectif estimé 150 emplois)
- ID Logistics (effectif estimé 450 emplois)

La zone d'activités du Parc :

La zone d'activités du Parc, créée en 1975, située au nord-ouest de la commune, s'étend sur une surface de 10,5 ha et accueille 63 entreprises en 2021.

Au cœur du Pôle Sud Francilien, la zone d'activités du Parc regroupe des secteurs très diversifiés allant du commerce de gros aux activités d'impression. ATM, associations de dirigeants, accompagne et fédère les entreprises du parc en relation avec l'Agglomération.

Cette zone d'activités n'a plus de foncier disponible pour se développer.

Les puits de pétrole

Dix-huit puits de pétrole sont recensés dans le département de l'Essonne, de Brétigny à Itteville. Les gisements produisent 290 000 tonnes de brut par an. 99,5 % de la production est assurée par une société du groupe Elf-Aquitaine qui exploite les quatre gisements s'étendant du Plessis-Pâté à La Ferté-Alais.

Installation de pompage

Le gisement du Plessis-Pâté produit 40 tonnes par jour. Suffisamment pure, l'huile produite au Plessis-Pâté bénéficie d'un traitement spécial. Des camions citernes (à raison de deux ou trois par jour) la convoient directement jusqu'à la raffinerie de Grandpuits (Seine-et-Marne). Le gisement sera épuisé dans une quinzaine d'années ; la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche assure que : « Il n'y a plus d'indices permettant d'espérer trouver des ressources exploitables à un prix raisonnable ».

Le pôle commercial et de service en centre-ville :

Le principal pôle commercial et de service se situe sur l'avenue Gilbert Fergant à proximité de la mairie. Il est composé de restaurants, d'un salon de coiffure, d'une petite épicerie, d'une pharmacie, de service bancaire, agence immobilière…

Ce pôle est à préserver car il permet aux habitants d'accéder à des services et petits commerces de proximité.

Source : Espace Ville

Etat des lieux de l'activité agricole

Selon l'Institut Paris Région, les espaces agricoles dans la commune représentent environ 210 ha soit près de 27% de la superficie totale du territoire.

Source : Occupation du sol MOS 2017
Institut Paris Région

En 2018, les espaces agricoles permettent de produire les cultures suivantes :

- Céréales
- Oléagineux
- Légumes ou fleurs

4 principales exploitations sont implantées sur le territoire dont deux ayant leur siège sur la commune (Brichard et EARL La Pouletterie-Colibet). Sur les 4 principales exploitations agricoles de la commune, 3 ont des projets dynamiques et tournés vers des débouchés locaux.

L'analyse de la SAFER, en juillet 2020, a permis d'établir un diagnostic agricole à l'échelle de la commune :

Des difficultés liées au périurbain :
- vols, dégradations,
- incertitudes sur la pérennité du foncier et perte de surface
- deux exploitations ont une part importante de SAU en précaire

En revanche, peu de difficultés de circulations agricoles localement. Les circulations agricoles existantes sont à préserver.

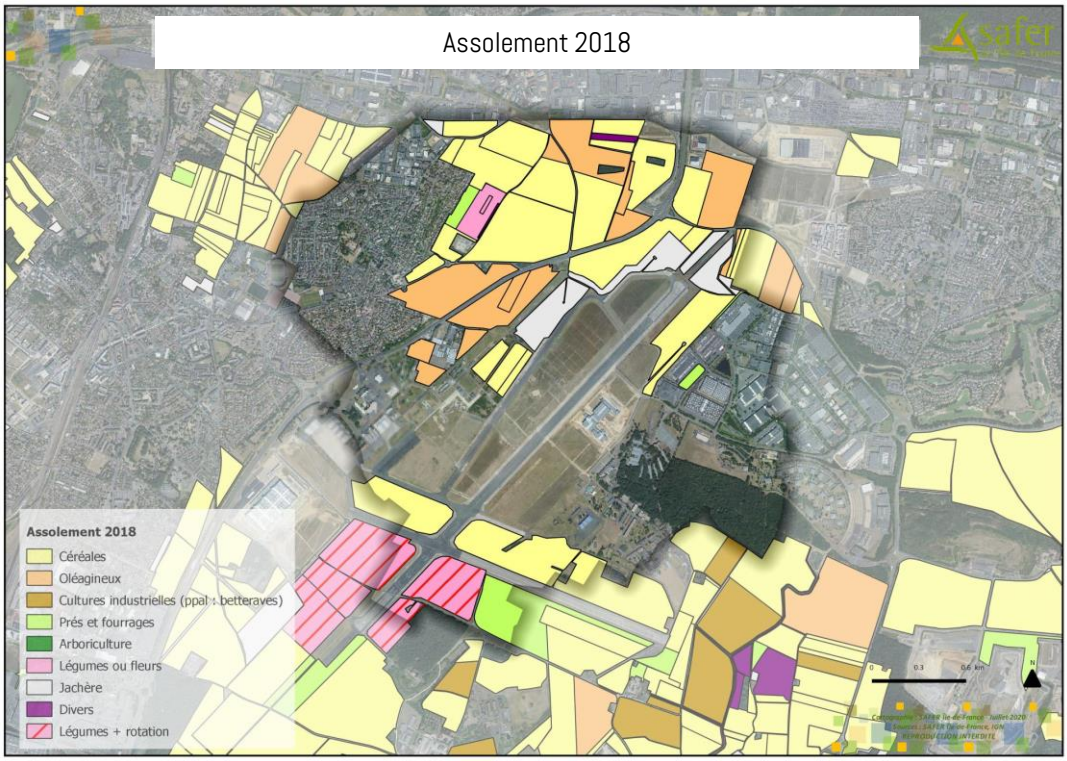

Source : SAFER

Pour exercer pleinement leur activité, les agriculteurs doivent pouvoir se déplacer entre leurs différents lieux de travail : siège d'exploitation, parcelles, coopératives... Ces déplacements indispensables se heurtent à des conflits d'usages, à des difficultés liées à la conception des voiries et peuvent donc s'avérer dangereux.

L'analyse de la SAFER a permis d'identifier les circulations agricoles sur le territoire communal (carte ci-dessous).

La circulation des engins agricoles est difficile notamment sur les RD 19, route de Liers, et route de Corbeil d'après les agriculteurs exploitant les espaces agricoles présents sur le territoire.

Les problèmes rencontrés sont principalement liés aux problématiques suivantes :

- L'étroitesse des voies,
- la complexité de voisinage avec un trafic de transit automobile
- le positionnement des systèmes de ralentissement de vitesse (chicane et dos d'âne....)
- le positionnement de la signalisation (panneaux, poteaux, feux...)

Pôle régional d'agriculture biologique sur Brétigny-sur-Orge et le Plessis-Pâté

En partenariat avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France Ouest, ce pôle agricole biologique d'intérêt régional et départemental représentera à terme une surface de 75 ha de surface agricole utile. Une première phase de ce pôle ouvrira sur 59 ha et pourra accueillir une douzaine d'exploitants agricoles sur des activités biologiques diverses : maraîchage, petit élevage, arboriculture et des activités para agricoles. Ce pôle marque une volonté d'associer et d'intégrer le projet agricole dans le projet urbain comme la garantie d'un meilleur partage de l'espace public.

Le projet de Zone Agricole Protégée (ZAP) :

Afin de pérenniser les terres agricoles existantes se situant en dehors des sites de projets, la commune a engagé la démarche de création d'une ZAP.

La zone agricole protégée (ZAP) est une servitude d'utilité publique (SUP) qui permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général en raison :

- soit de la qualité de leur production,
- soit de leur situation géographique,
- soit de leur qualité agronomique.

Exploitations et circulations agricoles 2018

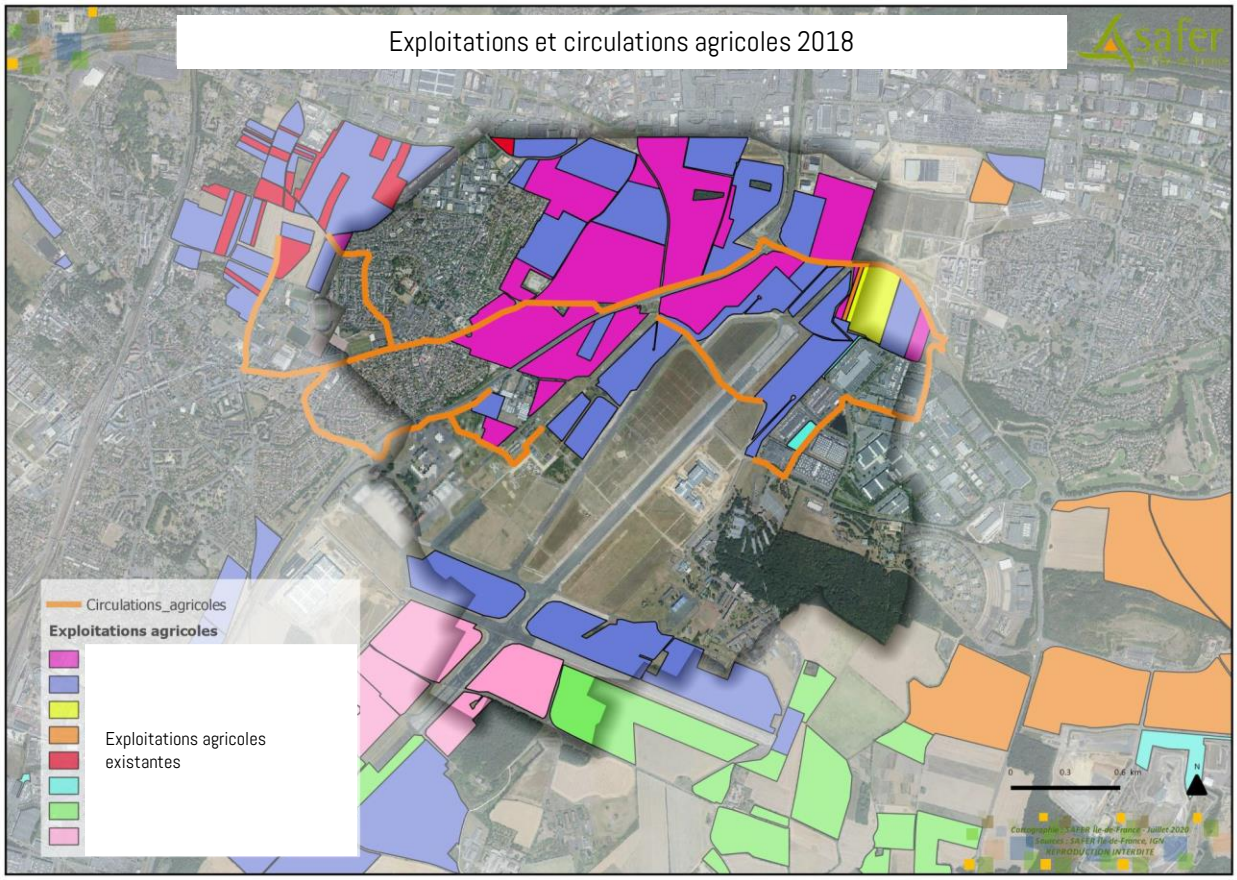

ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le Plessis Pâté

Sur le plan topographique, la commune du Plessis-Pâté est située sur le plateau de Bondoufle, qui fait partie de la région naturelle du Hurepoix.

Le plateau de Bondoufle est bordé à l'Ouest par la vallée de l'Orge et à l'Est par la vallée de l'Essonne.

Les nuances de relief ne sont que très peu perceptibles, ce qui permet à l'agriculture, au Nord-Est, de prospérer.

Situation topographique de la commune

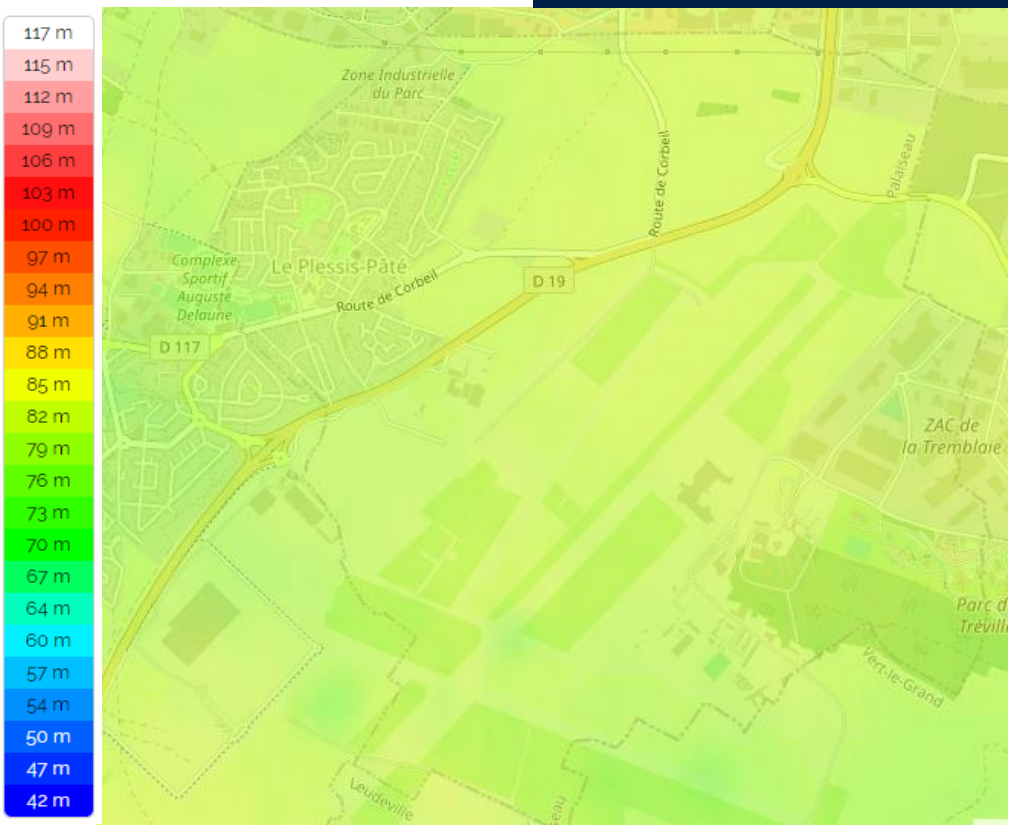

Source : topographic-map

Localisée sur le plateau de Hurepoix, le sous-sol de la commune est majoritairement caractérisé par sa formation géologique sablo-argilo-calcaire appelée « Limons des Plateaux ».
On distingue donc sur la commune les couches géologiques suivantes :

- *Les limons des Plateaux (LP) :*

On les trouve sur la plus grande partie de la commune, sur des épaisseurs pouvant parfois atteindre neuf mètres. Ce sont des dépôts détritiques meubles, argileux et schisteux à grain très pur. Leurs origines sont continentales et éoliennes. Ils procurent une bonne fertilité au sol favorable à l'agriculture.
La partie supérieure du sol constitue le profil cultural, c'est-à-dire l'ensemble constitué par la succession des couches de terres, individualisées par l'intervention des instruments de culture, les racines de végétaux, et les facteurs naturels réagissant à ces actions. Le meilleur profil cultural est celui qui est le plus profond tout en ayant la plus grande capacité de rétention d'eau. Du fait de l'agriculture, l'horizon superficiel du sol a subi de grande transformation par rapport à son état d'origine.

- *Les Sables de Lozère de Pliocène (P) :*

On en note un affleurement sur le territoire de la commune, sur le terrain du centre d'essai en vol. Ces sables sont souvent localisés par poches (quelques décimètres à cinq mètres), le plus souvent en placage peu épais sur les plateaux. Ce sont des sables argileux, dominés par la Kaolinite, grisâtres et ferrugineux. Leur fraction sableuse est hétérogène, surtout formée de quartz et de quelques feldspaths.

- *Les Sables et Grès de Fontainebleau du Stampien Supérieur (g2b) :*

Conservés sous forme de quelques buttes témoins (Buttes de Montaubert au Sud de la Commune), ils sont d'une épaisseur environ égale à cinq mètres. Les exploitations étaient nombreuses sur les bancs des buttes de Sables de Fontainebleau. Largement dominé par la Silice (95 à 98%), ils sont remarquables par leur pureté et par leur granulométrie homogène. Ils sont de couleur blanc pur à grisâtre, mais le plus souvent ocre roux. Cette dernière teinte est due à une « contamination » par les eaux pluviales ou les nappes alluviales. Les grès y abondent.

- *Les Argiles à Meulière de Brie du Stampien Inférieur et du Sannoisien Supérieur (g1b) :*

La commune est située sur un secteur où sont recensées des formations argileuses et marneuses. On les localise aux abords de la Route Départementale 19 et sur une partie du centre d'essais en vol. Ce sont des argiles à meulière de Brie qui s'étendent sur les plateaux.

Contexte géologique de la commune

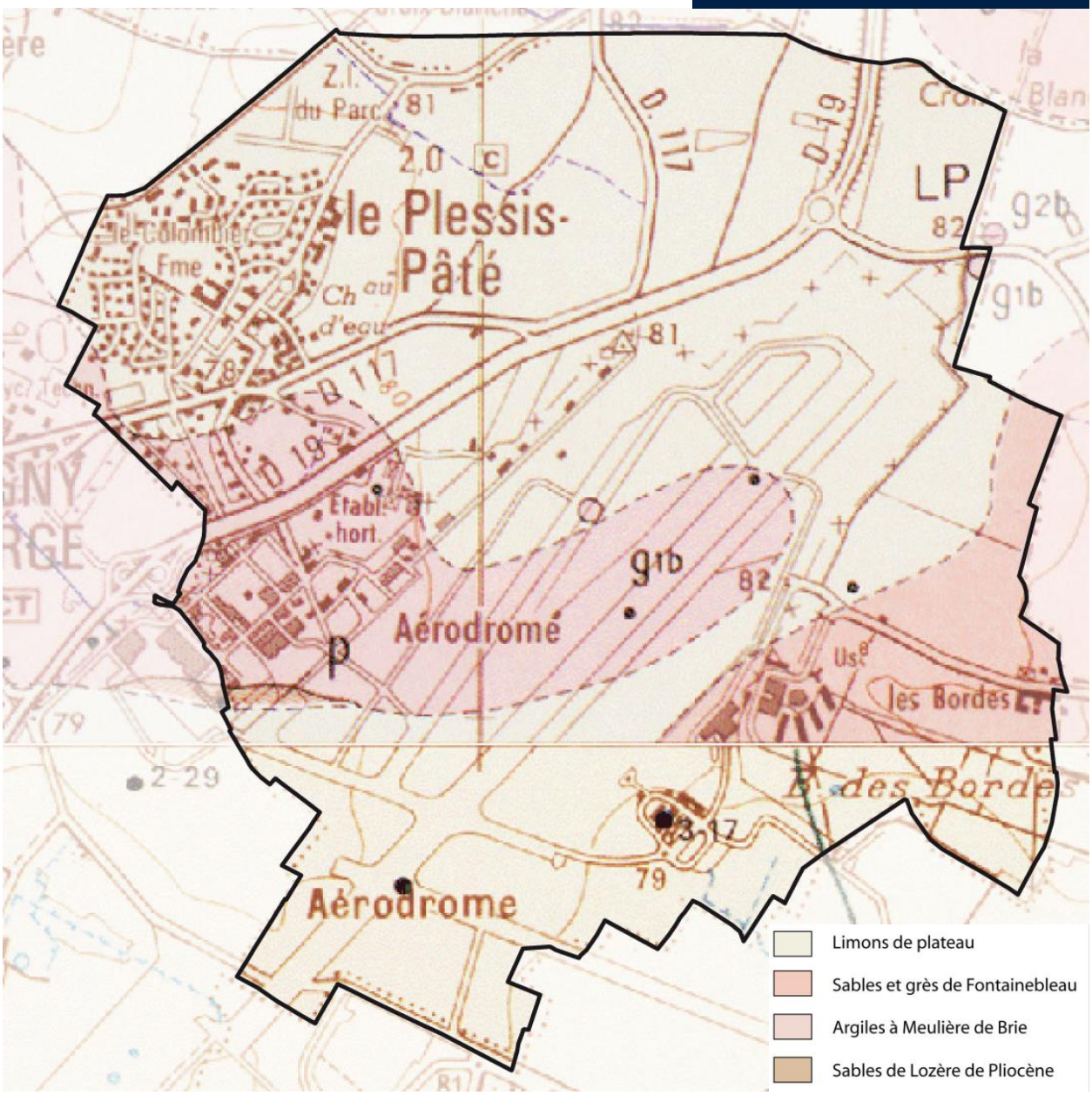

Source : géoportail

Situé sur un plateau, le territoire communal appartient à trois bassins versants :

- Le bassin versant de l'Orge aval
- Le bassin versant de l'Essonne aval
- Le bassin versant Seine Amont.

La commune du Plessis Pâté n'est traversée par aucun cours d'eau.

Contexte hydrologique de la commune

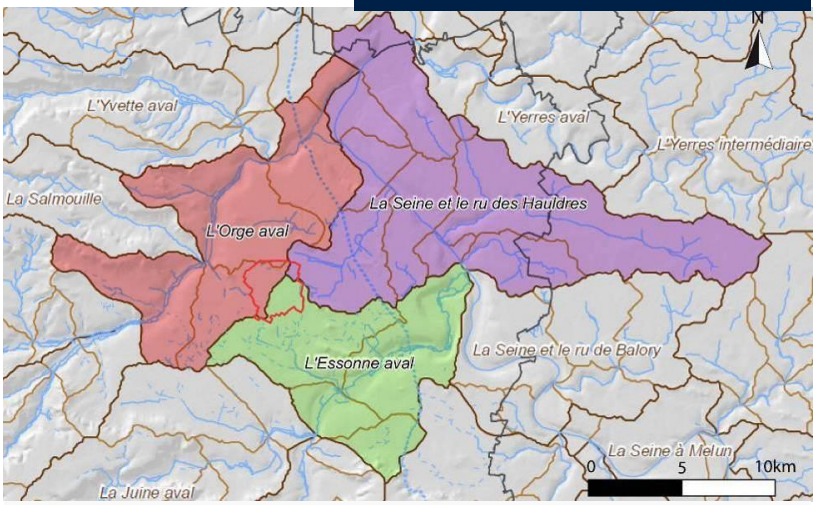

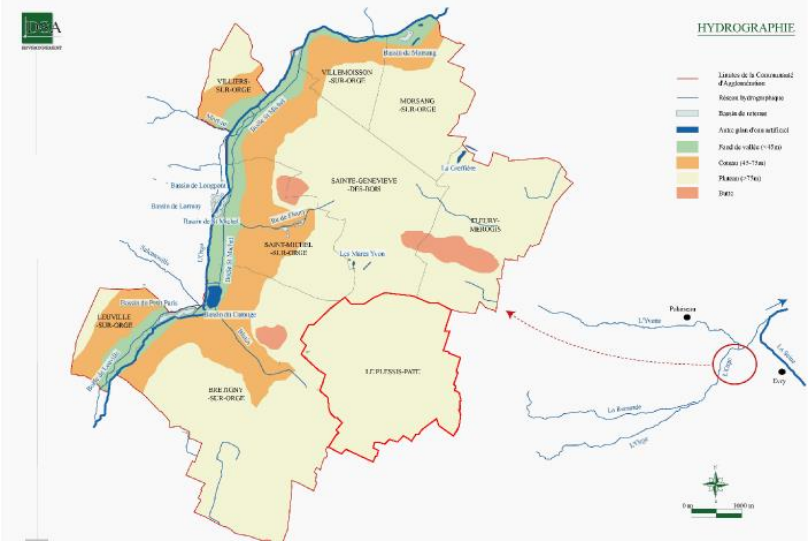

Source : CA Cœur d'Essonne

L'hydrologie superficielle est faiblement développée. En effet l'eau est présente uniquement grâce aux mares superficielles et semi-naturelles.
Les zones humides sont également peu développées au sein de la commune. La DRIEE a effectué une typologie. On retrouve deux classes de zones humides dans la commune :

- Les zones 3 qui sont des zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser
- Les zones 5 qui sont des zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides

Zones humides avérées et potentielles

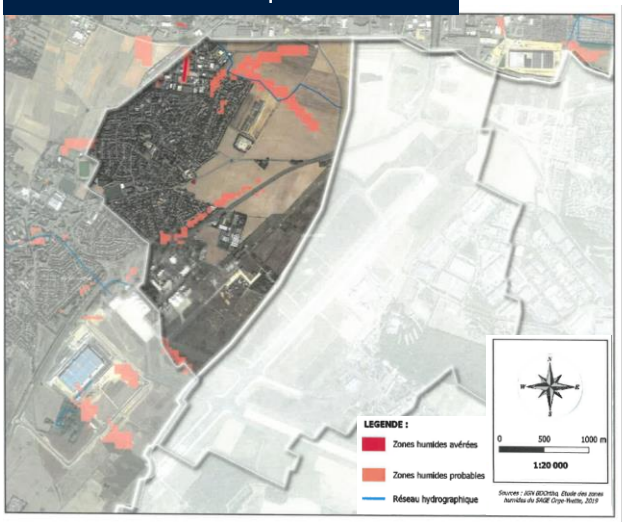

Source : SAGE Orge-Yvette, 2019

Zones humides existantes

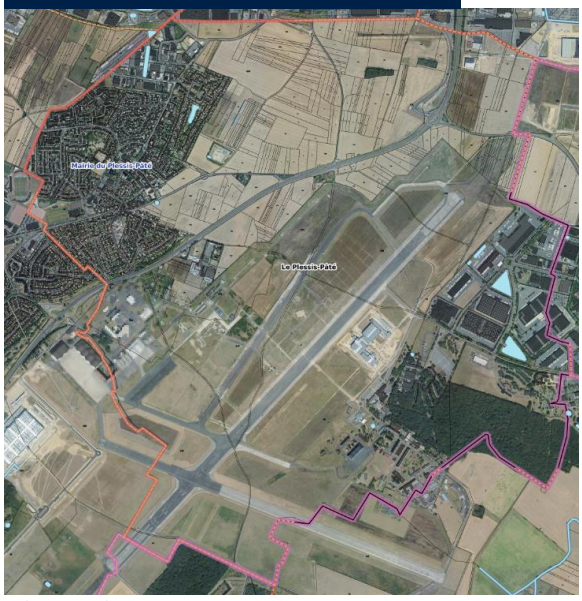

Source : Géoportail

Prélocalisation des zones humides

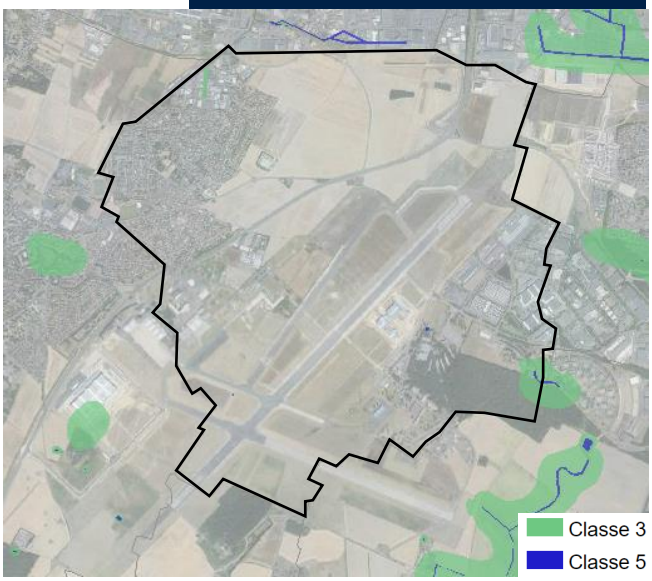

Source : DRIEE

Deux nappes aquifères intéressent directement la commune :

- *à l'Est, la nappe aquifère des calcaires de Champigny*

Elle est localisée entre le Marne au Nord et la Seine à l'Ouest et au Sud. C'est l'une des nappes les plus productives de la Région Parisienne. Elle alimente en eau potable la quasi-totalité des communes de la Brie ainsi qu'une partie de l'agglomération de la Région Parisienne.
Sa dégradation tant quantitative (baisse régulière des niveaux) que qualitative (nitrates, produits phytosanitaires) a été préoccupante. En conséquence, la réglementation des rejets a été étendue et renforcée conformément aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

- *à l'Ouest, la nappe des calcaires de Beauce*

Elle est très étendue et se situe en partie sur le bassin Loire-Bretagne. La zone la plus productive correspond aux bassins de la Juine, de l'Essonne et de l'Ecole. Essentiellement exploitée pour l'irrigation, elle est également le siège d'une importante pollution d'origine agricole. Elle fait par ailleurs l'objet d'une forte compétition entre les différents usages de l'eau : soutien des débits d'étiage des rivières, alimentation en eau potable, agriculture.

Il est recommandé :

- de contrôler les infiltrations, supprimer les points d'infiltration des eaux de drainage,
- de perfectionner l'outil de gestion,
- d'identifier les secteurs où la qualité est encore correcte et doit être préservée,
- d'informer et de former les élus et les agriculteurs.

Le Plessis-Pâté dépend de cette nappe phréatique.
La commune a été classée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, SDAGE, du Bassin Seine Normandie, dans l'unité hydrographique ORGE-YVETTE.
Sa superficie de 1 300 km² couvre une partie des départements de l'Essonne et des Yvelines. On y dénombre 600 000 habitants.

Les éléments locaux à surveiller sont :
- le développement de l'urbanisation
- l'assainissement des eaux usées et pluviales.

Les nappes aquifères

Source : SDAGE Seine Normandie

Le Plessis-Pâté est sous l'influence d'un climat de type océanique, comme l'ensemble du Bassin Parisien. Le climat de la vallée de l'Orge est de type semi océanique. La température moyenne est de 11,4°C avec une amplitude thermique de 16,2°C.

Les données météorologiques relevées à la station météorologique de Brétigny-sur-Orge, située à moins de 5 kilomètres au Nord-Ouest de la zone d'étude, sont les plus représentatives du climat local.

Janvier est le mois le plus froid avec une température moyenne de 3,9°C ; juillet et août sont les mois les plus chauds avec une température moyenne de 19,7°C et 19,4°C. Il gèle environ 57 jours par an.

L'ensoleillement est de 1709,8 heures par an. Le bilan hydrique est largement positif avec une pluviométrie moyenne mensuelle comprise entre 50 à 55 mm. La neige couvre le sol, en moyenne, 8 jours par an.

Les vents dominants sont orientés Sud-Ouest / Nord-Ouest, leur vitesse pouvant dépasser huit mètres par seconde.
Il n'a pas été enregistré de phénomène climatique particulier, les données climatiques sont stables.

Les caractéristiques climatiques du territoire

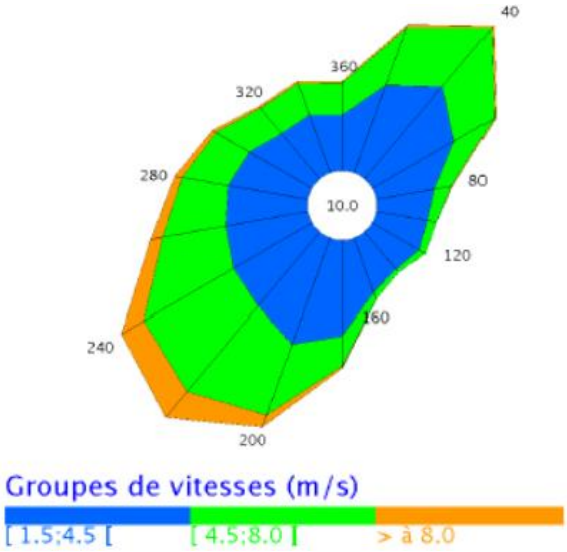

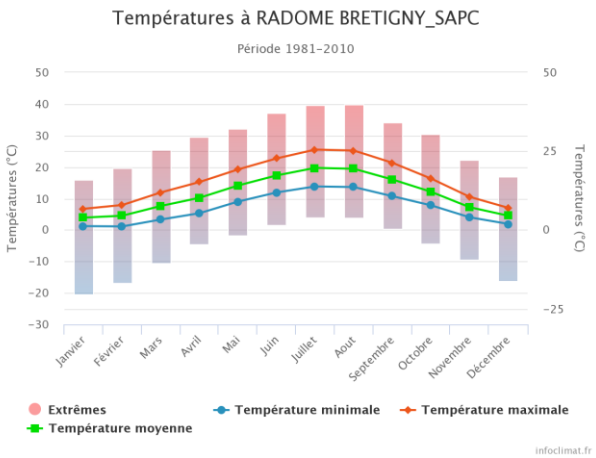

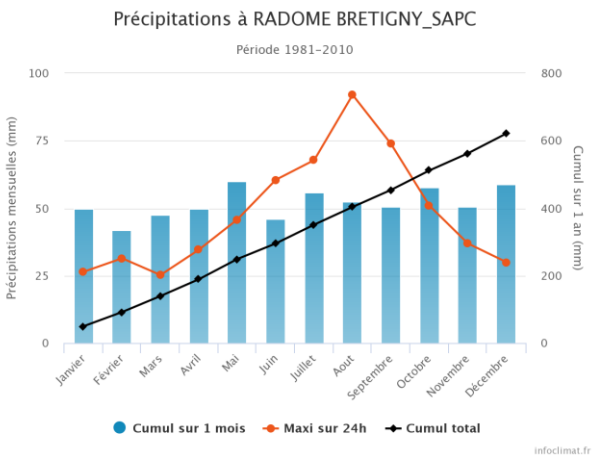

Source : Infoclimat

Potentiel de développement des énergies renouvelables mobilisables sur le territoire

Compte tenu de l'ensoleillement et des richesses du sous-sol francilien, les développements du solaire, de la géothermie et des solutions bois-énergie sont recommandés sur l'ensemble de la commune. Le développement de l'éolien n'est pas envisageable sur le territoire car il est situé en dehors de la zone de développement de l'éolien en Essonne.

Par ailleurs, les orientations de la loi « Grenelle I » de l'environnement » du 3 août 2009 qui dessine les grands enjeux en terme énergétique pour la France à court et moyen termes notamment en ce qui concerne la réduction des consommations dans les constructions neuves sont :

- 2010 - audit pour tous les bâtiments publics.
- 2012 - bâtiments basse consommation (50 kWh/m2/an: chauffage, éclairage, eau chaude sanitaire);
- 2020 - bâtiments à énergie positive (consommation d'énergie primaire inférieure à la quantité d'énergie qu'ils produiront à partir de sources renouvelables);
- Réduction des consommations d'énergie du parc des bâtiments existants publics et tertiaires d'au moins 38% d'ici 2020;

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", est promulguée le 12 juillet 2010. Ce texte permet de "décliner de manière concrète les orientations du "Grenelle 1" (loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement) qui a déterminé les objectifs du gouvernement dans le domaine environnemental".

Ce texte définit 6 grands chantiers :

- Bâtiments et urbanisme
- Transports
- Énergie et climat
- Préservation de la biodiversité
- Protection sanitaire et gestion des déchets
- Définit une nouvelle gouvernance écologique

Enseignements et enjeux

➢ *La commune ne connaît pas de contrainte de relief, du fait de sa position sur un plateau.*
➢ *Une attention doit être portée à la gestion des eaux pluviales (eaux de toitures et de gouttières), afin de limiter le ruissellement.*
➢ *L'ensoleillement important pourrait permettre le développement des panneaux solaires, afin de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.*

Conscient de la richesse des paysages essonniens et dans l'objectif de les préserver et de les valoriser, le Conseil général a engagé en 2007 l'élaboration d'un guide des paysages de l'Essonne. Ce document a identifié 7 grands ensembles de paysages qui participent à la diversité et à l'agrément du cadre de vie. Le Plessis-Pâté est concernée par l'ensemble paysager dénommé « Les paysages urbains du Centre Essonne ».

Les valeurs paysagères urbaines du Centre Essonne

Les atouts et les caractéristiques des paysages urbains du Centre Essonne :

- la centralité du département ;
- les paysages les plus urbanisés du département et des pôles urbains forts (Evry, Massy, Palaiseau, Arpajon) ;
- le patrimoine architectural et urbain des centres anciens;
- quelques reliefs repères : buttes témoins boisées au sud du centre Essonne (plateau de Vert-le- Grand), butte témoin de Montlhéry, pentes festonnées de l'Orge et de l'Yvette ;
- des horizons lointains, constitués par les coteaux des plateaux de Beauce et du Hurepoix;
- des vallées discrètes (l'Yvette et l'Orge) dans l'urbanisation mais précieuses ;
- des espaces naturels des fonds de vallées préservés mais discontinus ;
- des espaces agricoles au coeur des zones habitées sur les pentes de l'Yvette et de l'Orge et sur le plateau de Vert-le-Grand.

Les enjeux de préservation, de réhabilitation et de valorisation auxquels sont confrontés les paysages urbains du Centre Essonne :

- des secteurs au relief peu présent : plateaux uniformes ;
- une urbanisation formée de quartiers juxtaposés, en grande masse monospécifique, qui communiquent peu entre eux (grands ensembles, nappes pavillonnaires, zones d'activités) ;
- des coupures très fortes par les infrastructures des quartiers urbanisés (A 6, N 7, voies de train et de RER...) ;
- des confluences de l'Orge «oubliées)> et perdues dans l'urbanisation (Yvette, Salmouille et Rémarde) ;
- une urbanisation qui avance sur le plateau agricole du sud et des lisières urbaines peu valorisées ;
- des espaces agricoles morcelés ou enclavés et sous forte pression urbaine ;
- un paysage peu qualifiant depuis les voies de transit: urbanisation linéaire et zones d'activités le long des infrastructures (RN 20, A6, RN 7, Francilienne...).

Les unités paysagères

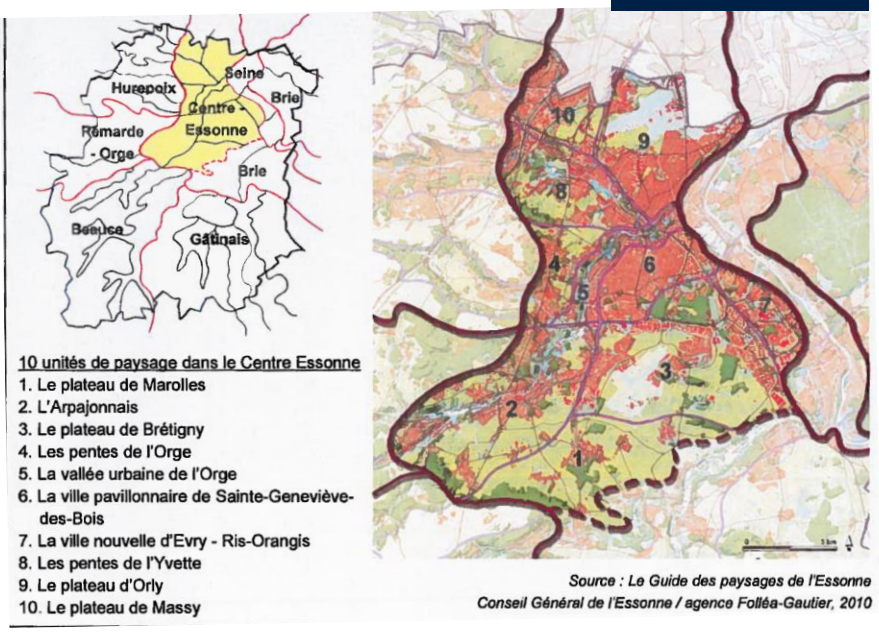

Source : Le Guide des paysages de l'Essonne
Conseil Général de l'Essonne / agence Folléa-Gautier, 2010

Le relief très plat de la commune engendre des vues très importantes et crée des horizons dégagés. Le moindre élément vertical peut avoir un impact très important dans le paysage. Par exemple, la ligne électrique au Nord de la commune crée un point noir visuel.

Le paysage est différent selon les routes que l'on emprunte pour se rendre sur la commune :
Route de Corbeil, l'entrée de ville ouvre une vue sur un paysage agricole au premier plan. En lisière de cet espace ouvert, le nouveau lotissement de la Rogère est visible. Le paysage est dominé par le clocher de l'église

A l'Ouest, en arrivant de Brétigny-sur-Orge, il s'agit d'un paysage urbain en continuité avec le tissu urbain existant.

Au Nord et Nord Est, en direction de Sainte-Geneviève-des-Bois, rue de Liers, le paysage agricole est bordé par la zone industrielle de la Croix Blanche et celle du Parc.
A l'Est, le paysage agricole est bordé, par la zone d'activité de la Tremblaie.

Les espaces boisés

Le bois des Bordes, au Sud-Est du territoire, est un massif boisé d'une trentaine d'hectares appartenant à un propriétaire privé. Autrefois, il était réservé à la chasse, puis fut, au début du siècle, réservé à la promenade. On y distingue plusieurs espèces intéressantes : frênes, chênes, érables sycomores, tilleuls, marronniers et quelques charmes.

Il est répertorié comme un espace boisé au SDRIF et protégé intégralement au titre des espaces boisés classés (EBC) au PLU. Ainsi, la partie Est du Bois des Bordes est classée en zone naturelle inconstructible (NB), tandis que la partie Ouest, classée en zone UI, est protégée par un espace boisé classé ; la zone d'activité des Bordes s'est implantée en limite du boisement.

Les espaces agricoles

Les impératifs de la culture intensive ont conduit à l'élimination de la plupart des niches écologiques et à l'effondrement de la biodiversité (disparition des haies, des écotones, uniformisation des paysages).

Le paysage constitue ici un excellent révélateur du milieu. Son analyse permet en effet de cerner certains des mécanismes fondamentaux de l'écologie.

Les haies ont un double rôle écologique et leur quasi-disparition peut créer localement des déséquilibres :

- Elles jouent le rôle de brise-vent : en réduisant la vitesse du vent sur une distance qui peut atteindre jusqu'à 30 fois leur hauteur, les haies réduisent également l'évapotranspiration et permettent ainsi un accroissement de la productivité végétale.

- Les haies servent de refuge à une faune variée de vertébrés prédateurs (belettes, rapaces, reptiles) et d'insectes entomophages (coccinelles…) qui freinent les pullulations d'espèces nuisibles en les maintenant à un niveau économiquement acceptable.

Le nombre d'espèces animales est donc moindre en zone ouverte de monoculture, comme tel est le cas au Nord de la commune à l'Ouest sur les zones agricoles.

On constate cependant un certain nombre d'espèces ubiquistes (dont l'aire de répartition est très étendue) à grande valence écologique, c'est-à-dire qu'elles ont une capacité importante à coloniser des milieux différents.

Le réseau écologique présent sur le territoire communal

Les éléments de trame verte sont nombreux sur le territoire. On retrouve le bois des Bordes au Sud-Est de la commune et quelques resserres dans le paysage agricole, au Nord et à l'Ouest du territoire. Aucune haie ne subsiste dans les espaces agricoles. L'ex base aérienne 217 constitue une vaste prairie préservée de passage. La partie urbanisée à l'ouest de la commune se compose de végétation basse, de boisement et de végétation arbustive.
Dans certains quartiers, la végétation des jardins est importante, des cœurs d'îlots subsistent et participent à la trame verte communale.

La RD 19 fait partie intégrante de la politique d'aménagement et de gestion mise en place dans le cadre du Schéma Directeur Départemental des Dépendances Vertes (S3DV) qui a été adopté le 2 février 2009, en application de l'acte 1 de l'agenda 21 départemental,

Concernant la trame bleue, aucun cours d'eau n'est présent sur la commune mais il existe des mares et des plans d'eau, naturels ou artificiels, qui abritent une certaine faune et flore. Ces espaces sont à préserver.

Dans les périmètres de projet de l'ex base aérienne 217, des projets Charcoix et de Val vert, des éléments de la trame verte et bleue existent et seront valorisés. Par ailleurs, plusieurs éléments visant à compléter la trame verte et bleue seront créés ou aménagés.

Les éléments de la trame verte et bleue

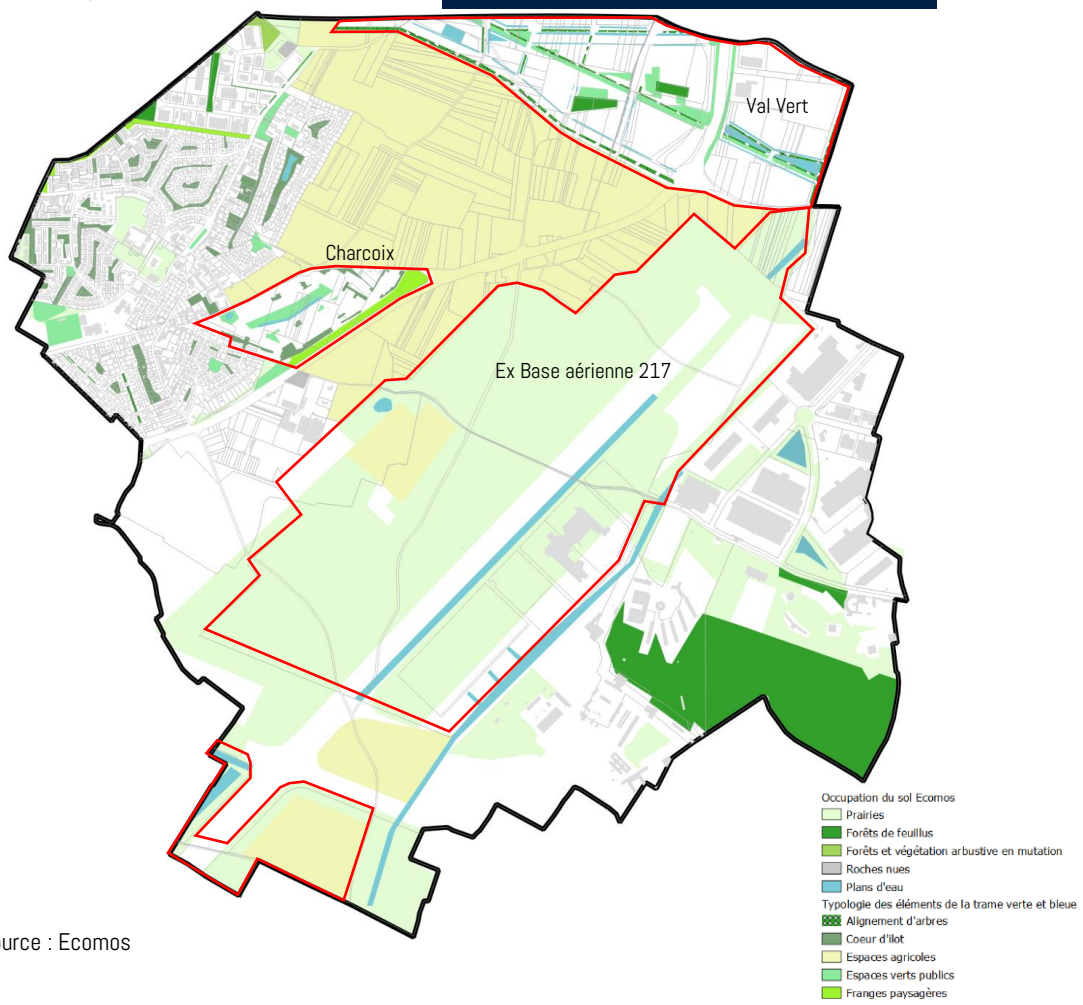

Source : Ecomos

Le schéma régional de cohérence écologique est le volet régional de la trame verte et bleue. Co-élaboré par l'État et le conseil régional entre 2010 et 2013, il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

A ce titre :

- il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Le SRCE identifie des corridors des prairies, friches et dépendances vertes fonctionnelles et en fonctionnalité réduite. La trame verte des prairies fonctionnelle traverse l'ex base aérienne 217. La circulation réduite au sein de la base militaire a permis indirectement de conserver ce corridor.

A l'échelle de la commune, le bois des Bordes est le seul massif boisé de la commune. Il est déconnecté de la trame verte et des parcs urbains et des espaces verts se situant dans la partie urbanisée.
La trame verte et bleue a été analysée à travers les différents projets existants sur la commune, ce qui permet de renforcer la trame verte et bleue régionale.

Les éléments de la trame verte et bleue

Source : SRCE Ile –de-France

L'étude de Ingetec et Trans-Faire sur le site de projet Charcoix montre l'intégration du projet au sein de la trame verte et bleue communale. Les sous trames les plus développées sont la trame herbacée et la sous trame arborée. Le projet joue un rôle de relais entre les éléments existants au sein de l'espace urbanisé et l'élément principal qu'est l'ex base aérienne 217.

L'existence d'une mare et d'un bosquet à l'ouest du site a permis de concevoir une continuité paysagère se prolongeant vers l'est du site à travers le quartier avec la création du parc écologique.

Le parc écologique de 2 ha permet la gestion des eaux pluviales et complète la trame verte et bleue de la commune.

Une succession de lanières végétalisées et de noues accompagne les venelles et les rues et se diffusent dans le quartier,

La présence de la RD 19 entraine la création d'un merlon acoustique et paysager de 5m de hauteur.

L'ensemble des aménagements paysagers est conçu pour apporter une diversité d'habitats naturels et veiller à inscrire le nouveau quartier dans son environnement.

Les éléments de la trame verte et bleue au sein du site de Charcoix

Source : Etude Ingetec et Trans-Faire du site de Charcoix

Le projet sur l'ex base aérienne 217 à fait l'objet d'une étude d'impact qui permet d'appréhender la trame verte et bleue au sein du site. Plusieurs bois existent au sein ou à proximité de l'ex base aérienne 217. En effet, le bois des Bordes peut constituer un réservoir de biodiversité. De plus le projet à prévu des lieux de franchissement d'obstacle permettant de limiter la fracture des continuités écologiques. De ce fait, les bois peuvent être reliés à la partie Ouest de la ville avec notamment le site des Charcoix. Le projet intègre des parcs et des espaces verts introduisant de nouveaux habitats, ce qui peut apporter une nouvelle biodiversité. Concernant l'aménagement de la Base 217, plusieurs espaces ont été identifiés comme zone refuge permettant ainsi la préservation de la faune et de la flore. Ces espaces seront principalement des prairies naturelles similaires à celles observées sur la Base. L'intérêt de ces zones refuges repose sur le fait que celles-ci seront interdites d'accès afin de pérenniser la biodiversité.

La continuité écologique associée à la sous-trame des milieux herbacée identifiée dans le SRCE sera maintenue grâce aux prairies des zones refuges.

En effet, ces dernières ont été réfléchies de manière à conserver entre elles une connexion axée Nord/Sud.

De plus les espaces publics seront aménagés afin d'être favorables à la biodiversité. En effet, l'ensemble des cheminements (route, voie piéton ou cyclable...) au sein de la Base seront associés à des éléments d'intérêt écologique comme des bandes enherbées, des alignements d'arbres, des haies... Ils constitueront des milieux propices au développement de la faune et la flore présentes sur le site mais également à une biodiversité nouvelle non observée actuellement. Afin de maintenir les mouillères présentes au sud-ouest du périmètre, une noue avec une roselière sera créée le long de la piste soit environ 1700 mètres. Elle permettra de récupérer les eaux pluviales au niveau de la piste, de les filtrer et d'alimenter les zones de mouillères. Cet élément écologique sera également propice au développement d'espèces caractéristiques des milieux ouverts humides telles que les odonates et les amphibiens

En définitive, la trame verte et bleue est bien développée au sein de la commune et les projets viennent la conforter et la renforcer. De plus, elle s'intègre parfaitement dans la trame verte et bleue de cœur d'Essonne.

Les éléments de la trame verte et bleue au sein de la base aérienne

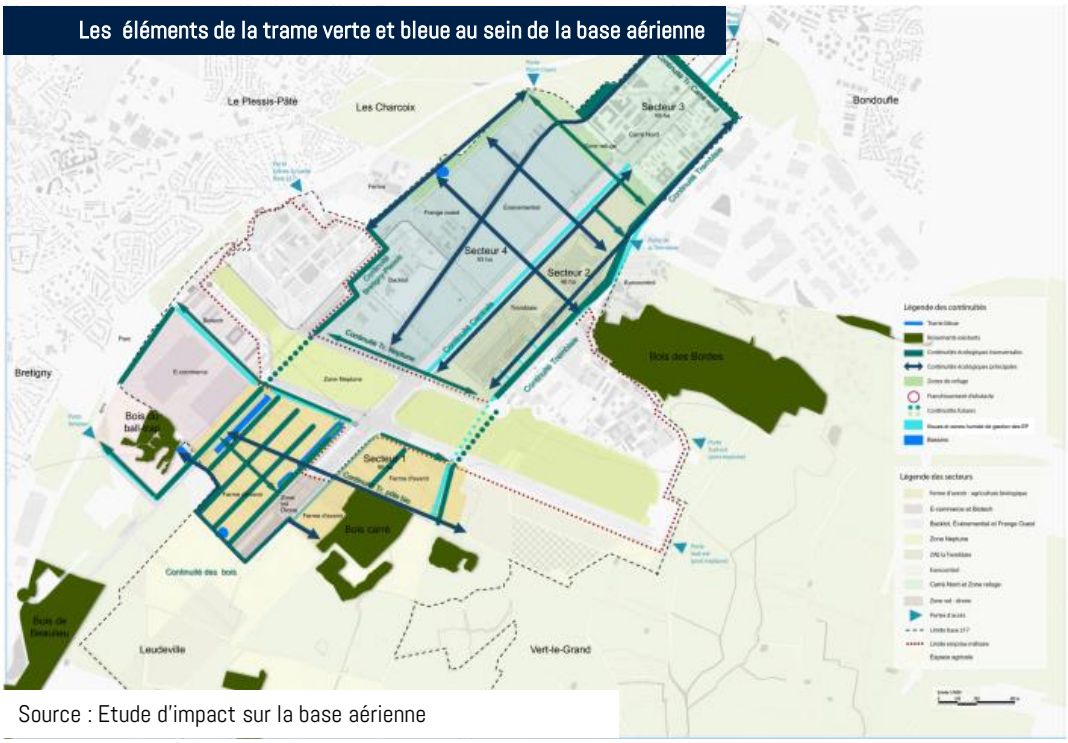

Source : Etude d'impact sur la base aérienne

La ZAC Val Vert constitue également une source de biodiversité pour la trame verte et bleue.

La trame verte contribue à la qualité de la zone d'activité. Elle participe à qualifier les limites avec l'espace public et donne une cohérence globale à l'ensemble.

Des typologies d'espaces paysagers particulières permettent d'identifier une interface avec un espace public particulier :

- Le long des voiries est/ouest (rue des Activités, rue du Parc ludique, RD312), en points bas, la typologie végétale est continue et homogène sur toute la longueur de la rue. Elle doit être caractéristique des milieux humides (en relation avec les bassins de stockage).
- Le long des voies Nord/Sud, la RD 19 et la rue des Cirolliers, la typologie végétale doit être continue et homogène. Elle contribue à créer une transition entre l'espace d'activité et l'espace public en conservant des transparences.
- Le long des limites séparatives, la typologie végétale devra être homogène et continue. Elle participe à la perception d'un écrin végétal pour la zone.

La trame bleue se caractérise par les ouvrages permettant la gestion de l'eau. La mise en place de noues et bassins de rétention permet de constituer des milieux humides importants pour les continuités écologiques.

Les éléments de la trame verte et bleue au sein de la ZAC Val Vert

Source : Etude ZAC Val Vert

La trame verte et bleue communale

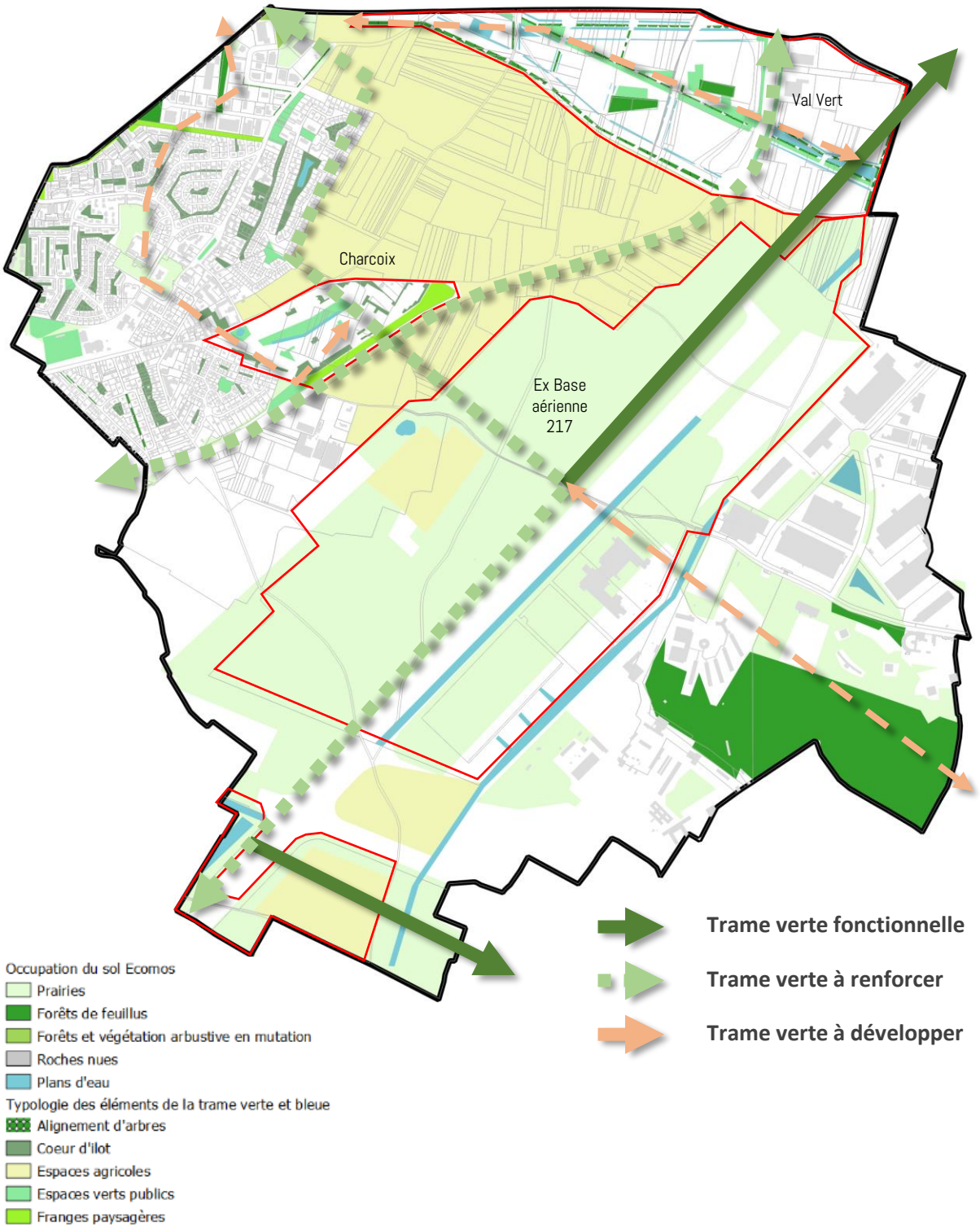

Le territoire de la commune ne comporte aucune protection règlementaire en matière floristique ou faunistique. On ne dénombre ni ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), ni arrêté de biotope, ni réserve naturelle.

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des zones naturelles remarquables et fragiles qui bénéficient d'une action de protection et de promotion menée par le Département en collaboration avec différents partenaires (collectivités locales, associations, ...).

Le Conservatoire départemental des ENS réalise chaque année de nombreuses cartes et études (diagnostics écologiques, suivis de la faune et de la flore, plans de gestion, schémas...) pour identifier les enjeux écologiques du territoire, mieux connaître le patrimoine naturel local, et évaluer les résultats de son action.

Menée depuis 1989, la politique active du département de préservation des espaces naturels sensibles se définit autour de trois critères :

- la richesse naturelle (au plan floristique, faunistique, écologique et géologique)
- la qualité du cadre de vie (paysages naturels, culturels, intérêt pédagogique ou de détente)
- la fragilité (pression de l'urbanisation, urbanisation non contrôlée, espaces abandonnés, présence de nuisances ou de pollutions diverses).

Dans ce cadre, le département de l'Essonne s'est doté d'un nouveau Schéma départemental des ENS (SDENS) pour la période 2023-2030, adopté par l'Assemblée départementale en date du 3 avril 2023.

Espace naturel sensible

C'est une notion définie par la loi (du 18 juillet 1985, modifiée par celles du 2 février 1995 et du 7 février 2002). Le texte officiel dispose qu' "afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, des champs naturels d'expansion des crues, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non."

Le recensement effectué et validé en date du 30 septembre 1993 identifie le bois des Bordes comme espace boisé qui constitue un élément de corridor écologique, aussi bien pour la faune que pour la flore et participe à la qualité du paysage de la commune.

La commune a mis en place un fleurissement durable et une gestion différenciée des espaces verts.

Depuis le printemps 2014, les services techniques municipaux mettent en place un plan de fleurissement durable. Les massifs ont été redessinés pour accueillir des vivaces et des arbustes, ainsi que des bulbes d'été (lys, glaïeul, ail...). Ces espèces demandent moins d'eau et ont une durée de vie supérieure à un an. Ce changement non négligeable, plus respectueux de l'environnement, se fait en plusieurs étapes, avec formation des agents en charge des espaces verts.

La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins.

Selon cette approche, il est inutile, voire écologiquement non pertinent de, par exemple, tondre systématiquement et souvent toutes les surfaces enherbées, ce qui conduit à n'obtenir qu'un même milieu (pelouse rase), presque mono spécifique, c'est-à-dire banal et très appauvri en biodiversité, ne développant que peu de services écologiques, peu utile pour la faune, hormis pour quelques espèces invasives.

La gestion différenciée, proposera que certains espaces moins fréquentés, soient laissés à eux-mêmes, fauchés une à deux fois par an sur certaines parties afin d'y conserver des « refuges » pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages, alors que d'autres seront intensivement tondus en raison de leurs fonctions.

Cette logique s'accompagne au Plessis-Pâté de la suppression de l'usage des pesticides et désherbants.

Les avantages sont multiples :

- Rationaliser la gestion des espaces verts en y affectant les ressources nécessaires ;
- Améliorer la qualité de vie et d'usage en diversifiant l'offre et la qualité paysagère
- Restaurer, préserver et gérer la biodiversité, en limitant l'artificialisation, les pollutions (engrais, pesticides, pollution et ou mortalité de la faune induite par les engins), en limitant le dérangement et en favorisant la diversification des milieux et des espèces, ainsi que l'expression des processus naturels d'entretien et de cicatrisation de la biodiversité. C'est un moyen de développer les services éco systémiques et les aménités offerts par les espaces verts ou milieux semi-naturels.
- pédagogie à l'environnement ; le travail des jardiniers municipaux ou privés au service des collectivités est aussi un modèle, voire un support à l'écocitoyenneté pour le public qui les voit travailler ou parle avec eux.

Cette gestion peut bénéficier au réseau écologique, parfois dénommé trame verte où la faune naturelle sera alors considérée comme un auxiliaire de gestion qu'on cherche à faire circuler sur les espaces. Dans un contexte souvent très artificiel, le gestionnaire veille aussi à limiter l'expansion d'espèces invasives ou envahissantes. Bien entendu, tous les espaces verts ne sont pas gérés de la même manière. Il existe des espaces ornementaux ou récréatifs qui conservent une gestion plus régulière (tontes systématiques, fleurs décoratives). Ces espaces sont tout de même non traités chimiquement pour la préservation de la santé humaine et la qualité des eaux souterraines et de la rivière.

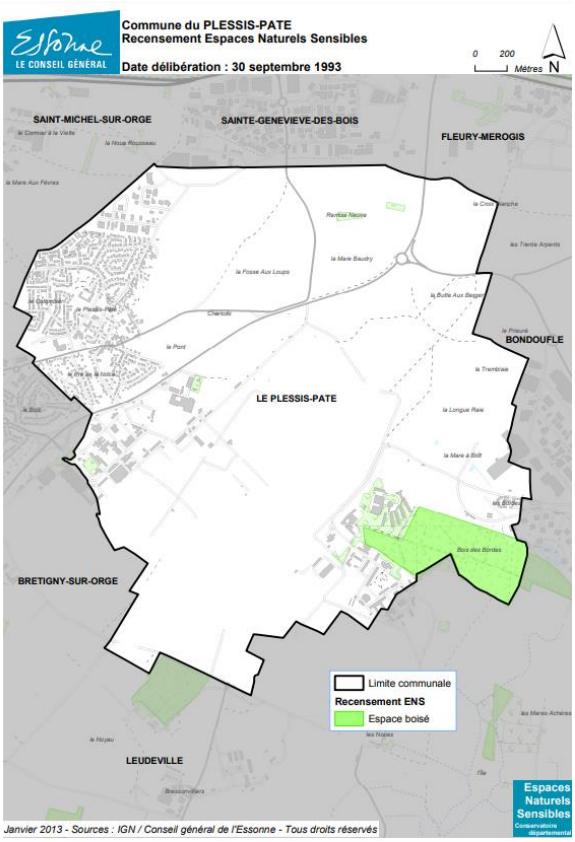

L'atlas de la flore sauvage de l'Essonne mentionne la présence de 196 espèces végétales, dont 3 assez rares, 2 rares et 1 très rare à l'échelle départementale.

- assez rares : Amaranthus albus (amarante blanche), Nymphea alba (nénuphar blanc), Rumex maritimus (oseille maritime)
- rares : Elytrigia campestris (chiendent champêtre), Hyoscyamus niger (Jusquiame noire), Ophrys apifera (Ophrys abeille)
- très rare : Verbascum nigrum (Molène noire)

L'étude floristique menée sur l'ex base aérienne 217 dans le cadre de l'étude d'impact a montré la présence de 230 espèces, aucune n'est protégée, ni déterminante de ZNIEFF pour la région. 7 espèces patrimoniales, définies en fonction de leur degré de rareté ou leur inscription sur la liste rouge régionale ont été observées :

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Habitat
Carduus tenuiflorus	Chardon à petites fleurs	RR	Bâti abandonné
Lathyrus nissolia	Gesse de Nissole	RR	Prairie de fauche
Lathyrus hirsutus	Gesse hérisée	NT, RR	Prairie de fauche
Leontodon saxatilis	Liondent	R	Prairie de fauche
Rhinanthus minor	Petit cocriste	R	Prairie de fauche
Potentilla recta	Potentille dressée	RR	Praire de fauche, bordure de route
Stachys germanica	Epiaire d'Allemagne	CR, RRR	Entre fourré et cult

Légende : RRR : extrêmement rare, RR : très rare, R : Rare,

Liste rouge : CR : espèce en danger critique d'extinction, NT : espèce quasi-menacée

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien recense près de 250 espèces observées sur le territoire communal. Parmi elles :

- une espèce (Rumex maritimus L., dont le nom vernaculaire est Patience maritime) est considérée comme une espèce végétale déterminante ZNIEFF en Ile-de-France ;
- une espèce végétale est classée en liste rouge de la flore vasculaire d'Ile-de-France : Hyoscyamus niger L. (Jusquiame noire) ;
- une espèce végétale observée sur le territoire (Ophrys apifera Huds. : Ophrys abeille) fait l'objet d'un encadrement au titre du règlement(CE) N° 338/97 (modifié par le Règlement (UE) N° 101/2012 du 6 février 2012) du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ;
- deux espèces sont incluses dans la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire : Buxus sempervirens L. (Buis commun, Buis sempervirent) et Ilex aquifolium L. (Houx).

Par ailleurs, 4 espèces végétales, listées dans le tableau suivant, sont classées en espèces invasives.

Taxon de référence	Nom vernaculaire
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailanthe
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge

Enfin, l'ARS alerte sur la présence d'ambroisie dans le département de l'Essonne, espèce végétale hautement allergisante pour l'homme et à fort potentiel d'envahissement.

Dans ce contexte, l'arrêté préfectoral ARS-91-2021-VSS-SE n°30 du 7 juin 2021 prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie à feuilles d'armoise, de l'ambroisie à épis lisses et de l'ambroisie triple.

Etat des connaissances sur la présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en Ile de France entre 2002 et 2022

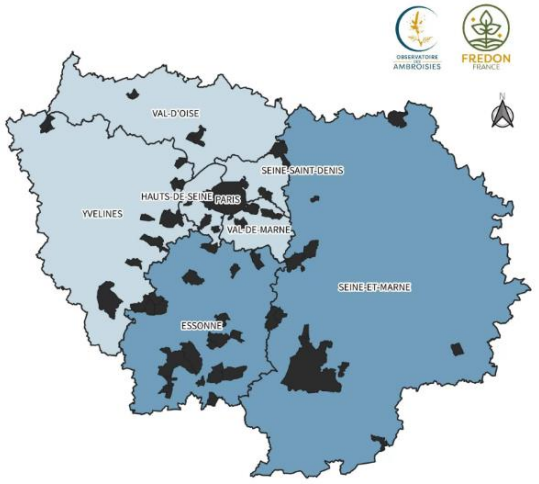

Communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambroisie à feuilles d'armoise

Nombre de communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement par département

0 - 10

10 - 50

51 et plus

Carte réalisée par l'Observatoire des ambroisies - FREDON France - juin 2023.

Sources des données : plateforme de signalement ambroisie Atlasanté, réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, réseau FREDON France, réseau des CPIE.

On comptabilise, sur certains endroits de la commune, des tourterelles des bois, des pies grièches, des alouettes calandrelles, des merles à plastron, mésanges charbonnière, corbeaux freux, pigeons ramiers, rouge gorges familiers, étourneaux sansonnets, et quelques oiseaux marins telle la mouette rieuse.

Ce qui représente, malgré tout, un cortège assez réduit d'espèces courantes.

Les inventaires menés par Théma Environnement d'avril 2017 à 2018 sur le site de projet des Charcoix ont permis de renforcer les connaissances des espèces faunistiques sur la commune.

Sur le site de projet on retrouve principalement des oiseaux (mouette rieuse, accentueur mouchet, moineau domestique, alouette de champs, faucon crécerelle, linotte mélodieuse, pinson des arbres ...). Concernant la faune, l'intérêt du site est très limité et repose essentiellement sur son potentiel ornithologique et chiroptérologique lié à la présence de plusieurs espèces protégées, toutes relativement communes. Les champs cultivés sont peu attractifs pour les espèces. Les éléments arbustifs et arborés propices aux passereaux sont restreints à la ceinture arborée autour de la mare et aux jardins des habitats périphériques.

Les inventaires de biodiversité sur le site de Charcoix

Source : Étude de Ingetec et Trans-Faire sur le site de projet Charcoix

Les inventaires faunistiques menés sur l'ex-base aérienne 217 pour l'étude d'impact ont révélé la présence de 116 espèces différentes :

- Les amphibiens pour qui les enjeux sont importants. Ils se situent sur la mare fonctionnelle au sud-est. 3 espèces protégées (grenouille commune, triton crêté et triton palmé) y ont été recensées en période de reproduction

- Les reptiles avec une espèce recensée commune : le lézard des murailles

- Les oiseaux pour qui les enjeux biologiques pour l'avifaune sont liés à l'importance et la quiétude de la surface en milieux ouverts de la Base 217. On distingue :
    - la reproduction d'espèces menacées à l'échelle régionale et ou nationale avec notamment la nidification de trois couples de Pipit farlouse dans les prairies ;
    - l'alimentation d'espèces patrimoniales en période de reproduction (le Milan noir), de migration (le Busard Saint-Martin) et d'hivernage (le Faucon émerillon) ;
    - l'hivernage et la halte migratoire d'espèces telles que la Cigogne blanche et le Vanneau huppé.

- Les chiroptères avec 3 espèces identifiées sur site, la Pipistrelle commune, la Noctule commune et la Pipistrelle de Khul, sont susceptibles de s'alimenter sur l'ensemble de l'aire d'étude.

- Les orthoptères avec des enjeux concentrés sur la présence de trois orthoptères protégés en Île-de-France. Le Conocéphale gracieux et le Grillon d'Italie sont abondants et bien répartis sur l'ensemble des prairies et fourrés la Base 217. L'Oedipode turquoise a lui été localisé sur une seule station.

Enseignements et enjeux

- ***Les espaces boisés sont peu nombreux et doivent être préservés car ils servent d'espace refuge pour la biodiversité.***
- ***Les espaces agricoles abritent une certaine faune, ils doivent être maintenus pour jouer un rôle écologique sur le territoire.***
- ***La biodiversité est riche. Il faut permettre le maintien de la diversité existante en préservant les espaces naturels et la végétation des jardins, en ayant une gestion raisonnée et durable des espaces verts communaux, supports de la trame verte et bleue***
- ***Le relief peu marqué de la commune engendre de nombreuses vues dégagées. Il faudra veiller à ne pas impacter le paysage par des constructions trop hautes ou qui s'intégreraient mal.***

En matière de faune à l'échelle communale, l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) recense 191 espèces sur le territoire dont :
- 68 espèces d'oiseaux ;
- 12 espèces de mammifères ;
- 51 espèces d'insectes et d'araignées ;
- 4 espèces d'amphibiens et de reptiles ;
- 1 espèce de vers plats.

L'INPN indique que, parmi elles, 64 sont des espèces protégées dont 52 espèces d'oiseaux, 4 espèces de mammifères, 4 espèces d'insectes et d'araignées ainsi que 4 espèces d'amphibiens et de reptiles.

Il est à noter qu'il s'agit ici du nombre d'espèces recensées, y compris les observations anciennes ou occasionnelles. Certaines espèces peuvent donc ne plus être présentes aujourd'hui.

Dans le cadre de la loi sur l'air, la qualité de l'air en France est surveillée en permanence par 35 organismes répartis sur tout le territoire. En Ile de France, c'est l'association AIRPARIF qui effectue ce travail ainsi que l'information auprès des autorités concernées.

L'indice de la qualité de l'air est un nombre entier compris entre 1 et 10 et associé à des valeurs qualificatives allant de « Très bon » (1 et 2) à « Très mauvais » (10). Il est calculé pour une journée et pour une zone géographique retenue par l'association de surveillance.

Il est égal au plus grand des quatre indices de substances polluantes définis par l'arrêté et qui concernent : le dioxyde de soufre (SO2), le dioxyde d'azote (NO2), l'ozone (O3) et les particules. Les mesures sont effectuées à partir de stations fixes dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants

La contribution des secteurs d'activités aux émissions polluantes

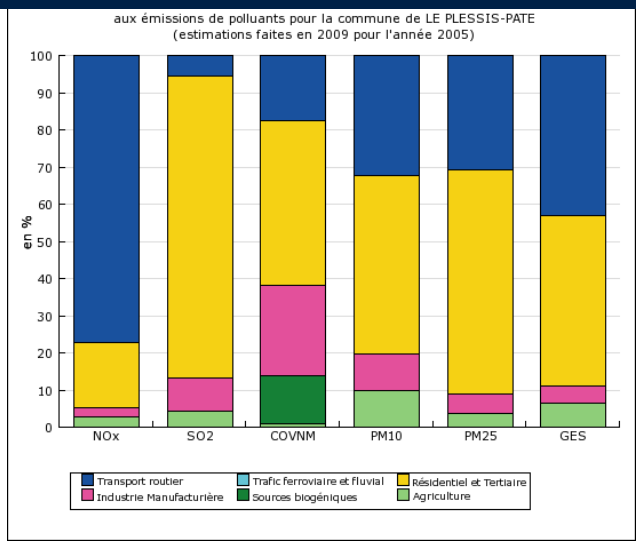

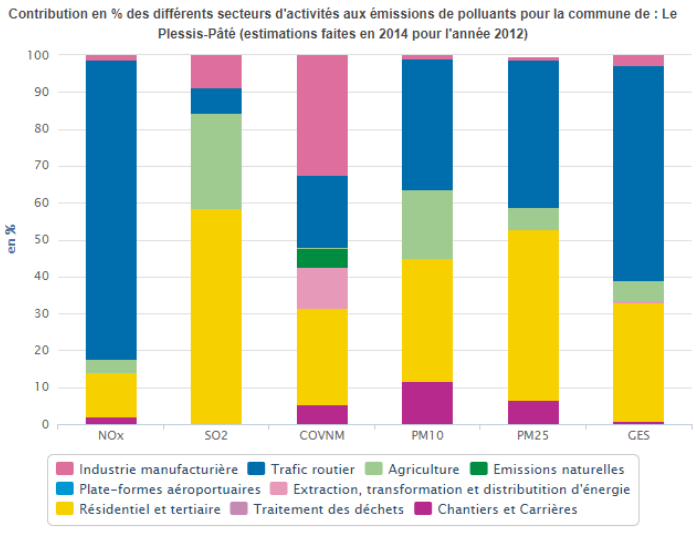

Source : Airparif

En 2005, il apparait que le trafic routier est un élément principal dans la pollution au Plessis-Pâté. En effet, il représente un peu moins de 80% des Nox, 30% des PM10, 30% des PM2,5 et environ 40% des GES. Le secteur résidentiel et tertiaire est le second secteur polluant. En effet, il représente plus de 90% des SO2, 45% des COVNM, environ 45% des PM10, environ 60% des PM25 et plus de 45% des GES.

En 2012, il apparait que le trafic routier est toujours un élément principal dans la pollution au Plessis-Pâté. En effet, il représente environ 80% des Nox, 30% des PM10, 40% des PM2,5 et environ 60% des GES. Le secteur résidentiel et tertiaire est le second secteur polluant. En effet, il représente plus de 55% des SO2, 25% des COVNM, environ 40% des PM10, environ 50% des PM25 et plus de 30% des GES

Si l'on compare les deux périodes, le trafic routier et le secteur résidentiel et tertiaire restent les secteurs polluants sur la commune. Cependant, les valeurs ont évolué entre les deux périodes. Concernant le Nox, la place du trafic routier a légèrement augmenté. Les rejets de Nox sont issus de la combustion de carburant du trafic routier et les installations de combustion dans l'industrie. Etant donné que l'industrie est peu développée dans la commune, le trafic routier est le principal émetteur de Nox. On peut en déduire que le trafic a augmenté sur la commune, ce qui peut expliquer cette augmentation.

Concernant le SO2, la part du secteur résidentiel à fortement diminué en passant de 80% à environ 55%. La part de l'agriculture et de l'industrie ont augmenté sur la période. Le SO2 est issu du chauffage domestique, et de la production d'électricité. Il est logique que le secteur résidentiel et tertiaire soit le plus concerné.

A propos des COVNM, la part du résidentiel a également diminué sur la période 2005-2012. En effet, on passe de 60% à 25% au profit du secteur d'extraction, transformation et distribution d'énergie. Les COVNM sont issus principalement de l'activité humaine. Le traitement des déchets constitue la source principale à travers le processus de traitement.

Les PM10 et PM2,5 sont des pollutions issues du trafic routier, du chauffage et de l'industrie. Etant donné que l'industrie est peu présente au sein de la commune, le trafic routier et le secteur résidentiel sont les principaux émetteurs. La part du transport routier a augmenté sur la période, ce qui peut être expliqué par l'augmentation du trafic. De plus, le secteur résidentiel a également augmenté sur la période, ce qui peut être également expliqué par l'augmentation de la population et les besoins en chauffage et le nombre de véhicules par ménage.

Les GES sont issus principalement de l'activité humaine (transports, production, chauffage ...). On peut remarquer une augmentation conséquente de la part du trafic routier sur la période 2005-2012. A l'inverse, la part du secteur résidentiel a diminué.

A l'échelle de l'Essonne, on peut noter une amélioration de la qualité de l'air entre 2011 et 2019. En effet, les données concernant les particules fines et le dioxyde d'azote montrent clairement une décroissance des concentrations. Concernant les PM10, En s'affranchissant des fluctuations météorologiques interannuelles, les teneurs moyennes de fond en PM10 mesurées montrent une tendance à la baisse depuis 2008.

Entre 2009 et 2019, les niveaux mesurés ont ainsi baissé de près de 45 %.

Cette évolution des niveaux est à mettre en relation avec la baisse des émissions de particules primaires PM10 en Ile-de-France, estimée à près de 30 % entre 2005 et 2017 et liée notamment à l'amélioration technologique (véhicules, chaudières, industrie).

Evolution des concentrations de PM10

Nombre de jours de dépassement du seuil journalier de 50 µg/m³ en PM_{10} de 2011 à 2019 dans l'Essonne

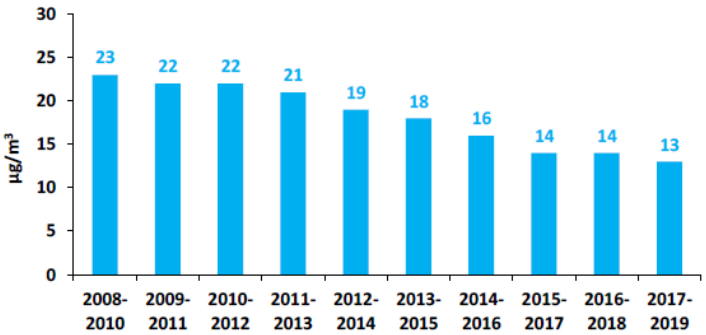

Source : Bilan qualité de l'air 2019 de l'Essonne - AirParif

Comme pour les PM10, les teneurs annuelles de particules PM2.5 fluctuent du fait des conditions météorologiques. En s'affranchissant de ces variations météorologiques, les niveaux moyens annuels de PM2.5 ont baissé sur les sites de fond de l'Essonne de près de 30 % entre 2011 et 2019.

Cette évolution des niveaux est notamment à mettre en relation avec la diminution des particules primaires émises par le transport routier (environ -60 % entre 2005 et 2017 en Ile-de-France).

La baisse est plus importante que pour les particules PM10, car la majorité des PM2.5 sont émises à l'échappement. Les particules PM10 comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins, ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.

Evolution des concentrations de PM2,5

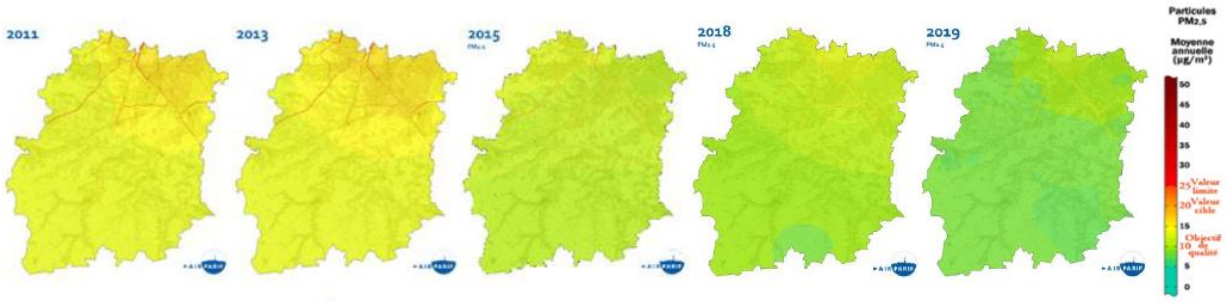

Évolution de la moyenne annuelle en $PM_{2.5}$ de 2011 à 2019 dans l'Essonne

Source : Bilan qualité de l'air 2019 de l'Essonne - AirParif

En s'affranchissant des fluctuations météorologiques interannuelles, les teneurs moyennes de fond en NO2 mesurées sur les stations de fond de l'Essonne (Évry et Montgeron) montrent une tendance à la baisse depuis le début des années 2000.

Les teneurs moyennes de la station trafic la plus proche du Plessis-Pâté, à Monthléry, montre une tendance à la baisse à partir de 2012-2014.

Entre 2009 et 2019, les niveaux mesurés ont ainsi baissé de plus de 15 % en fond et de près de 35 % en trafic.

Ces diminutions s'expliquent par les améliorations technologiques sur les différentes sources d'émissions (trafic routier, chauffage, industrie). La modernisation du parc technologique du secteur du transport a notamment permis de diminuer les émissions d'oxydes d'azote. Une diminution de près de 45 % des émissions d'oxydes d'azote entre 2005 et 2017 est à noter en Ile-de-France.

Evolution des concentrations de NO2

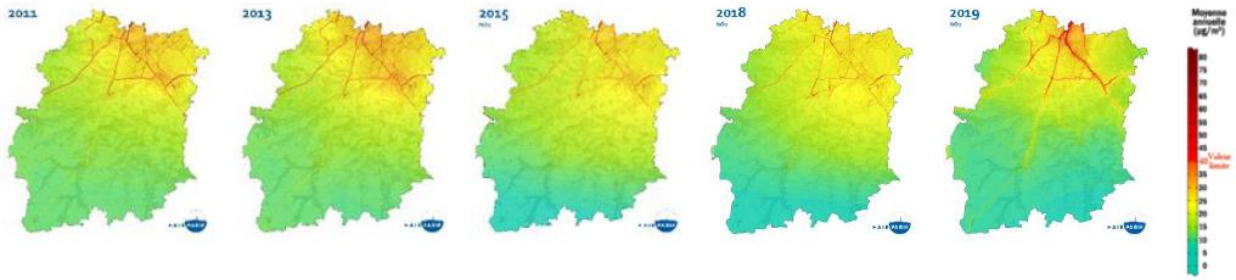

Évolution de la moyenne annuelle en NO_2 de 2011 à 2019 dans l'Essonne

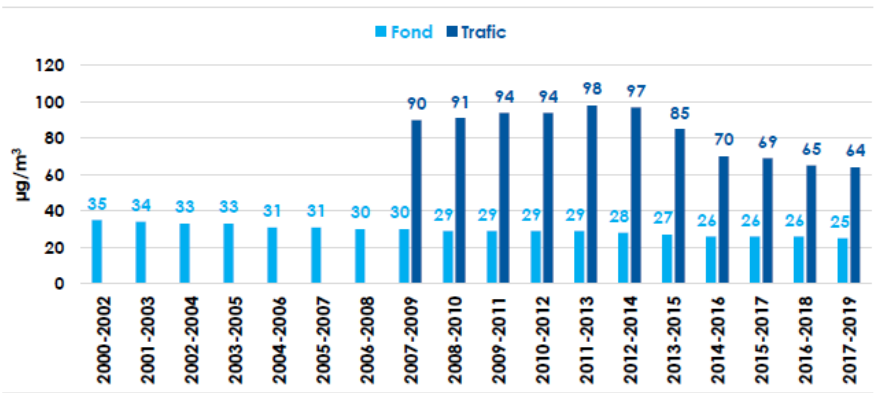

Évolution de la concentration moyenne 3 ans en NO_2 en fond et en trafic dans l'Essonne. Échantillon évolutif de stations.

Source : Bilan qualité de l'air 2019 de l'Essonne - AirParif

La qualité de l'air est plutôt bonne au Plessis-Pâté. AirParif met en place un indice atmosphérique nommé « Atmo » . En 2012 comme en 2020, l'indice Atmo montre une bonne ou très bonne qualité de l'air avec 249 jours en 2012 288 jours en 2020. On peut noter une amélioration de la qualité de l'air entre 2012 et 2020. En effet, le nombre de jours montrant une bonne ou très bonne qualité de l'air a augmenté de 39 jours.

On note une diminution du nombre de jours montrant une qualité de l'air moyenne à médiocre (88 en 2012 et 73 en 2020) ainsi que du nombre de jours ayant une qualité de l'air mauvaise à très mauvaise (29 en 2012 à 5 en 2020).

Les données de 2020 sont les dernières données complètes étant donné que l'année 2021 est en cours. Cependant, cette année étant marquée par une crise sanitaire avec la mise en place de confinements, les activités humaines ont été moins importantes, ce qui peut impacter positivement la qualité de l'air. De ce fait, les données de 2020 sont à considérer avec précaution.

Par ailleurs, la construction de nouvelles habitations risque d'augmenter l'utilisation de la voiture au sein de la commune et, de ce fait, d'accroître potentiellement la pollution de l'air au niveau local.

Comparaison de l'indice atmo entre 2012 et 2020

Indice atmo	2012	2020
1	0	0
2	4	24
3	140	169
4	105	95
5	41	47
6	31	17
7	16	9
8	20	5
9	9	0
10	0	0

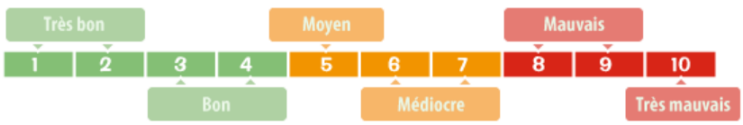

Source : Airparif

Les infrastructures routières

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières nationales et autoroutières de 3ème échéance a été approuvé par arrêté préfectoral n°2019–DDT–SE–342 du 24 septembre 2019 suite à la consultation du public.

Afin de caractériser les zones de bruit à enjeux sur le territoire, les informations issues des cartes stratégiques de bruit et des éléments de diagnostic mis à disposition par BruitParif ont été croisées

Une zone à enjeux correspond à la combinaison d'un dépassement de seuil de nuisances sonores et la présence de bâtiments sensibles (habitations et établissements d'enseignement et de santé)

Plusieurs actions sont proposées en fonction des enjeux :

- Des actions correctives, visant le rattrapage des zones de conflit habitat/bruit, par la réduction des nuisances sonores
- Des actions préventives visant à éviter la création de nouvelles situations critiques d'exposition au bruit

Ces actions peuvent être de différentes natures :

- Les actions à la source, qui consiste en la prise en compte des nuisances sonores, par exemple dans la réalisation de voies de transport nouvelles ou dans la modification significative des voies existantes,
- Les actions au niveau des récepteurs, qui passent par le classement des infrastructures et des règles de construction de bâtiments situés à proximité des infrastructures existantes bruyantes ou en projet

Les nuisances sonores sont principalement liées à la présence d'infrastructures de transport à forte circulation. L'arrêté préfectoral de classement du réseau routier départemental du 28 février 2005 classe les infrastructures existantes départementales dont le trafic dépasse les 5000 véhicules par jour ainsi que les projets du Schéma directeur de la voirie départementale de l'Essonne 2015, vis-à-vis du bruit. Les voiries sont réparties en cinq catégories et des modalités d'isolement acoustique leurs sont associées.

La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles.

Niveau sonore de référence Laeq (6h- 22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L>81	1	d=300m
76<L<81	2	d=250m
70<L<76	3	d=100m
65<L<70	4	d=30m
60<L<65	5	d=10m

L'arrêté préfectoral s'applique sur les trois axes routiers de la commune qui traversent la commune et sur le projet de liaison Centre-Essonne :

La RD 19 est classée globalement en catégorie 2. Un secteur de 250 m de part et d'autre de l'axe de la voie est affecté par le bruit. Les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments dans ce secteur un niveau sonore de référence 79 décibels en période diurne et 74 en période nocturne. Le tronçon de la RD 19 situé de part et d'autre de la limite communale avec Brétigny sur Orge est situé en catégorie 3. La largeur du secteur affectée par le bruit est de 100 m. Les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments dans ce secteur un niveau sonore de référence 73 décibels en période diurne et 68 en période nocturne.

La RD 117 est classée en catégorie 3 entre la limite communale de Sainte-Geneviève-des-Bois et le rond-point marquant l'entrée dans le village et en catégorie 4, entre le rond-point et l'entrée de ville de Brétigny. Le secteur affecté par le bruit est de 30 mètres de part et d'autre de l'axe de la voie. Les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments dans ce secteur un niveau sonore de référence 68 décibels en période diurne et 63 en période nocturne.

Le tronçon de la RD 312 qui traverse la commune au Nord Est est classé en catégorie 3.

La future liaison Centre-Essonne est dorénavant classée en catégorie 4. Le secteur affecté par le bruit est de 30 mètres de part et d'autre de l'axe de la voie.

Le Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne a été approuvé lors de la délibération du conseil communautaire en date du 16 février 2023. Ce plan a pour but la réduction et la prévention du bruit dans les zones critiques où la population est soumise à des niveaux de bruit élevés dus aux routes, trains, avions

Afin de caractériser les zones de bruit à enjeux sur le territoire, les informations issues des cartes stratégiques de bruit et des éléments de diagnostic mis à disposition par BruitParif ont été croisées.

Une zone à enjeux correspond à la combinaison d'un dépassement de seuil de nuisances sonores et la présence de bâtiments sensibles (habitations et établissements d'enseignement et de santé)

Plusieurs actions sont proposées en fonction des enjeux :

- Des actions correctives, visant le rattrapage des zones de conflit habitat/bruit, par la réduction des nuisances sonores
- Des actions préventives visant à éviter la création de nouvelles situations critiques d'exposition au bruit

Ces actions peuvent être de différentes natures

- Les actions à la source, qui consistent en la prise en compte des nuisances sonores, par exemple dans la réalisation de voies de transport nouvelles ou dans la modification significative des voies existantes,
- Les actions au niveau des récepteurs, qui passent par le classement des infrastructures et des règles de construction de bâtiments situés à proximité des infrastructures existantes bruyantes ou en projet.

A l'échelle de la commune, les routes secondaires D 19 et D 312 sont des axes où le dépassement potentiel des valeurs limites peut impacter les populations se situant à proximité.

Selon Bruitparif sur l'ensemble de la population, les dépassements de la valeur limite pour les bruits routiers concerneraient un total de 114 personnes.

Pour rappel, en 2018, l'organisation mondiale pour la santé (OMS) a publié des lignes directrices concernant le bruit dans l'environnement. D'une manière générale, dans les zones résidentielles, une altération de l'état de santé est observée au-delà de 55 dB(A) en extérieur le jour et l'objectif de qualité est de 30 dB(A) la nuit en extérieur. Différents effets sanitaires sont en effet relatés : insomnies (au-delà de 42 dB(A)), hypertension et infarctus (au-delà de 50 dB (A)).

Ainsi, selon Bruitparif, par rapport aux valeurs de l'OMS, seulement 25% de la population serait dans des secteurs où le bruit est inférieur à 53 dB (A) en journée et près de 49% dans des secteurs où le bruit est inférieur à 45 dB(A) la nuit.

Mesures du bruit avec indicateur Lden

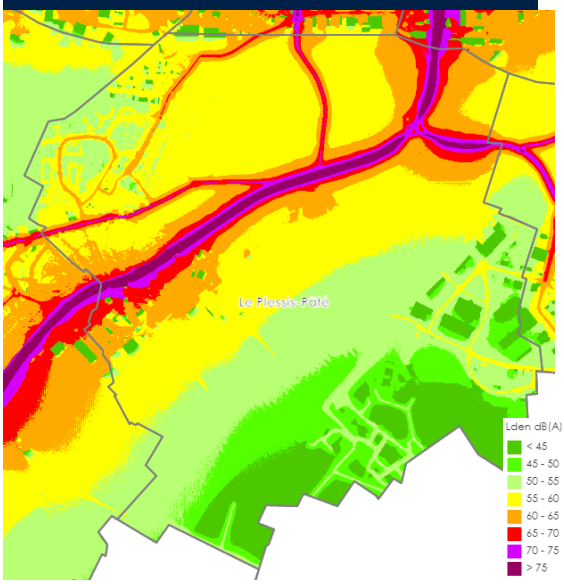

Source : Airparif

Classement sonore des infrastructures terrestres

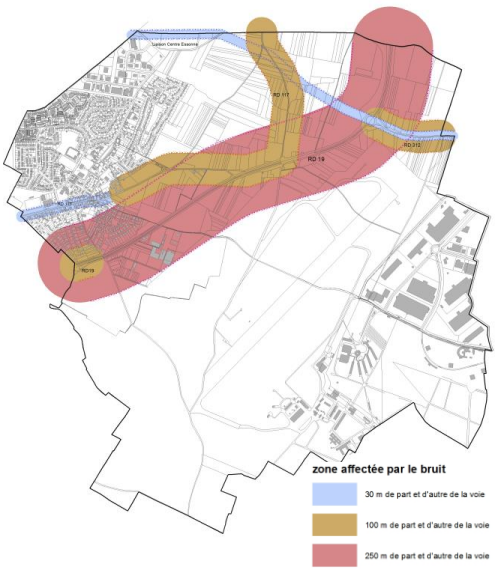

Source : Données communales

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs identifie sur le territoire du Plessis-Pâté différents risques naturels :

- Inondation par ruissellement pluvial
- Mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles
- Tempêtes
- Sismicité (zone I)

Aucun cours d'eau ne traverse la commune. Les risques liés à l'eau qui peuvent se poser dans la commune sont en revanche liés à l'écoulement des eaux de pluies, ou à l'engorgement des canalisations d'écoulement d'eau en cas de très forte pluviométrie ou d'évènements climatiques exceptionnels.

La commune a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle par inondation en 1984 et 1999.

Depuis 1984, 8 arrêtés ministériels ont constaté l'état de catastrophe naturelle au Plessis-Pâté. Ils concernent :

- des inondations (4 arrêtés),
- des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse (3 arrêtés)
- inondations, coulées de boues et mouvements de terrain (1 arrêté)

Arrêtés de catastrophes naturelles

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF19990159	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF20130058	08/06/2013	09/06/2013	10/09/2013	13/09/2013
91PREF19980035	05/08/1997	06/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
91PREF19880049	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988
91PREF19840013	25/07/1984	25/07/1984	21/09/1984	18/10/1984

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF20190020	01/07/2018	31/12/2018	16/07/2019	09/08/2019
91PREF19980069	01/11/1997	30/04/1998	10/08/1998	22/08/1998
91PREF19980050	01/05/1989	31/10/1997	09/04/1998	23/04/1998

Source : Georisques

Le risque d'inondation

La commune est exposée à un risque d'inondation en cas de fortes pluies. Selon le DDRM, Le Plessis-Pâté est concerné par un risque d'inondation par ruissellement pluvial. Trois principaux facteurs expliquent ce risque :

- L'imperméabilisation des sols limite les infiltrations et augmente la part d'eau ruisselée
- Les fortes pentes accélèrent le transfert des eaux pluviales vers l'aval.
- Le sous-dimensionnement du réseau d'assainissement ne permet l'évacuation de la surcharge d'eau pluviale en cas d'événement exceptionnel. Il arrive que le niveau d'eau des canalisations monte jusqu'au niveau de la chaussée à certains endroits.

Afin d'éviter les risques d'inondation, il est nécessaire de réaliser des contrôles de branchements d'assainissement

Le risque de retrait-gonflement des argiles

Les tassements peuvent être liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Le volume d'un matériau argileux, tout comme sa consistance, évoluent en fonction de sa teneur en eau. En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité. En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche. L'amplitude de ce tassement est d'autant plus importante que la couche de sol argileux concernée est épaisse et qu'elle est riche en minéraux gonflants. Ce phénomène est à l'origine de nombreux dégâts causés aux bâtiments, réseaux et voiries. Ces variations sont essentiellement gouvernées par les conditions météorologiques, mais peuvent être amplifiées par une modification de l'équilibre hydrique du sol (imperméabilisation, drainage, concentration des rejets d'eau pluviale...) ou une conception inadaptée des fondations des bâtiments.

Les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sont la principale cause de risques de fissures sur les maisons individuelles.

Plusieurs arrêtés catastrophes naturelles ont été pris sur la commune concernant des risques de sécheresse en 1998, 1999 et 2019. De plus, la commune a bénéficié de la procédure exceptionnelle d'indemnisation suite à la sécheresse de 2003.

Le territoire communal est classée en zone d'aléa moyen qui correspond à une zone intermédiaire entre la zone d'aléa fort pour laquelle la probabilité de survenance d'un sinistre est la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte, et la zone d'aléa qualifiée de faible pour laquelle la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais n'affectant qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol).

L'aléa retrait-gonflement des argiles

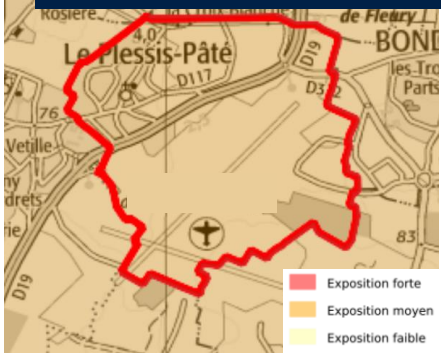

Source : Georisques

La lutte antivectorielle

La totalité du département de l'Essonne est définie en zone de lutte contre le moustique de l'espèce Aedes albopictus, vecteur potentiel du chikungunya, de la dengue ou du virus Zika.

Le plan national est mis en œuvre dans le département de l'Essonne. Il comporte plusieurs axes d'intervention :

- La surveillance entomologique et la lutte contre le moustique Aedes albopictus par le Conseil Départemental, en vertu de ses compétences en matière de prospection, traitements, contrôles et évaluation des moyens de lutte antivectorielles ;
- La surveillance épidémiologique par l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France de Santé publique France et les professionnels de santé du département ;
- Les actions de communication et d'information ainsi que des actions d'éducation sanitaire.

L'arrêté préfectoral ARS-SE n°012-2019 du 02 mai 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination des maladies transmises par le moustique tigre (Aedes albopticus) dans le département de l'Essonne est annexé au présent PLU.

Le risque lié au transport de matières dangereuses

Le risque de Transport de Matières Dangereuses ou risque TMD est lié à la possibilité d'accidents se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou canalisation, de matières dangereuses. Au Plessis-Pâté, les matières dangereuses transportées sont acheminées par la route et par canalisation (oléoduc et gazoduc). La RD 19 canalise les véhicules lourds et évite en grande partie leur dispersion à l'intérieur du tissu urbain.

Le territoire est traversé par le Pipeline Le Havre-Grandpuits. Un accident est déjà survenu pendant des travaux d'entretien en 2001 (2 000 m³ de pétrole déversés). Une servitude d'utilité publique est instaurée sur la commune du Plessis Pâté.

Le transport de matières dangereuses

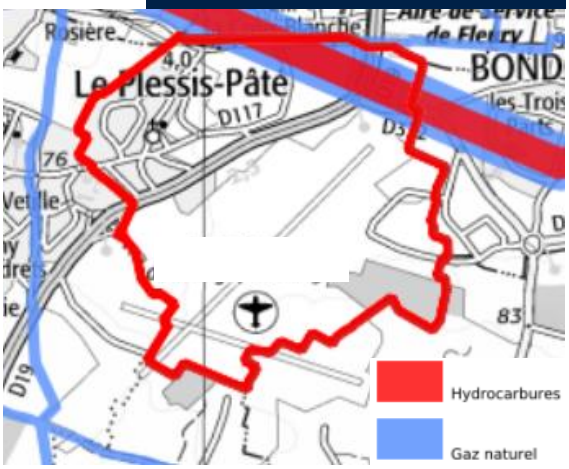

Source : Georisques

Le risque technologique et industriel

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation en fonction de sa dangerosité.

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes dans votre commune.

Le Plessis-Pâté recense 6 ICPE classées non Seveso (cf tableau ci-dessous)

Les Installations classées pour l'environnement

Nom de l'établissement (1)	Code postal	Commune	Régime en vigueur (2)	Statut SEVESO
BIMBO EAST BALT	91220	LE PLESSIS-PATE	Enregistrement	Non Seveso
BOLLIG & KEMPER	91220	LE PLESSIS-PATE	Autorisation	Non Seveso
CARREFOUR SUPPLY CHAIN (ex DIA France)	91220	LE PLESSIS-PATE	Enregistrement	Non Seveso
FINANCIERE ID (ex PARCOLOG GESTION)	91220	LE PLESSIS-PATE	Autorisation	Non Seveso
PROLOGIS PLESSIS PATE	91220	LE PLESSIS-PATE	Enregistrement	Non Seveso
PROLOGIS PLESSIS PÂTE 2	91220	LE PLESSIS-PATE	Enregistrement	Non Seveso

Source : Georisques

Les sites et sols pollués

Il existe d'anciens sites industriels ou des sites toujours en activité dont le fonctionnement est potentiellement polluant. 9 sont recensés sur la banque de données nationale BASIAS qui constitue l'inventaire des sites industriels et activités de service, en activité ou non. Il est important de souligner que l'existence de sites industriels dans BASIAS ne préjuge en rien d'une éventuelle pollution au droit de ceux-ci mais laisse présager qu'existe ou a existé une activité potentiellement polluante.

Les sites BASIAS

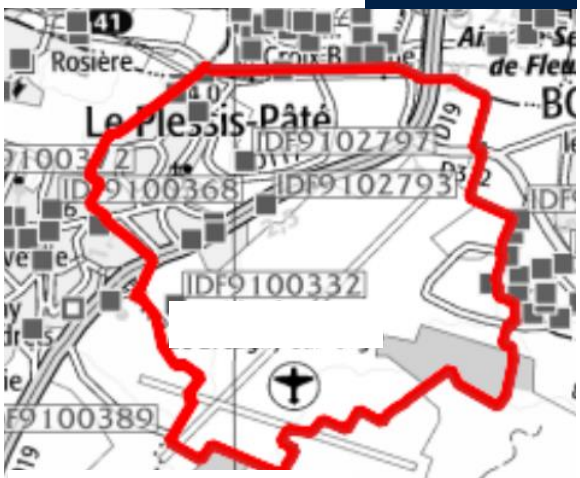

Source : Georisques

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
IDF9102791		Décharge de déchets industriels banals		LE PLESSIS-PATE	E38.44Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9102792	PREMAT FUEL SERVICE	Station service, garage	14 rue Bicentenaire de la Révolution Française du	LE PLESSIS-PATE	G45.20 V89.03Z G47.30Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9102793	CEGELEC Division CGA (Compagnie Générale d'Automatisme), CGA-HBS	Fabrique de matériels électroniques	lieu dit Bois des Bordes le	LE PLESSIS-PATE	V89.03Z D35.30Z C24.47Z C27.12Z C26.1 D35.45Z C20.30Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9102794	MOBIL OIL FRANCAISE	Station service	Chemin départemental 19	LE PLESSIS-PATE	G47.30Z V89.03Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9102795	GESMIN, ex BP FRANCE, ex FRANCAISE DES PETROLES BP	Station service, garage	Chemin départemental 19	LE PLESSIS-PATE	G45.21A D35.45Z G47.30Z V89.03Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9102796	GESMIN, ex FRANCAISE DES PETROLES BP	Station service, garage	Chemin départemental 19	LE PLESSIS-PATE	V89.03Z G45.21A D35.45Z G47.30Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9102797	ELF AQUITAINE EXPLOITATION PRODUCTION FRANCE, ex ELF AQUITAINE PRODUCTION	Extraction d'hydrocarbures	Chemin rural 5 dit du Port	LE PLESSIS-PATE	B06.10Z B09.10Z V89.03Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9102798	JET-SERVICE	Transport	17 rue Léonard de Vinci	LE PLESSIS-PATE	V89.03Z H49.39 G47.30Z	Ne sait pas	Centroïde
IDF9102799	CIDES	Atelier de traitement des métaux		LE PLESSIS-PATE	C20.16Z C25.6	Ne sait pas	Centroïde

La base de données BASOL identifie les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Au Plessis-Pâté, il existe un seul site pollué ou potentiellement pollué.

Pour rappel, les sites potentiellement pollués doivent faire l'objet d'une évaluation de la compatibilité de l'état des sols avec le projet en cas de changement d'usage du terrain concerné.

Les sites BASOL

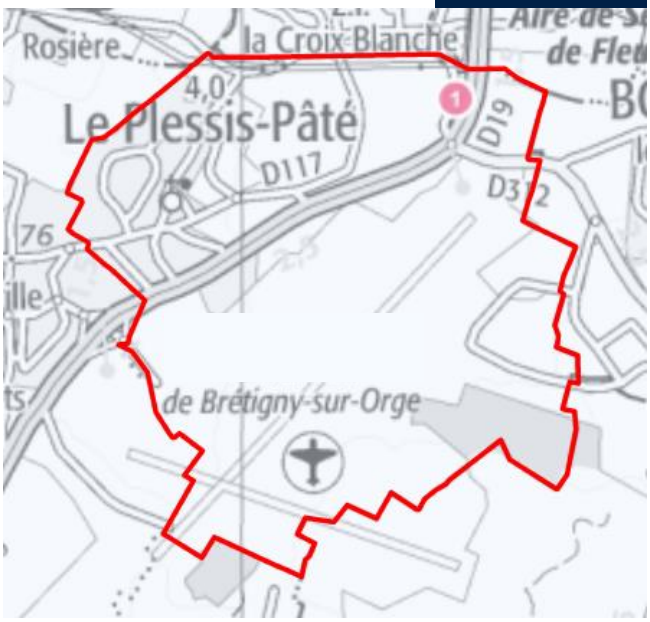

Source : Georisques

Nom du site	Commune principale	Adresse du site
PIPE LINE D'ILE DE FRANCE	91220 LE PLESSIS PATE	LA CROIX BLANCHE LA CROIX BLANCHE

Enseignements et enjeux

- *La qualité de l'air est bonne, même si elle est impactée au Nord par la présence de la N 104*
- *Les nuisances sonores sont importantes, en particulier autour de la RD 19*
- *La commune est relativement préservée des risques naturels et technologiques, malgré la présence d'ICPE dans les ZAC de la Tremblaie et de la Croix Blanche, mais elles n'affectent pas les habitations.*

Depuis le 1er janvier 2019, Coeur d'Essonne Agglomération exerce la compétence de distribution d'eau potable sur l'ensemble de son territoire par le biais de sa Régie Eau Cœur d'Essonne, à l'exception de la commune de Bruyères-le-Châtel. A cette date, lendemain de l'échéance des derniers contrats de délégation de service public, la Régie Eau Cœur d'Essonne a en effet repris la compétence de distribution d'eau potable sur 10 communes supplémentaires de Cœur d'Essonne Agglomération.
Pour les 9 communes du territoire anciennement en délégation de service public avec Lyonnaise des Eaux, la production d'eau potable est assurée par l'entité « Eau du Sud Parisien », filiale de Lyonnaise des Eaux via un réseau interconnecté (plus de 400 km de conduite de transport) qui alimente un bassin de plus de 2 millions d'habitants sur 4 départements (77, 78, 91 et 94).

Les ressources en eau utilisées par Eau du Sud Parisien sont à 85% issues de la Seine et à 15% issues des forages sur la nappe de Champigny et de l'Yprésien, ressource stratégique en cas de pollution de la Seine (sécurisation de l'alimentation). L'eau est ensuite traitée sur 3 sites de production : Morsang-sur-Seine, Vigneux-sur-Seine et Viry-Châtillon.
L'eau potable de la ville est acheminée dans le centre-ville par deux réseaux d'eau potable qui se situent de part et d'autre de la route de Liers et ainsi que le long de la route de Corbeil (CD117).
Les lotissements sont raccordés aux réseaux. La zone de la Tremblaie est raccordée aux réseaux d'Evry.

Principaux chiffres :

L'intégration des 10 communes supplémentaires augmente le nombre d'abonnés total, qui passe à 48 960 (augmentation d'environ 50% par rapport au périmètre précédent). En corrélation avec cette augmentation du nombre d'abonnés, les volumes facturés sont augmentés de 2 millions de m³, soit une croissance d'environ 29.6% depuis 2018.
La consommation moyenne par abonné chute quant à elle de 12.3% et atteint une valeur d'environ 184 m³/abonné/an. En 2018, cette valeur était de 210.7 m³/abonné/an. L'essentiel des abonnés des 10 nouvelles communes étant des petits consommateurs, ils concourent à la chute des volumes consommés par abonné par an.
En 2019, le rendement du réseau d'eau potable est toujours calculé très majoritairement sur des estimations. En effet, à l'instar des communes alimentées par Eau du Sud Parisien, les 10 nouvelles alimentées par le SIARCE ne bénéficient pas d'un comptage précis des volumes mis en distribution. Le rendement théorique des communes alimentées par Eau du Sud Parisien est estimé à 81.3%, et celui des 10 communes nouvellement intégrées et alimentées par le SIARCE est estimé à 85%.

Le rendement calculé sur le secteur de la régie est donc toujours théorique, et estimé à 85.5% en 2019. En 2018, ce rendement était estimé à 81%.
Le taux de renouvellement du réseau s'est stabilisé à 0.36% en 2019, équivalent à celui de l'année de 2018 (en tenant compte des travaux effectués par l'ancien maître d'ouvrage sur les 10 nouvelles communes).

Quant au prix de l'eau, les communes nouvellement intégrées bénéficient du tarif de la Régie, qui augmente légèrement (+1.5% entre 2018 et 2019).

Les volumes annuels :

En 2019, 10 683 899 m³ d'eau ont été mis en distribution sur le nouveau territoire de la Régie, soit 30% de plus par rapport à 2018.

Les volumes facturés atteignent quant à eux, 9 022 318 m³ en 2019, soit 29.6% d'augmentation par rapport à 2018. Cette augmentation s'explique majoritairement par l'intégration des 10 nouvelles communes de la Régie. De plus, sont comptabilisés en 2019, 108 424 m³ consommés mais non facturés qui correspondent aux volumes dégrevés (fuites après compteur).

Les volumes totaux consommés atteignent donc 9 137 813 m³, soit 29.9% d'augmentation par rapport à 2018. Cette évolution accompagne celle des volumes facturés. Sur la commune du Plessis-Pâté la consommation annuelle est estimée à environ 380 000 m3.

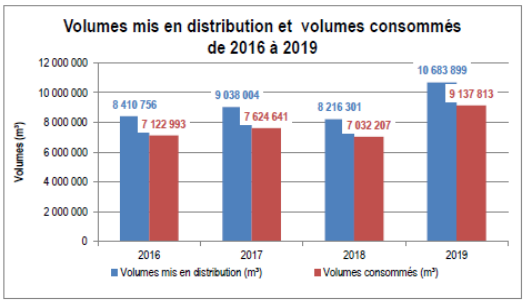

Source : Rapport eau potable 2019 – CDEA

La qualité de l'eau distribuée en 2019 au Plessis-Pâté est conforme aux limites de qualité d'eau potable en vigueur. Sur le plan bactériologique, l'eau doit être exempte de bactéries ou de virus pathogènes.

Le maintien de la qualité microbiologique est obtenu par les procédés de clarification, filtration et désinfection au moment du traitement en usine et par une réchloration pour protéger l'eau potable pendant son parcours jusqu'au robinet des consommateurs.

L'ARS a effectué des relevés en 2019 et il en résulte que l'eau est de bonne qualité. En effet toutes les mesures bactériologiques, de nitrates, de fluor et de pesticides sont conformes, en dessous des normes. L'eau est qualifiée de calcaire.

La qualité de l'eau

	Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2019	**L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.**	**A**

A : Eau de Bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consomma--tion

D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consom--mation

Historique de l'indicateur global de qualité : 2018=A

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2019
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 104 Tous les contrôles sont conformes.
NITRATES		
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 49 Moyenne : 21,7 mg/L Maximum : 33,0 mg/L
FLUOR		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l *Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.*	A	Nombre de contrôles : 7 Moyenne : 0,09 mg/L Maximum : 0,09 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore époxy ; 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 7 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0,009 µg/L Molécule à l'origine de maximum : atrazine déséthyl
DURETE		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	*Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité*	Nombre de contrôles : 49 Moyenne : 21,9 °f Maximum : 25,8 °f **Eau calcaire**

Source : ARS

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 affirme la nécessité d'une « gestion équilibrée » de l'eau et institue le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui fixe sur chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales de cette gestion.

Conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Eau de 1992, les SDAGE ont une portée juridique. Les services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent désormais en tenir compte pour toutes leurs décisions concernant l'eau et les milieux aquatiques. Les documents d'urbanisme doivent donc prendre en compte les dispositions du SDAGE (article L 212-1 du Code de l'Environnement).

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands)

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et son programme de mesures sont entrés en vigueur le 1er janvier 2015. Il fixe pour une période de 6 ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité de l'eau » à atteindre dans le bassin de la Seine. Il a défini 8 objectifs :

1 - diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques

2 - diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques

3 - Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants

4 - Protéger et restaurer la mer et le littoral

5 - protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

6 - protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

7 - gérer la rareté de la ressource en eau

8 - limiter et prévenir le risque d'inondation

La Loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques complète la loi de 1992 avec 2 principaux objectifs :

- Donner les outils à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général pour reconquérir la qualité des eaux et atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne (DCE) et retrouver une meilleure adéquation entre ressources en eau et besoins dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau ;
- Donner aux collectivités territoriales les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux de transparence vis-à-vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale.

Sa traduction directe pour les collectivités est lisible par exemple dans la mise en place du crédit d'impôts pour la récupération des eaux de pluies par les particuliers ou des obligations de gestion des eaux à la parcelle.

Le réseau d'assainissement

La compétence de l'assainissement appartient à la communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne Agglomération. En 2021, un nouveau règlement du service public d'assainissement (document régissant les relations entre usagers, propriétaires ou occupants et service public d'assainissement) a été adopté.

Sur le territoire, le mode d'assainissement est de type séparatif.

Le réseau communautaire de collecte des eaux usées est constitué de :
- 517 153 ml d'eaux usées ;
- 85 stations de relevage/refoulement ;
- environ 45 169 branchements.

L'entretien et la surveillance des réseaux sont assurées par le service de la communauté d'agglomération. En 2019, des opérations de curage préventif ont été réalisées sur les réseaux d'eaux usées (3356 ml) et d'eaux pluviales (375 ml). Les produits de curage sont traités à la station d'épuration d'Evry.

En 2021, plus de 2 600 interventions liées à la compétence assainissement (eaux usées et eaux pluviales) ont été réalisées sur l'espace public intercommunal. Par ailleurs, afin de garantir le bon fonctionnement du réseau et d'éviter tout risque pour l'environnement, la communauté d'agglomération a poursuivi ses démarches de mise en conformité des branchements privatifs.

Le linéaire de canalisation des eaux usées (ml) en 2019 est de 20,9 km

Le linéaire de canalisation des eaux pluviales (ml) en 2019 est de 29,9 km

Il existe 13 stations de relevages dans la commune

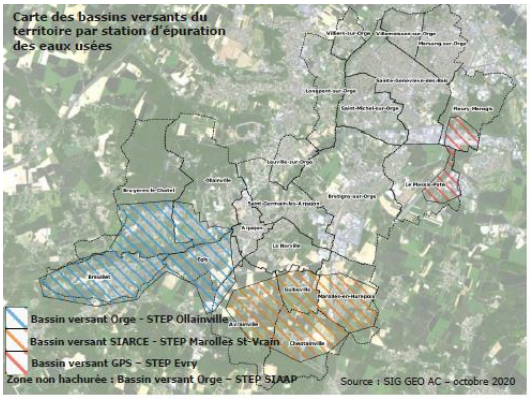

La collecte et le traitement des eaux usées

Les rejets d'eaux usées s'effectuent principalement dans le collecteur intercommunal du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA). Cette collectivité assure le transport des effluents vers le poste de relèvement de Crosne, puis vers la station d'épuration de Valenton dont la gestion est assurée par le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

Une partie de la commune est raccordée au Bassin Versant de la Seine. Les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration d'Evry, dont la gestion est assurée par l'Agglomération d'Evry.

Les eaux usées de la zone industrielle du Parc se jettent sur le versant de Saint-Michel-sur-Orge. La question des rejets industriels est abordée par l'agglomération : pour 2010, elle prévoit une intensification de la politique de conformité des rejets industriels par une amélioration de la communication et notamment l'établissement d'un livret d'information à destination des industriels.
Le Schéma Directeur de l'Agglomération de Cœur d'Essonne approuvé préconise pour la commune des travaux de mise en conformité des branchements et de renouvellement de réseaux.

La collecte et le traitement des eaux pluviales

Les eaux pluviales sont principalement dirigées vers l'Orge et ses affluents (plus particulièrement le Blutin). Pour la partie de la commune se situant dans le bassin versant de la Seine, les eaux pluviales sont dirigées vers la Seine et ses affluents.
La gestion des eaux pluviales en cours est compatible avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette.

Le règlement du PLU recommande un certain nombre de prescriptions en matière d'assainissement : les aménagements réalisés sur un terrain ne doivent pas faire obstacle au libre écoulement des eaux pluviales. L'infiltration naturelle de l'essentiel des eaux pluviales est obligatoire. Les eaux pluviales collectées à l'échelle des parcelles privées ne sont pas admises directement et seront filtrées ou régulées selon les situations.

La gestion des déchets ménagers est une compétence de l'agglomération Cœur d'Essonne. Elle assure la pré-collecte et la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire de Cœur d'Essonne et a transféré leur traitement au SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Déchets et des Ordures Ménagères).

Le Schéma directeur de gestion des déchets a été approuvé en 2004. Il prévoit l'harmonisation des matériels de la collecte et l'optimisation de la maintenance du matériel et que tout habitant doit se trouver à moins d'un quart d'heure d'une déchetterie.

Un système de ramassage qui privilégie le tri à la source est mis en place.

Depuis le 1er janvier 2021, tous les Cœur d'Essonniens peuvent donc profiter des mêmes modalités de service quel que soit leur lieu de résidence sur le territoire. Collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables, des déchets végétaux ou des encombrants : autant de services de proximité assurés tout au long de l'année par les équipes de l'Agglomération.

Le Plan départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) est aujourd'hui caduc. La Région Ile-de-France a élaboré un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRGPD). Ce document propose une analyse prospective du gisement des déchets produits sur le territoire francilien à horizon 6 à 12 ans à laquelle il associe un plan d'actions en faveur de la prévention des déchets ainsi qu'une série de mesures cadres destinées à optimiser leur gestion. Le Conseil Régional d'Ile-de-France a approuvé le PRPGD et son rapport environnemental associé par délibération du 21 novembre 2019.

Le ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des ordures est effectué sous deux formes : la collecte en porte à porte et la collecte en apport volontaire.

La collecte en porte à porte

Des bacs de tri sélectif sont à la disposition de chaque habitant : un à couvercle brun pour les ordures ménagères, un à couvercle jaune pour les emballages, journaux et magazines, des bacs et caissettes verts pour le verre, et des conteneurs verts pour les déchets végétaux.

Déchets	Emballage plastique, métallique, cartonné, journaux et magazines	Verre	OM	Encombrants	Végétaux
Fréquence de passage	1 fois / semaine	1 fois / semaine	2 fois / semaine	1 fois / mois	1 fois / semaine de mars à novembre 1 fois / mois de décembre à février

La collecte en apport volontaire

Sur le territoire de Cœur d'Essonne, elle est constituée de :

- la collecte du verre sur l'ensemble des communes
- la collecte des journaux-magazines, majoritairement sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, et dans une moindre mesure sur les communes de Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge et Villemoisson-sur-Orge
- la collecte des déchets encombrants, déchets végétaux…par les déchetteries
- la collecte des textiles par les associations caritatives

La collecte du verre et la gestion des déchetteries sont sous maîtrise d'ouvrage SIREDOM. Celui-ci ne dispose, sur le territoire de Cœur d'Essonne, que d'une seule déchetterie située à Sainte-Geneviève-des-Bois. En raison des difficultés d'implantation d'une déchetterie fixe, le concept de déchetterie mobile a été expérimenté depuis 2007 en partenariat avec le SIREDOM. En 2009, 60 prestations de déchetteries mobiles ont été réalisées. Les habitants du Plessis-Pâté peuvent aussi se rendre à la déchetterie de Vert-le-Grand.

Tonnage mensuel collecté en porte à porte chez les Plesséiens en 2009

Déchets		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem	Octobre	Novem	Décem	TOTAL
Emballages	Porte à Porte	17,82	17,40	18,82	22,54	54,38	19,06	21,02	14,38	23,50	19,30	17,32		245,54
Papier														0,00
Verre		12,28	8,28	8,38	9,64	9,72	8,76	10,02	7,00	7,30	9,16	7,36		97,90
	Apport Volontaire													0,00
OM		83,08	72,46	85,48	75,38	76,52	87,86	77,56	70,80	70,96	78,60	81,56		860,26
Encombrants		7,44	6,41	10,20	10,16	12,96	10,20	9,18	8,68	7,79	10,48	7,11		100,61
Déchets végétaux		0,50	1,28	25,56	41,18	54,38	58,86	29,48	35,36	34,60	32,09	38,18		351,47
Souches et troncs														0,00
Terre des communes														0,00
Déchets Communaux														0,00

Le traitement des déchets

Le traitement des déchets est une compétence que l'agglomération de Cœur d'Essonne a confiée au SIREDOM. Celui-ci dispose d'installations de traitement sur la commune de Vert-le-Grand composées de :

- une usine d'incinération équipée d'une plateforme de maturation pour ses mâchefers
- un centre de tri pour les emballages, journaux et magazines
- une plateforme de compostage pour les déchets végétaux
- un centre de stockage des déchets ultimes

Des travaux de modernisation du centre de tri ont été réalisés.

La prévention des déchets

La communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne fait de la prévention des déchets ménagers une priorité. Cela consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits sur le territoire de l'agglomération. Les différentes mesures de prévention mises en œuvre en 2019 sont les suivantes :

- Développer le compostage individuel

Afin de limiter la production de déchets organiques, le compostage individuel doit être développé. Pour cela, l'agglomération propose de mettre à disposition un composteur pour chaque personne en faisant la demande et d'organiser des journées d'information et de sensibilisation auprès du grand public. 419 composteurs ont été distribués en fin 2019. D'autres méthodes comme le lombricompostage ou l'opération « foyers témoins – adopte 2 poules + 4 écogestes » permettent de limiter la production de déchets.

- Limiter la distribution des prospectus publicitaires et courriers non adressés

Afin de limiter la diffusion à profusion de ces documents, l'agglomération met à disposition des usagers un autocollant STOP PUB à apposer sur la boîte aux lettres.

Publier des articles de sensibilisation sur le thème de la prévention des déchets.

L'empreinte écologique

L'empreinte écologique mesure la consommation humaine de ressources naturelles. C'est un outil qui sert à mesurer la pression exercée par l'homme sur la nature, sachant que chaque personne a un impact sur l'environnement de par sa façon de vivre.

Afin de limiter l'empreinte écologique, il convient de :

- limiter les rejets de CO2 en privilégiant les transports en commun, le covoiturage, la marche et le vélo pour se déplacer, et en réduisant l'utilisation de la voiture, par exemple pour les petits trajets
- diminuer la consommation énergétique en isolant bien son logement et en utiliser des énergies renouvelables
- améliorer la gestion des ressources naturelles en raisonnant sa consommation en eau potable, en énergie

La commune devra veiller à ce que les bâtiments communaux aient un bon niveau de performance énergétique. Chez les particuliers, il faut inciter à l'utilisation des énergies renouvelables (panneaux solaires, pompes à chaleur...)

Enseignements et enjeux

- *Une eau potable de bonne qualité*
- *Des réseaux d'assainissement suffisants et bien entretenus*
- *Une volonté de réduire la production de déchets, en sensibilisant le public par des actions de prévention*
- *Privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables*

Pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et améliorer leurs performances énergétiques les territoires de l'ex Arpajonnais et de l'ex Val d'Orge avaient tous les deux adopté et mis en œuvre un PCET. Dans le cadre de la modernisation des plans climat, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Alors que le PCET concernait les collectivités de plus de 50 000 habitants et portait principalement sur le champ de compétences de ces collectivités, le PCAET se veut encore plus ambitieux.

En plus de la prise en compte du volet air, il est porté par les intercommunalités de plus de 20 000 habitants et s'étend sur tout le territoire de la collectivité.

Cœur d'Essonne Agglomération a commencé l'élaboration de son PCAET qui sera finalisé en 2021 au plus tard.

La géothermie est une énergie renouvelable puisant la chaleur naturelle de la terre. Elle permet de fournir de l'électricité et de la chaleur. Le potentiel géothermique est fort sur la commune. Cependant, les coûts de mise en place, d'exploitation et de distribution de cette énergie restent importants.

Le potentiel géothermique

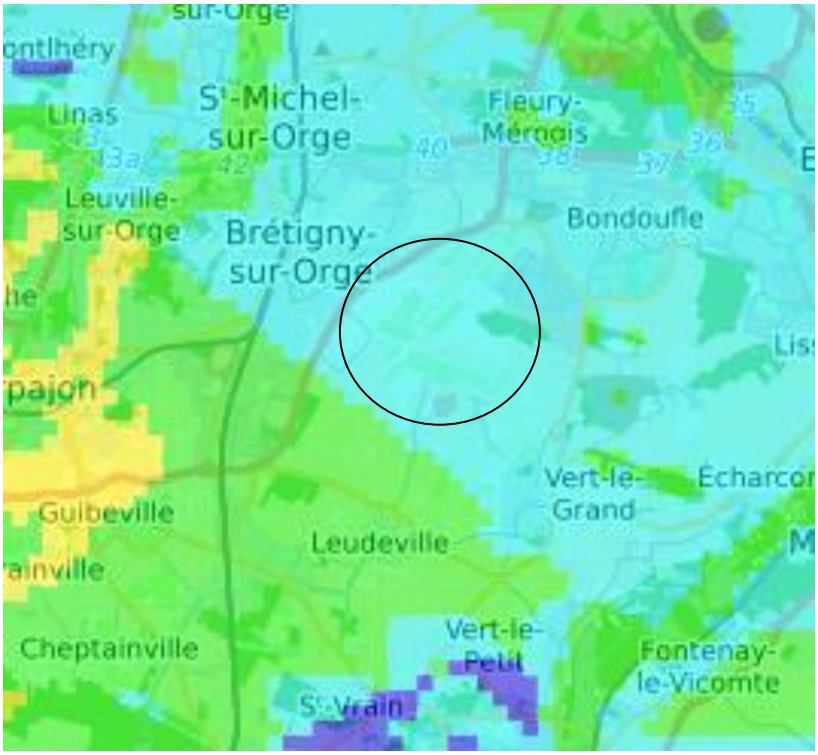

Source : Géothermies

B. L'énergie solaire

L'énergie solaire est mobilisable pour la production d'eau chaude sanitaire, de chauffage ou d'électricité.

Une étude menée par Trans-faire a analysé la potentialité solaire sur le site de Charcoix. Le gisement solaire annuel est compris entre 1200 et 1400 kWh/m² pour des panneaux installés en toiture (selon leur inclinaison) et est de l'ordre de 950 kWh/m² pour des panneaux verticaux (façade).

Le gisement disponible est environ 4 fois plus important au mois de juillet qu'au mois de décembre. Concernant le potentiel solaire, il est possible d'affirmer les mêmes conclusions pour l'échelle communale.

Le potentiel solaire

Mois	Irradiation horizontale	Irradiation optimale	Irradiation verticale
Janvier	890 Wh/m².jr	1 430 Wh/m².jr	1 450 Wh/m².jr
Février	1 650Wh/m².jr	2 390 Wh/m².jr	2 200 Wh/m².jr
Mars	3 140 Wh/m².jr	4 050 Wh/m².jr	3 240 Wh/m².jr
Avril	4 630 Wh/m².jr	5 230 Wh/m².jr	3 400 Wh/m².jr
Mai	5 280 Wh/m².jr	5 320 Wh/m².jr	2 890 Wh/m².jr
Juin	5 830 Wh/m².jr	5 590 Wh/m².jr	2 780 Wh/m².jr
Juillet	5 720 Wh/m².jr	5 620 Wh/m².jr	2 890 Wh/m².jr
Août	4 860 Wh/m².jr	5 250 Wh/m².jr	3 150 Wh/m².jr
Septembre	3 730 Wh/m².jr	4 650 Wh/m².jr	3 480 Wh/m².jr
Octobre	2 150 Wh/m².jr	3 010 Wh/m².jr	2 660 Wh/m².jr
Novembre	1 100 Wh/m².jr	1 680 Wh/m².jr	1 640 Wh/m².jr
Décembre	789 Wh/m².jr	1 360 Wh/m².jr	1 440 Wh/m².jr
Année	3 320 Wh/m².jr	3 800 Wh/m².jr	2 600 Wh/m².jr

Irradiation solaire (source PVgis, 2016)

Source : Etude Ingetec et Trans-Faire du site de Charcoix

C. La biomasse

La chaudière biomasse utilise comme combustible du bois, des sous-produits du bois ainsi que des résidus organiques (paille, coques de fruits, etc.). L'école municipale de musique utilise une chaufferie à bois.
La multiplication de ce type de chauffage permet de limiter les émissions de CO2 induite par la combustion. Le CO2 rejeté par la combustion du bois est comparable à celle nécessaire à la croissance des arbres.

L'écosite de Vert-le-Grand possède une plateforme de valorisation des déchets végétaux et une plateforme de valorisation du bois.

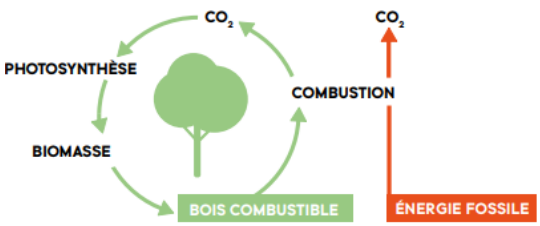

LE CYCLE CARBONE DU BOIS ÉNERGIE
Source : ADEME

Le grand éolien représente les éoliennes de hauteur supérieure à 50 m, développant des puissances de 2 à 3 MW, équipées de rotors (la partie constituée du moyeu et des pales) de grandes dimensions. Ces éoliennes constituent la grande majorité de la capacité installée au monde. Les aérogénérateurs sont destinés à la production d'électricité pour le réseau. Leur vitesse de rotation est faible : 30 tours / minute pour une pale d'un diamètre de 20 mètres.

Les règles d'implantation sont, a minima, un retrait de 500 m des habitations et un regroupement de 5 éoliennes. Le site n'est pas adapté à cette source d'énergie renouvelable.

La commune se situe en zone 2 d'après la carte du gisement éolien de l'ADEME, ce qui correspond à un gisement éolien faible.

D'après la cartographie de la DRIEE, la commune se situe en grande partie en zone non favorable pour l'implantation d'éoliennes. Seule la partie Est de la commune est favorable à l'implantation, mais soumise à de fortes contraintes.

Le gisement éolien*
(en m/s)

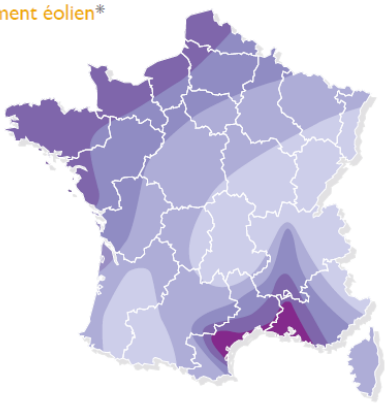

	Bocage dense, bois, banlieue	Rase campagne, obstacles épars	Prairies plates, quelques buissons	Lacs, mer	Crêtes, collines**
ZONE 1	<3,5	<3,5	<5,0	<5,5	<7,0
ZONE 2	3,5 - 4,5	4,5 - 5,5	5,0 - 6,0	5,5 - 7,0	7,0 - 8,5
ZONE 3	4,5 - 5,0	5,5 - 6,5	6,0 - 7,0	7,0 - 8,0	8,5 - 10,0
ZONE 4	5,0 - 6,0	6,5 - 7,5	7,0 - 8,5	8,0 - 9,0	10,0 - 11,5
ZONE 5	>6,0	>7,5	>8,5	>9,0	>11,5

** Vitesse du vent à 50 mètres au-dessus du sol en fonction de la topographie.*
*** Les zones montagneuses nécessitent une étude de gisement spécifique.*

Le potentiel éolien

Source : SRE

En prenant en compte le gaz et l'electricité, la population utilise majoritairement le gaz. En effet, le gaz représente 72% de la consommation d'énergie (35 204 GWh). A l'inverse, l'électricité est minoritaire avec 28% (13 357 GWh)

La consommation par habitant des Plesséiens est estimée environ à 3.3 MWh par an. (diminution de 0.20 MWh par rapport à l'année précédente)

La consommation énergétique

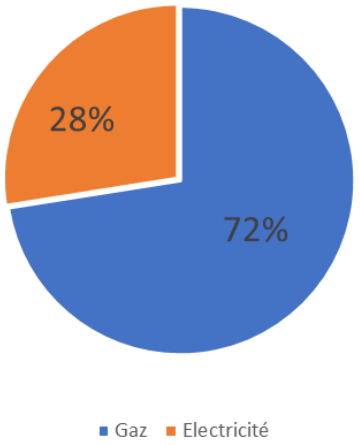

Source : fournisseur-energie.com

En comparaison :

Localisation	Consommation moyenne par habitant du Plessis-Pâté
Alentours du Plessis-Pâté	3.1 MWh
France	environ 6,7 MWh

Concernant le chauffage, les plesséiens utilisent en majorité le chauffage électrique. En effet, 1 foyer sur 2 utilise le chauffage électrique. Le chauffage central individuel est le second type de chauffage utilisé par la population. Ca représente plus d'un tiers des foyers.

Le mode de chauffage

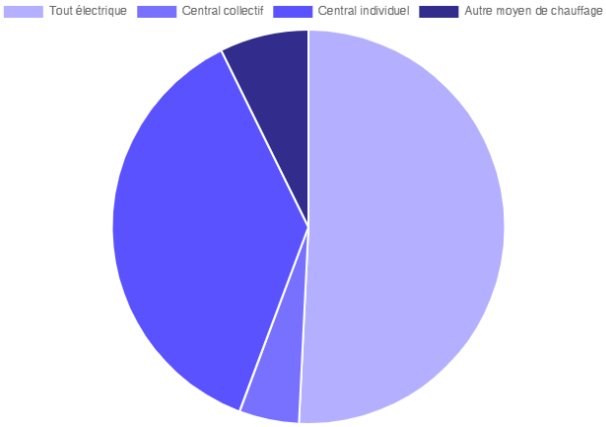

Source : fournisseur-energie.com

Les îlots de chaleur urbains (ICU en abrégé) sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

Au sein d'une même ville, des différences importantes de température peuvent être relevées selon la nature de l'occupation du sol (forêt, étendues d'eau, banlieue, ville dense...), l'albédo, le relief et l'exposition (versant sud ou nord), et bien entendu selon la saison et le type de temps.

Au Plessis-Pâté, la majorité du territoire est concernée par des pelouses, prairies ou cultures. Cela est lié majoritairement à la présence de l'ex base aérienne 217 qui nécessite d'avoir des espaces ouverts qui sont assez végétalisés en dehors des infrastructures. On observe aussi la présence d'arbres denses au sein du bois des Bordes. Ces espaces peuvent être qualifiés d'éléments favorisant les ilots de fraicheur, c'est-à-dire que l'occupation du sol non artificialisée ne reflète pas les rayons du soleil et donc n'augmente pas artificiellement la température. De plus le relief plat de la commune permet une circulation d'air importante et donc de limiter l'augmentation de la température. A l'inverse, les espaces urbanisés que l'on retrouve à l'ouest, sont plus concernés par l'ilot de chaleur urbain. En effet, les habitations (ensemble de maisons et bâtiments) augmentent la chaleur au sein de la ville par l'artificialisation des sols et par le manque de passage d'air.

L'ilot de chaleur urbain

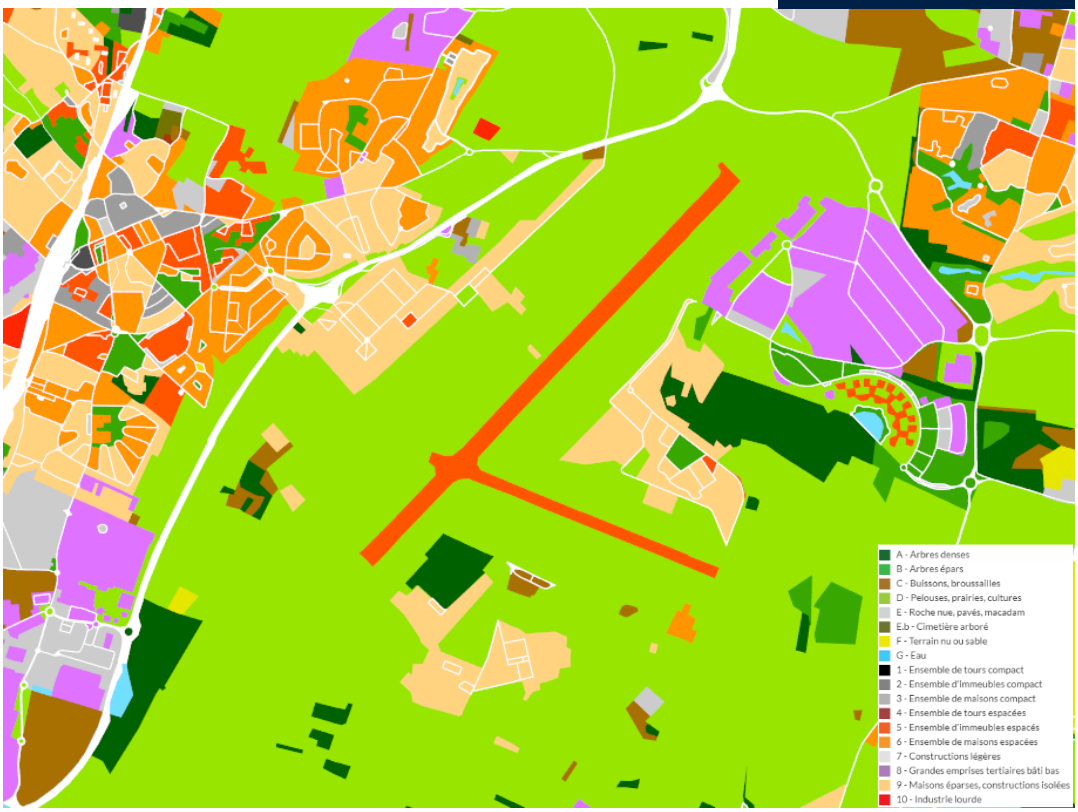

Source : IAU